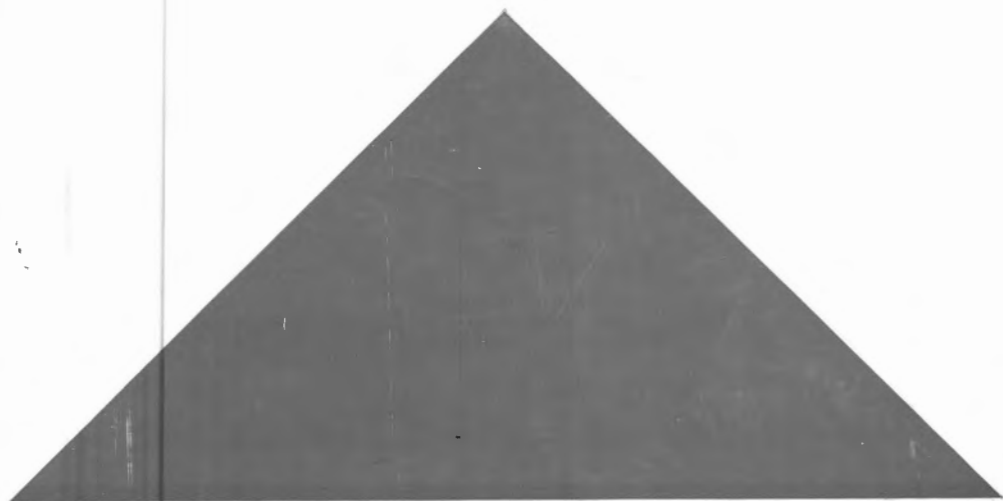
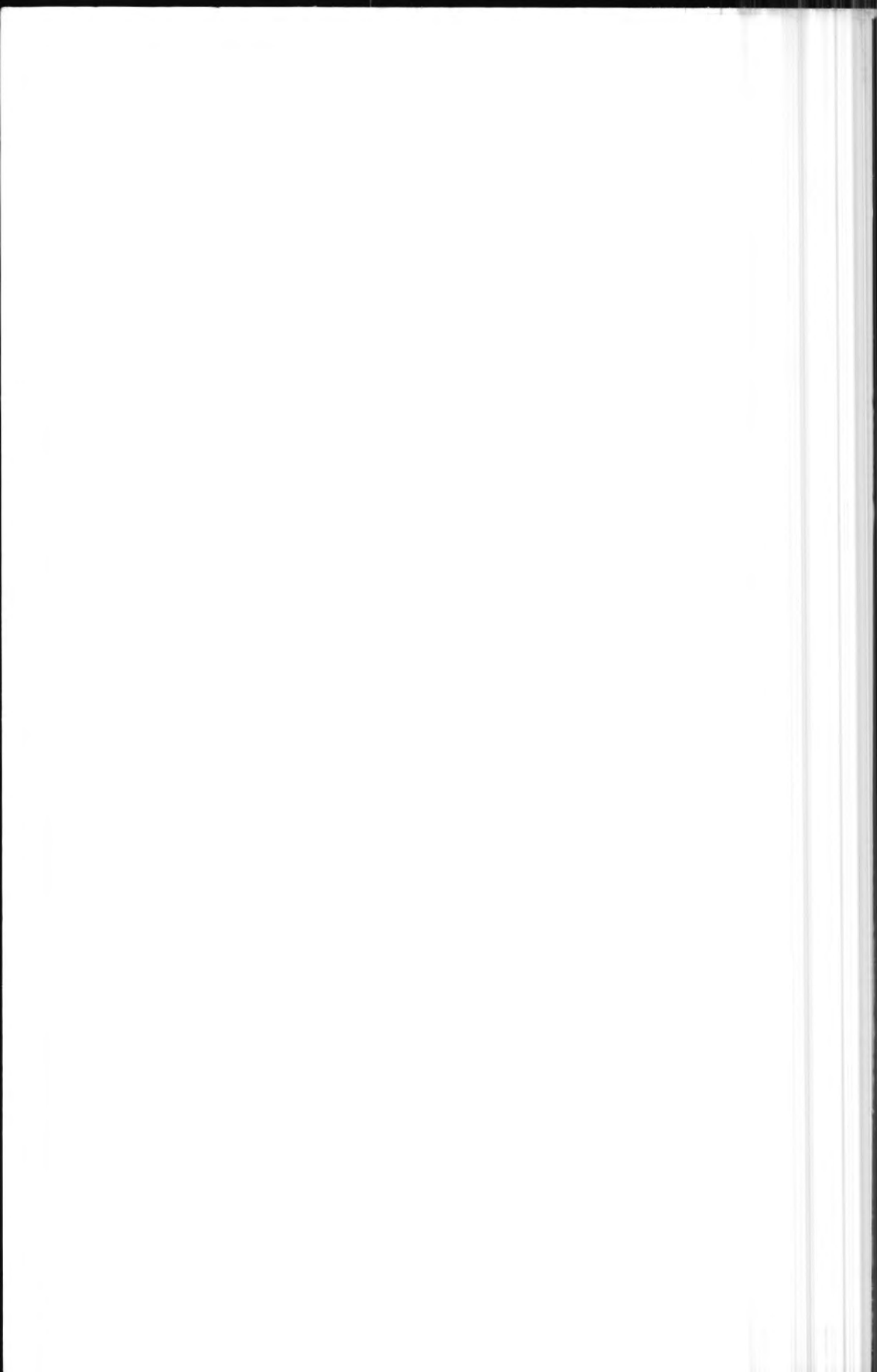


NUMERO SPECIAL

RES PUBLICA

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE - BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK





RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

SOMMAIRE - INHOUD

Les structures et l'avenir des partis politiques

- L'avenir du Parti communiste de Belgique
et sa lutte pour la démocratie.
par *E. BURNELLE* 7- 16
- Influence de l'Europe des Six sur la
structure et le regroupement des partis.
par *D. CARDON DE LICHTBUER* 17- 27
- Vue d'avenir du PSB sur sa structure.
par *L. COLLARD* 29- 40
- Souci primordial du PSC, le renouveau des
méthodes de gestion.
par *R. HOUBEN* 41- 57
- Les petits partis sont-ils utiles ?
par *A. LAGASSE* 59- 75
- Mythes et réalités dans les idéologies du
pouvoir.
par *Fr. PERIN* 77- 91
- Les vues d'avenir du PLP sur sa structure.
par *O. VANAUDENHOVE* 93-100
- L'avenir de la Volksunie.
par *M. Fr. VAN DER ELST* 101-109
- Une dimension politique nouvelle : la
télégenie ?
par *R. WANGERMEE* 111-129
-

VOLUME X - BUNDEL X - 1968

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Etablissement d'utilité publique — Instelling van openbaar nut

CONSEIL D'ADMINISTRATION — BEHEERRAAD :

Président - Voorzitter :

M. GREGOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justitie.

Vice-président - Ondervoorzitter :

J. VAN HOUTTE, sénateur, ancien Ministre des Finances, professeur à l'Université de Gand — senator, oud-Minister van Financiën, hoogleeraar aan de Universiteit te Gent.

Membres du Conseil - Leden van de Raad :

R. AUBERT (chanoine - kanunik), professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

L. CLAES, administrateur de Sociétés — vennootschapsbeheer.

V. CRABBE, ancien chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, chef de travaux à l'Université libre de Bruxelles — oud kabinetchef van Ministerie van Binnenlandse Zaken, werkleider aan de Vrije Universiteit te Brussel.

R. DECLERCK, gouverneur honoraire de la province d'Anvers — ere gouverneur van provincie Antwerpen.

J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

O. DE RAEYMAEKER, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

J. DUVIEUSART, sénateur, ancien Premier Ministre — senator, oud Eerste-Minister.

H. FAYAT, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre, professeur à l'Université libre de Bruxelles — volksvertegenwoordiger, oud-Minister, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

L. GYSELYNCK, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, Ministre des Affaires étrangères, professeur à l'Université de Liège — Volksvertegenwoordiger, Minister van Buitenlandse Zaken, professor aan de Universiteit te Luik.

M.P. HERREMANS, publiciste, chargé de recherches à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles (fondé par E. Solvay) — publicist, gecommiteerd onderzoeker aan het Sociologisch Instituut van de Vrije Universiteit te Brussel (opgericht door E. Solvay).

H. JANNE, ancien Ministre de l'Education nationale et de la Culture, professeur à l'Université libre de Bruxelles — oud-Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

A. MAST, conseiller d'Etat, professeur à l'Université de Gand — raadsheer bij de Raad van State, professor aan de Universiteit te Gent.

A. MOLITOR, chef de cabinet du Roi, professeur à l'Université catholique de Louvain — cabinetchef van de Koning, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Léo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — professor aan het College van Europa (Brugge).

L. OPDEBEECK, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la fonction publique — secretaris-generaal van Ministerie van Binnenlandse Zaken en van het openbaar ambt.

P.H. SPAAK, ancien Premier Ministre, ancien Secrétaire général de l'OTAN — oud Eerste-Minister, ou-Secretaris-generaal van NATO.

L.E. TROCLET, sénateur, ancien Ministre, professeur à l'Université libre de Bruxelles — senator, oud-Minister, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

P. WIGNY, membre de la Chambre des Représentants, Ministre de la Justice et de la Culture française, professeur à l'Université catholique de Louvain — volksvertegenwoordiger, Minister van Justitie en van franse Cultuur, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Secrétaire général :

A. PHILIPPART, chargé de cours à l'Institut d'Etudes sociales de l'Etat (Bruxelles), attaché de recherche à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire Général de l'Association internationale de Science politique — Docent aan het Instituut voor Sociale Studiën (Brussel), onderzoeker aan het Sociologisch Instituut van de Vrije Universiteit te Brussel, Generaal secretaris van international political Science Association.

Secretaris-generaal :

H. VAN HASSEL, chef de travaux au centre néerlandophone de perfectionnement dans la gestion des entreprises auprès de l'Université catholique de Louvain — werleider aan het Vervolmakingscentrum voor Bedrijfsleiding bij de Katholieke Universiteit te Leuven.

Bureau :

- M. GREGOIRE, président — voorzitter.
 J. VAN HOUTTE, vice-président — onder-voorzitter.
 L. GYSELYNCK, administrateur-trésorier — administrateur-schatbewaarder.
 L. CLAES, membre — lid.
 A. PHILIPPART et H. VAN HASSEL, secrétaires généraux — algemene secretarissen.

RES PUBLICA :**Directeur :**

- J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Rédacteur en chef - Hoofdredacteur :

- Léo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — professor aan het College van Europa (Brugge).

Comité de Rédaction :

- MM./de HH. M. BOEYNAEMS, D. CARDON de LICHTBUER, M^{me}/Mevr. M. CLAEYS-VAN HAEGENDOREN, MM./de HH. H. DE CROO, R. DEPRE, W. DEWACHTER, J. GALLANT, V. GOFFART, M.H. MOULIN, CH.F. NOTHOMB, P. ORIANNE, J. SCHOYSMAN, Fr. SWAELEN, A. VAN DEN BRANDE, H. VAN HASSEL, G. VIDICK, B. WALEFFE.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :**WETENSCHAPPELIJKE RAAD VAN HET INSTITUUT :****Président - Voorzitter :**

- R. AUBERT (chanoine - kanuniek), professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

Membres - Leden :

- J. BARTIER, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 S. BERNARD, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de vrije Universiteit te Brussel.
 M. BOEYNAEMS, professeur à l'Ecole royale militaire — professor aan de Koninklijke militaire School.
 H. BUCH, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 J. BUCHMANN, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 R. DEMOULIN, professeur à l'Université de l'Etat à Liège — professor aan de Rijksuniversiteit te Luik.
 J. DHONDT, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — professor aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. GERARD-LIBOIS, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques.
 Ch. GOOSSENS, professeur à l'Université de l'Etat à Liège — professor aan de Rijksuniversiteit te Luik.
 G. GORIELY, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 H. HAAG, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
 M. LIEBMAN, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 T. LUYKX, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — professor aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 E. SABBE, archiviste général du Royaume — Algemene Rijksarchivaris.
 J. STENGERS, professeur à l'Université libre de Bruxelles — Professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
 A. VRANCKX, professeur à l'Université de l'Etat à Gand — professor aan de Rijksuniversiteit te Gent.
 J. WILLEQUET, professeur à l'Université libre de Bruxelles — Professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.

Secrétaires - Secretarissen :

- Les secrétaires généraux de l'Institut — De algemene secretarissen van het Instituut.

**PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT :
WETENSCHAPPELIJK PERSONEEL VAN HET INSTITUUT :**

Attachés de recherche : M. CRETEUR, C. REMY, W. PLASVIC.

Chercheurs associés : J. GALLANT, E. GLANSDORFF, H. OFFERMANN, I. RENS, J. SIOUN,
J. VAN HILLE.

SIÈGE DE L'INSTITUT — ZETEL VAN HET INSTITUUT :

Hôtel de Sociétés scientifiques, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. Tél. : 48.79.65 - 48.34.38. C.C.P. n° 533.74 — Hotel des Wetenschappelijke Verenigingen, 43, Elyzeese Veldenstraat, Brussel 5. Tel. : 48.79.65 - 48.34.38 - P.C.R. n° 533.74.



La reproduction, soit intégrale, soit abrégée, des articles est autorisée. Toutefois, les références doivent être indiquées avec précision (nom de l'auteur, titre de l'article, numéro et pages de la revue). Les droits de traduction sont réservés pour tous les pays.

L'Institut belge de Science politique n'assume pas la responsabilité des opinions émises ; celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De reproductie van de artikels, hetzij integraal, hetzij samengevat, is toegelaten. De referenties moeten nochtans nauwkeurig aangeduid worden (naam van de schrijver, titel van het artikel, nummer en bladzijden van het tijdschrift). De vertaalrechten zijn voorbehouden voor alle landen.

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek neemt geen verantwoordelijkheid op zich voor de uitgebrachte meningen ; deze verbinden slechts hun schrijvers. De niet opgenomen manuscripten worden niet teruggegeven.

Bibliographie :

Il est rendu compte de tout ouvrage relatif à la science politique dont deux exemplaires sont envoyés au Secrétariat général de l'Institut.

Er wordt kennis gegeven van elk werk in verband met de wetenschap der politiek waarvan twee exemplaren aan het Algemeen Secretariaat van het Instituut worden gezonden.



Les structures et l'avenir des partis politiques

CONTRIBUTIONS

de MM. BURNELLE E., CARDON DE LICHTBUER D.,

COLLARD L., HOUBEN R., LAGASSE A.,

PERIN F., VANAUDENHOVE O.,

VAN DER ELST M., WANGERMEE R.

Deux membres du Comité de rédaction de RES PUBLICA ont été élus députés le 31 mars 1968 : M. H. De Croo, PLP, dans l'arrondissement d'Audenaerde et M. Ch.F. Nothomb, PSC, dans celui de Neufchâteau.

Le Rédacteur en chef est heureux de leur adresser, en son nom et au nom de leurs collègues et amis du Comité de rédaction, ses félicitations les plus vives, et de leur dire que RES PUBLICA attend beaucoup de la jeune expérience politique qu'ils vont désormais poursuivre « sur le tas ».

★

Twee leden van het Redactiecomité van RES PUBLICA werden op 31 maart 1968 tot volksvertegenwoordiger verkozen : de heer H. De Croo, PVV, voor het arrondissement Oudenaarde en de heer Ch.F. Nothomb, PSC, voor het arrondissement Neufchâteau.

De Hoofdredacteur stelt er prijs op hen zowel in zijn naam als in die van hun collega's en vrienden in het Redactiecomité, van ganser harte te feliciteren en hen te zeggen dat RES PUBLICA veel verwacht van de jonge politieke ervaring welke zij van nu af in de praktijk zullen aanvullen.

★

L'avenir du Parti communiste de Belgique et sa lutte pour la démocratie

par E. BURNELLE,
Président du Parti Communiste de Belgique.

★

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai répondu avec beaucoup d'empressement à la demande de l'Institut belge de Science politique car je considère qu'il est extrêmement important, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Président, que sur tous les problèmes avec lesquels la Belgique est confrontée, nous puissions avoir un dialogue qui pourrait se développer et, de ce dialogue, nous pourrions, tous ensemble, aborder les problèmes avec le plus d'idées et le plus d'efficacité.

Sur la convocation, il est inscrit que je traiterai du problème du Parti communiste et de la façon dont nous voyons son avenir. Sans doute est-ce une idée qui peut être contestée, de dire que le Parti communiste ait un avenir en Belgique ? Je veux bien admettre cette idée parce qu'il y a eu depuis le début du siècle pas mal de partis révolutionnaires qui se sont constitués et certains ont sombré. Pour qu'un parti révolutionnaire parvienne à se maintenir, à se développer, il faut qu'il puisse le faire en tenant compte de certaines situations, de certaines conditions, de certaines réalités. Pour le moment, est-ce que le Parti communiste existe ? Je pense que oui. Il existe non seulement parce qu'il a des locaux, parce qu'il fait de la propagande, qu'il a un groupe parlementaire, parce qu'il tient des assemblées, qu'il fait des cortèges, mais c'est là chose connue de tout le monde, c'est une façon élémentaire d'affirmer son existence. Je crois qu'il faut voir l'existence du Parti communiste comme un fait qui est normal. Pourquoi ? Parce que son existence est liée à une réalité et qu'il est l'expression d'une certaine réalité. Le Parti communiste est une formation politique qui ne s'est pas développée toute seule ; c'est une formation politique qui s'est développée dans le courant du mouvement ouvrier belge et qui puise ses origines dans le parti ouvrier belge, surtout du siècle dernier. Aujourd'hui, il fait partie des forces socialistes de notre

pays. Je ne dis pas qu'il fait partie du Parti socialiste belge ou qu'il ait envie d'en faire partie. Je dis qu'il fait partie de tout ce qui peut être considéré maintenant comme les forces socialistes, c'est-à-dire les forces qui se prononcent pour un changement fondamental de la société et pour substituer à une direction minoritaire du pouvoir, une formation majoritaire composée de l'émanation des forces démocratiques de notre pays parmi lesquelles la classe ouvrière jouerait un rôle important.

Permettez-moi — pour faciliter mon exposé, pour m'aider à poursuivre mon développement — de souligner deux aspects du Mouvement Ouvrier belge du siècle dernier : d'abord un mouvement objectif, un mouvement qui s'est préoccupé des questions sociales, qui a lutté contre les conditions de vie atroce de la classe ouvrière et dont le Parti Ouvrier belge a été l'expression politique. Je me permets, en passant, de rendre hommage à l'activité du Parti Ouvrier belge au siècle dernier car il a su incarner les aspirations sociales et politiques de la classe ouvrière de notre pays, dénoncer avec vigueur et avec succès une série de carence et de retards et être le moteur des solutions qui devaient triompher. Mais, à côté de ce mouvement social qui est tout à l'honneur du Parti Ouvrier belge, il y a eu, vous le savez, un mouvement politique vers la conquête du suffrage universel, vers le développement de la démocratie dans notre pays. Et je me permets d'associer ces deux éléments, d'associer étroitement le mouvement social pour les pensions, pour les règlements du travail, pour les habitations à bon marché, pour toute la série des revendications sociales, pour le règlement des problèmes qui étaient présents à l'époque avec le mouvement pour le suffrage universel et le développement de la démocratie. Ce mouvement social est passé dans la suite à un stade supérieur et le mouvement pour le suffrage universel est le mouvement qui s'est déroulé dans la suite avec une expression politique supérieure, le suffrage universel étant devenu une arme pour mieux régler les problèmes qui continuaient à se poser sur le plan social et sur le plan politique. Sans doute, le suffrage universel n'a-t-il pas justifié les espérances que les travailleurs mettaient en lui au siècle dernier ? Quand nous relisons les publications du siècle dernier, nous sommes frappés par une certaine naïveté dans la conception du suffrage universel et sur ce qu'il pouvait apporter. On croyait normalement, au siècle dernier, que le suffrage universel allait permettre de régler au fond tous les problèmes. On sait qu'il n'en a pas été ainsi et qu'il y a eu des défaillances et des limitations.

Je reprends mon exposé en le plaçant à l'époque actuelle et en continuant à souligner l'étroite corrélation qui existe entre le mouvement social et le mouvement politique de défense de la démocratie. Je pense qu'il en a toujours été comme cela. Il en a été ainsi au siècle dernier, il en est ainsi dans ce siècle et il en a été ainsi lorsque le peuple français a fait ce magnifi-

que effort pour conquérir plus de droits lors de la Révolution française de 1789 dont Jaurès en a si bien exprimé l'idée centrale. Jaurès saluait le développement de la démocratie avec la Révolution française de 1789 pour les promesses sociales qu'elle contenait. Jaurès faisait lui aussi cette liaison qui était valable pour le XVIII^e siècle. Mais passons très vite aux événements d'aujourd'hui.

Passons aux événements d'aujourd'hui avec la place que tient le Parti communiste, que tiennent les révolutionnaires du Parti communiste devant ces événements et je vais me permettre d'essayer devant vous de dégager ce que nous considérons comme l'originalité du révolutionnaire, du militant révolutionnaire de notre époque, à notre stade. Le militant révolutionnaire essaye d'incarner toutes les aspirations qui surgissent des masses populaires et en particulier en ce qui concerne les communistes, de la classe ouvrière. Le nombre de ses revendications est formidable. Nous serions incapables de dresser la liste plus ou moins complète des principales revendications qui animent maintenant les masses populaires. C'est plutôt un catalogue que nous serions obligés de dresser si nous voulions faire ce point. Et, en ne prenant, par exemple, qu'un problème, celui de la sidérurgie, qui se pose actuellement avec une acuité extraordinaire et qui est en train de menacer l'existence non seulement de la Wallonie mais des travailleurs de Wallonie. Je prends un exemple immédiat pour permettre ma démonstration : quand nous disons : « Les patrons ont très mal géré l'industrie sidérurgique », c'est une idée qui n'est pas originale, c'est une idée qui est exprimée par tout le monde en Wallonie. Tout le monde admet — quand je dis « tout le monde », j'entends « une grosse majorité sans doute » — que les patrons ont géré l'industrie sidérurgique sans plan et sans perspective. Si je prends un autre exemple : la guerre au Viet-Nam, dont les horreurs nous sont révélées avec insistance par la radio et la télévision chaque soir, tout le monde admet que c'est une guerre abominable et qu'il faudrait que les bombardements américains cessent. Par conséquent, quand les communistes disent cela, il ne disent rien d'original, tout le monde le dit et l'originalité du Parti communiste et des révolutionnaires n'est pas de se confiner dans l'expression de ces positions justes ou de les exprimer avec plus ou moins de bonheur, plus ou moins d'éloquence ou plus ou moins de chaleur. L'originalité, c'est de faire aboutir ces revendications en tout ou en partie et de les faire cheminer, de distinguer parmi toutes ces revendications celles — et je vais revenir à l'exemple de la sidérurgie — qui sont venues à maturité, de les faire avancer, d'aider à ce que se constitue un vaste front pour les faire avancer, le plus large possible, qui les rende irrésistibles et qui les amène à leur réalisation. Et je dois vous dire que le Parti communiste consacre l'essentiel de son temps, l'essentiel de ses efforts, l'essentiel de ses recher-

ches à choisir dans chacun des problèmes qui sont importants et animent le pays, à choisir la revendication fondamentale, celle qui permet de rallier tous les efforts et d'avoir des succès d'efficacité assez rapides. Reprenons le problème de la sidérurgie : lorsque les ouvriers manifestent et lorsqu'on écoute les militants syndicaux, les mots d'ordre sont en nombre énorme. Vous avez le mot d'ordre « Arrêt des licenciements », « Statu quo de l'emploi », « Reconversion de la Wallonie », « Plan d'investissements », « Contrôle de l'investissement », « Nationalisation », etc... Ce n'est pas original pour un militant ouvrier de faire l'énumération de tous ces objectifs. L'originalité, pour un révolutionnaire d'action, c'est de choisir dans cette série de revendications et d'exigences, celle qui peut avoir un succès rapidement et un succès sans doute par la lutte, par un effort tenace qui ne parviendra pas à être imposé tout de suite. Il me semble que pour le problème de la sidérurgie, indépendamment des objectifs qui tous sont valables et qui tous recevront sans aucun doute leur solution, il y en a un qui devrait pouvoir triompher rapidement, c'est « Arrêt des licenciements » — « Statu quo de l'emploi ». C'est ce qui fait dire à certains que les communistes sont des modérés, qu'ils ne sont plus des révolutionnaires, qu'ils développent une activité de droite parce qu'ils centrent leurs efforts sur un mot d'ordre, sur un objectif. Est-ce que ce sera facile de faire triompher ce mot d'ordre : « Arrêt des licenciements » ? Non. Le Gouvernement ne veut pas agir dans ce sens-là, les patrons sont résolus à continuer les licenciements pour pouvoir faire ou plutôt donner à leurs investissements le maximum d'efficacité. Il faudra imposer ce mot d'ordre à travers une bataille terrible, extrêmement persévérante, avec beaucoup de force et c'est précisément là l'originalité du Parti communiste de Belgique, que de s'être fixé dans le domaine de la sidérurgie, un mot d'ordre sur ce qu'il faut absolument faire triompher avec tout le monde, pas seul. Nous ne comptons pas faire triompher un tel mot d'ordre avec nos 5 ou 6 députés, avec nos quatorze ou quinze mille membres, nous comptons faire triompher ce mot d'ordre avec l'ensemble des travailleurs de la Belgique parce que ce mot d'ordre est voulu, ce n'est pas nous qui l'avons décrété, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est un mot d'ordre général, c'est un mot d'ordre qui triomphe dans les pensées d'abord, c'est un mot d'ordre que nous appuyons et ce mot d'ordre, c'est la garantie que les autres mots d'ordre seront un jour suivis et recevront une solution efficace. On peut bavarder beaucoup sur des plans d'investissements. Si on nous annonce qu'ils seront traduits dans la réalité — on ne sait pas encore quand — et que l'on permet maintenant de continuer à licencier des travailleurs, cela veut dire que les travailleurs commencent à être battus, cela veut dire que ceux que nous considérons comme nos ennemis, comme nos adversaires

de tous les jours, les ennemis de notre classe, auront marqué des points. Or, arrêter les licenciements, c'est la garantie pour que les autres mots d'ordre puissent passer un jour. Et, lorsque nous avons l'occasion d'échanger des opinions dans des assemblées avec un public assez divers, que ce soit à la Chambre des Représentants, par exemple, où j'ai encore entendu développer cette idée il y a quelques jours, souvent, on admet que nous sommes entrés dans une période nouvelle. Moi, je crois que nous y sommes entrés aux environs de l'année 1959-1960, que la plupart des travailleurs de Belgique se rendent compte que la période que l'on vit aujourd'hui n'est plus la même que la période que l'on vivait il y a dix ans et les hommes politiques s'en rendent compte aussi parce que les citoyens belges, à travers les problèmes graves qui sont posés dans le pays, expriment de plus en plus cet avis qu'ils ne veulent pas continuer à être menés dans une direction où ils ne veulent pas aller. Il y a un divorce entre ce que veulent les gens, ce que veulent les citoyens belges et en particulier les travailleurs et ce que font le Parlement et le Gouvernement. Que ce soit en matière de paix, de politique extérieure, sur les solutions que proposent le Gouvernement et le Parlement pour maintenir la paix, que ce soit à l'occasion des problèmes sociaux, des problèmes économiques des problèmes de communauté, il y a sur tous ces plans des choses qui sont voulues avec insistance par l'opinion publique et qui ne trouvent pas leur expression au Parlement et au Gouvernement. Je vous dirais que c'est aussi un souci du Parti communiste d'essayer de bien comprendre la situation que nous vivons. Elle a des caractéristiques, elle offre des aspects vraiment nouveaux et vraiment originaux. Nous avons eu une manifestation qui s'est déroulée à Charleroi il y a quelques jours. Ne croyez pas, Mesdames et Messieurs, que cette manifestation était la répétition de manifestations antérieures. C'est une manifestation qui a présenté des aspects que l'on n'a jamais vus dans le pays, sans doute. Il est arrivé souvent à des travailleurs de défiler dans les rues, fort nombreux, mais, tout de même, il y a un certain nombre d'éléments que je ne vais pas passer en revue ici, mais des éléments qui tiennent au front commun entre la FGTB et les syndicats chrétiens, absolument nouveaux, des saluts étonnants qui viennent des doyens qui dirigent la communauté catholique de Charleroi, qui ont rédigé un message sympathique tout en étant très modestes à l'égard des manifestations et qui se sont immiscés dans la manifestation à leur façon pour l'aider, pour qu'elle réussisse, pour qu'elle ait un succès moral. Il y avait non seulement des représentants de cette communauté catholique mais aussi des députés de toutes les tendances. Il y avait évidemment des députés socialistes, des députés communistes, il y avait des députés du PSC qui sont en rupture ou qui vont entrer en rupture avec le PSC que nous considérons comme un parti réactionnaire

et dirigé par l'aile la plus réactionnaire de la Belgique. Il y avait même des députés PLP qui ne s'étaient pas annoncés mais qui, voyant défiler le cortège, ont été amenés à s'y joindre.

Il y a dans le pays une série d'idées qui sont devenues majoritaires et qui ne l'étaient pas il y a dix ans. Des idées majoritaires sur le plan de la paix, sur le plan des revendications, sur le plan des communautés, sur les divers plans économiques, des idées qui sont devenues majoritaires et que le Parlement ne traduit pas encore et que le Gouvernement traduit encore moins. Ce sont des idées majoritaires qui ont fait leur chemin depuis quelques années et je ne sais pas si les honorables membres de cette assemblée suivent tous les efforts que le Parti communiste a déployés pour aider ces idées majoritaires à s'exprimer. C'est un effort un peu souterrain qui n'a eu son expression que dans les journaux communistes au début. Nous n'avons pas mené cet effort tout seuls, bien entendu, mais nous avons pris une part importante à l'expression des idées majoritaires dans les usines notamment pour aider le travailleur à s'exprimer dans les ordres du jour. Oh, cela ne paraît pas quelque chose de fort révolutionnaire, mais tout de même, un ordre du jour qui traduit l'avis de centaines, voire de milliers de travailleurs sur des questions qui se posent en Belgique, c'est utile. Ces avis majoritaires se sont multipliés sur une série de plans pour aboutir à un événement important que l'on a perdu de vue, hélas, et que nous devons chaque fois rappeler : c'est le fameux referendum qui a eu lieu en Wallonie et qui a donné 650.000 signataires pour des changements de structure de notre Belgique. Le Parti communiste considère le Parlement comme un organe très important voire essentiel du fonctionnement de la démocratie dans notre pays. Nous sommes très attachés au Parlement et les travailleurs sont amenés à souffrir chaque fois que le Parlement ne traduit pas leur volonté ou va à l'encontre de leurs aspirations. Le Parlement a fortement évolué depuis un siècle ou depuis un siècle et demi. Au début, c'était un Parlement qui était élu uniquement par environ 40.000 petits et gros propriétaires de Belgique. Les classes dirigeantes étant à l'époque assez disparates, il y avait des capitalistes, des propriétaires, des petits industriels, c'était une classe qui paraissait assez hétérogène dans sa composition mais au fond, au point de vue politique, elle était unie. Les choses ont changé à partir du moment où, à la suite de la conquête du suffrage universel, le Parlement a vu arriver siéger sur ses bancs une partie importante de députés ouvriers. Mais, cette entrée des socialistes au Parlement a coïncidé avec des changements importants dans la composition de la classe dirigeante de notre pays. Les petits industriels, les petits propriétaires ont joué un rôle de moins en moins important dans la vie politique de la Belgique et ce sont les représentants des holdings ou ce que l'on appelle d'une façon plus imagée les puissances

d'argent qui avaient en mains la direction du pays, c'est-à-dire que les classes dirigeantes se sont rétrécies et ont augmenté en puissance. Elles se sont rétrécies à l'image de quelques dizaines de familles, comme c'est le cas dans notre pays. Ces classes dirigeantes ont exercé une pression que nous estimons intolérable sur le Parlement. Elles sont à l'origine de la crise du Parlement. Monsieur le Président disait tout à l'heure qu'il y a des crises dans beaucoup de domaines, c'est exact, mais la crise du Parlement est peut-être une des plus graves. Le Parlement est discrédité parce qu'il n'est plus l'écho de ce que veulent les masses populaires et il a encore eu l'occasion, ces derniers jours, de montrer ses difficultés d'appréhender un problème grave qui se pose dans notre pays. Je reviens encore au problème de la sidérurgie. Lors de la séance du Parlement de mardi dernier, le Ministre des Affaires économiques a expliqué suite aux questions qui lui étaient posées, que son rôle n'était pas de s'immiscer dans le problème de la sidérurgie. Il a dit cela au lendemain de la grande manifestation qui s'est déroulée à Charleroi. Le Ministre des Affaires économiques a dit : « Moi, je laisse aller les événements, je laisse aller les discussions entre les patrons et les ouvriers. Je ne m'immisce pas dans ce problème ». Est-ce normal ? Est-ce normal que jusqu'à présent le Parlement n'ait pas entendu l'exposé d'une perspective que se propose le Gouvernement dans le problème de la sidérurgie ? Ne nous trompons pas : par qui le problème est-il posé à la Chambre ? Par des interpellateurs, par certains députés qui reçoivent des réponses qu'ils jugent tous peu satisfaisantes. Jusqu'à présent, alors que le problème de la sidérurgie est posé avec l'acuité que vous connaissez, le Gouvernement a sans doute un plan, une perspective, je veux bien le croire, mais il n'a pas encore jugé utile de venir devant le Parlement en disant : « Voilà, il me semble que l'on pourrait régler le problème ». On ne lui demande pas d'avoir un plan précis, d'avoir un plan détaillé, un plan ne s'improvise pas, mais tout de même, il pourrait avoir des lignes directrices générales et venir les exposer au Parlement en demandant son avis. Il ne l'a pas encore fait. Il y a bien peu de députés qui le lui ont demandé et ceux qui ont demandé que le Gouvernement vienne devant le Parlement exposer son plan sur la sidérurgie, n'ont pas encore reçu une réponse satisfaisante. Les députés, pour faire valoir leur position à ce sujet, à la Chambre, ne disposent pas de moyens normaux. Vous savez, par exemple, alors que j'ai proposé que le Gouvernement vienne s'expliquer devant les Chambres, que je n'ai pas pu déposer un ordre du jour aussi clair que je l'aurais voulu. Lorsqu'on dépose un ordre du jour qui devra, peut-être, en certaines circonstances, être voté par les Chambres, il ne peut contenir — voyez le règlement de la Chambre — ni vœu, ni proposition. S'agit-il d'une pratique normale ? Le Parlement lui-même s'est privé d'une série de moyens d'agir et de

refléter l'opinion de la population. Vis-à-vis des problèmes qui se posent au Parlement, il y a deux directions qui s'affirment : les uns disent — et pour le moment, ils sont majoritaires — qu'il faut réduire les pouvoirs du Parlement, il faut les organiser dans le sens des restrictions, il faut supprimer les petits partis, il faut réduire l'activité des groupes parlementaires ou le concentrer dans certains domaines. Il y a les autres, et je crois qu'ils seront de plus en plus nombreux, et notamment les communistes, qui pensent qu'il faut chercher à régler le problème du Parlement à sortir de la crise du Parlement par plus de droits au Parlement de façon à ce qu'il puisse intervenir non pas pour se substituer au Gouvernement — ce n'est pas notre objectif — mais intervenir selon le rôle qui est le sien pour que les aspirations populaires trouvent une expression dans les débats parlementaires. Nous sommes donc pour plus de droits au Parlement.

Permettez-moi de revenir à la manifestation de Charleroi. Voilà une manifestation que tout le monde reconnaît comme formidable, qui aura des lendemains. Quand cette manifestation parviendra-t-elle à traduire les aspirations, ses aspirations sur la scène parlementaire ? Je vous ai dit toute la difficulté qu'il faudra vaincre. Il faudra qu'on arrive à faire un effort tous ensemble, entre ceux qui étaient à la manifestation de Charleroi, pour que les idées qui s'y sont exprimées soient discutées — il n'est pas question d'imposer — à l'aide d'un dialogue fructueux à la Chambre des Représentants et puissent y trouver leur expression. C'est le problème qui se pose. Faire des échos à la manifestation de Charleroi, pas seulement faire des échos strictement littéraires, mais développer les idées que l'on a applaudies à Charleroi, qu'on a trouvées justes et dont on cherche le chemin vers l'efficacité. Autrefois, au siècle dernier, au début de ce siècle, le suffrage universel a été un moyen pour permettre à certaines aspirations qui se manifestaient dans le pays de s'exprimer et de trouver des solutions efficaces à des problèmes posés. Il serait utile, dans une période comme celle-ci, où les problèmes sont plus amples qu'au siècle dernier, de trouver un chemin de façon à ce que le Parlement reflète cette volonté populaire. Et c'est une tâche que se propose le Parti communiste. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir que le Parlement colle plus aux masses populaires. Il y a beaucoup de citoyens qui le veulent et nous espérons bien prendre notre place dans cet immense effort par une contribution originale, par une contribution qui trouvera sa source dans nos rapports étroits avec les plus grosses usines du pays. Ce sera une lutte à caractère révolutionnaire. Ce sera une lutte extrêmement opiniâtre que nous devons mener. Ce n'est pas une lutte de droite comme certains essayent de le suggérer parce qu'ils ont peur de la lutte ouvrière et qu'ils essayent d'avance de discréditer l'effort que développent les communistes.

Vous savez, dans un autre ordre d'idées, que le Parti communiste

soutient les idées de « fédéralisme ». Je dis tout de suite que nous sommes pour le fédéralisme parce que celui-ci nous permet une meilleure structuration de la Belgique. Nous sommes pour le maintien de la Belgique parce que vouloir la supprimer ou la couper en deux, ce n'est pas faire une œuvre progressiste, et d'ailleurs c'est à peu près impossible. La Belgique, c'est une construction historique. Il y a 130 ans, la Belgique pouvait être quelque chose quelque peu hétéroclite mais elle s'est constituée par l'effort du capitalisme. Le capitalisme, qui est l'ennemi de la classe ouvrière, a joué malgré tout un certain rôle progressiste en Belgique lorsqu'il a fait d'elle un pays centralisé avec une capitale ; je ne crois pas qu'il y a 130 ans, on considérait Bruxelles comme une capitale ; maintenant elle l'est. Elle est une capitale qui est le centre de la vie politique de la Belgique, qui est le centre des établissements bancaires, de la direction de l'économie, c'est une capitale valable. Il n'est pas question de couper les banques en deux, mais nous pensons que le fédéralisme qui postule le maintien de l'existence de la Belgique permet aussi, permet surtout de meilleurs rapports entre les communautés et du moment que les Wallons et les Flamands, chacun de son côté, régleront leur sort, exprimeront leurs aspirations et seront obligés de trouver une voie commune pour le maintien de la Belgique, ce fédéralisme aura des perspectives positives. Le Parti communiste fonctionne-t-il dans cet esprit ? Oui, depuis un certain nombre d'années, notre parti est organisé sur la base fédérative. Il a à sa tête un comité central valable pour tout le pays. Il se réunit en congrès national chaque année depuis un certain temps, il discute de tous les problèmes qui se déroulent à l'échelle de la Belgique et nous subordonnons le travail de ses organisations Wallonne et Flamande au travail national que doit accomplir le congrès. Il existe aussi des ailes dans notre parti, il y a une aile wallonne qui fonctionne au comité central, et également une aile flamande et il y aura au mois de février une conférence des communistes wallons et une conférence des communistes flamands et nous pensons que les structures que nous avons adoptées il y a un certain temps déjà et qui sont appliquées bien qu'elles ne soient pas encore dans les statuts, coïncident avec les vues que nous avons sur le développement de notre pays. Donc, le Parti communiste, dans son effort, compte sur la démocratie, sur son développement pour régler les grands problèmes économiques, sociaux et politiques qui sont posés dans notre pays. Nous avons l'ambition d'être une composante de ce vaste mouvement démocratique qui ne fait que commencer et nous avons l'ambition d'être une composante active, bien entendu. Nous avons l'ambition d'aider les travailleurs de Belgique à dégager ce qui a toujours été leur aspiration suprême, c'est-à-dire le mouvement objectif vers une société socialiste, une société qui sera dirigée non pas par des puissances d'argent mais une

société qui sera dirigée par tout le monde, par les forces ouvrières sans doute et par les forces des classes moyennes, par les forces catholiques, par les organisations ouvrières et par les diverses organisations démocratiques dans notre pays. Et nous espérons bien — ce sera notre effort — aller au socialisme et aux bouleversements très importants et fondamentaux, aux bouleversements révolutionnaires, par la démocratie, par le jeu normal du mouvement démocratique dans lequel personne n'essayera d'imposer sa volonté à son voisin. La meilleure façon de passer au socialisme par une voie démocratique, c'est développer la démocratie dès maintenant, c'est de régler les problèmes qui sont posés aujourd'hui, avec lesquels nous sommes confrontés, d'essayer de les régler tous ensemble par un immense effort démocratique. Ce sera la meilleure garantie que demain, la société socialiste sera instaurée et dirigée, non pas par une minorité — parce que ce serait mauvais — mais par l'expression de la majorité des classes sociales, des masses laborieuses à l'exception, bien entendu, des puissances d'argent. Devant nous s'ouvrent, nous le pensons, de vastes possibilités, et les classes dirigeantes devraient le comprendre. Elles devraient garder leur sang-froid devant les échecs qui les attendent parce que jusqu'à présent, nous avons connu une série d'événements à travers lesquels la classe dirigeante n'a pas conservé son sang-froid. Nous, les communistes, avons passé à la Cour d'Assises en 1923. On nous accusait de complot contre la sûreté de l'Etat. L'accusation s'est effondrée et la Cour d'Assises n'a pas su trancher dans un sens punitif mais je le rappelle, elle pourrait encore une autre fois rêver de solutions draconiennes et anti-démocratiques à l'égard des communistes. Vous connaissez le drame de l'incendie du Reichstag, vous connaissez le coup de force en Espagne en 1936. La classe dirigeante, sur le point de perdre une partie importante de ses prérogatives, pourrait peut-être perdre la tête. Plus nous serons unis, plus le mouvement démocratique sera uni pour imposer les solutions qu'il veut, plus il saura inspirer de respect à la classe dirigeante et l'empêcher de commettre des actes de folie.

Voici, exposée très brièvement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la position du parti à l'égard des problèmes sur lesquels nous étions sollicités. Je l'ai exposée avec le plus de franchise possible et en vous remerciant, en remerciant surtout l'Institut belge de Science politique de m'avoir permis de donner l'avis de mon parti à cette tribune, je me déclare à votre disposition pour répondre aux diverses questions qui pourraient être posées.



Influence de l'Europe des Six sur la structure et le regroupement des partis.

par D. CARDON DE LICHTBUER,
Chef de Cabinet de la Commission des Communautés Européennes.

★

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je dois tout d'abord vous dire que demander à quelqu'un qui n'est pas sociologue, de prendre la parole dans le cadre de votre Institut, c'est prendre un très grand risque. Je n'ai, en effet, pas été formé aux disciplines de la sociologie — je le regrette d'ailleurs car cela me serait bien utile dans les fonctions que j'occupe — mais je suis économiste et un peu praticien de la politique. Aussi, vais-je vous faire quelques réflexions de praticien, que vous n'aurez pas de peine, je l'espère, à mettre dans les cadres de la sociologie.

Je dirai, comme introduction, que l'influence de l'Europe sur la structure et le regroupement des partis m'a paru être un sujet très actuel. Pourquoi ? Parce que l'Europe a quinze ans, un peu plus de quinze ans même et que, nous constatons qu'à ses débuts, elle a été créée dans une atmosphère d'intense collaboration entre un certain nombre de personnalités — et je citerai les démocrates-chrétiens : Conrad Adenauer, Schumann, de Gasperi, les socialistes : P.H. Spaak, Guy Mollet, Ollenhauer, les libéraux ou assimilés : Faure, Mayer — mais aussi et on ne le soulignera jamais assez, dans une très grande collaboration entre les partis politiques. La période qui précéda les négociations des différents traités européens a connu une intensité très grande des contacts entre les partis qui prenaient position pour ou contre ce qui se préparait. Cette collaboration intime du début permettait de prévoir une évolution très favorable en termes d'unité, de regroupement politique au niveau européen.

Que s'est-il passé en réalité ? Ce sera le sujet de mon exposé. Je crois que le diagnostic peut être fait aujourd'hui car la période que l'Europe a vécue est suffisamment longue pour que l'on ne puisse pas nous repro-

cher d'extrapoler une période de référence trop courte... Quinze à vingt ans, dans un monde qui change rapidement, c'est beaucoup. Effectivement, reportons-nous quinze ans en arrière, nous voyons que nous sommes au moment des événements de Corée, nous avons ensuite connu une période de détente et puis maintenant nous observons des regroupements totalement différents de ceux de 1960. Car le grand problème, aujourd'hui, c'est le traité de la non-prolifération, c'est l'accord entre les Américains et les Russes et c'est ce qui suivra le traité de non-prolifération : le pouvoir, pour les deux Grands, de s'appuyer sur une force commune militaire, imprévisible à l'époque pour ceux qui signèrent les traités, pouvoir qui permet d'avoir enfin dans le monde une force de police internationale (— peut-être doit-on cependant regretter qu'elle soit dans les mains des seuls deux Grands —). Nous nous trouvions en 1950 encore dans un monde colonial, les traités ont été signés entre des puissances coloniales et nous nous retrouvons maintenant autour de la table, à négocier avec des Etats indépendants... Cette période a été longue et elle a été mouvementée, ce qui nous aide aussi à pouvoir tirer certaines conclusions, car on ne pourra pas non plus nous reprocher de faire une analyse uniquement sur la phase favorable de la conjoncture politique européenne. Nous avons eu tout un cycle, nous avons eu l'enthousiasme du début, la CECA, et ensuite nous avons eu la tentation du politique, la CED, et puis nous avons eu le traité de Rome... et enfin les crises que vous connaissez et dont nous ne sommes pas tout à fait sortis. C'est le cycle complet et je crois que si un diagnostic est utile, il est possible aujourd'hui. Il est également nécessaire parce que, depuis ce dernier week-end, tous les observateurs de la politique européenne doivent conclure que les données actuelles seront probablement les nôtres pendant plusieurs années et que nous ne verrons pas de modification sensible à l'équilibre européen.

C'est donc pourquoi je voudrais tout d'abord examiner ce qui a pu faciliter cette entente entre les partis, ce qui a pu faciliter ce regroupement. Ce sera mon premier propos. Ensuite, je voudrais analyser quelles ont été les difficultés rencontrées pour opérer ce rapprochement et troisièmement je voudrais voir quels sont les résultats et les analyser le plus objectivement possible pour enfin conclure en essayant de voir quels sont les espoirs qui nous sont raisonnablement permis.

Qu'est-ce qui a facilité le rapprochement ? Tout d'abord, une interdépendance de plus en plus grande : une interdépendance des matières, des capitaux, des biens de production, des biens de consommation. Par-tout, autour de nous, nous voyons cette interdépendance. Une interdépendance des idées beaucoup plus grande que dans le temps, favorisée par les contacts entre les hommes, facilitée grâce à l'amélioration des moyens de communication, des nouveaux moyens de diffusion : télévision, radio.

Mais cette interdépendance des idées a aussi été facilitée par les échanges de jeunes pour lesquels, par exemple, la France et l'Allemagne consacrent 500 millions de francs chaque année. L'influence de tous ces contacts a fait qu'en quelque sorte, nous nous sommes compénétrés. Cela vous explique pourquoi lorsqu'il y a des élections dans les pays voisins, nous ne nous intéressons pas simplement à l'aspect de politique étrangère de ces élections, mais tout naturellement à l'aspect de politique intérieure de ces élections. Ce qui se passe en France pour l'instant ne nous est pas indifférent et ce qui se passe au Pays-Bas nous concerne. Il y a en quelque sorte un sentiment d'une certaine commune appartenance.

Cette interdépendance — et c'est la deuxième raison qui devait nous rapprocher — a exigé un certain nombre de réglementations communes. Je pense à toute cette infrastructure de réglementations qui gouverne la vie économique, la vie sociale. A l'heure actuelle, on peut estimer que neuf dixièmes du secteur agricole, par exemple, agit dans le cadre de règlements qui couvrent l'Europe. Un ministre des affaires agricoles n'est plus libre de modifier les neuf dixièmes des domaines dont il s'occupe. Ceci veut dire qu'il y a matière à actions politiques communes dans les pays membres. L'intérêt du public se porte donc non seulement sur la politique intérieure des pays qui nous entourent, mais aussi et surtout sur la politique étrangère des pays qui nous entourent, qui nous concerne donc directement. Savoir comment l'Allemagne réagira en matière de politique sidérurgique est extrêmement important pour l'électeur et pour l'élu belge. Il est d'un grand intérêt de savoir comment l'Italie va réagir par rapport aux négociations du Kennedy Round, de savoir si oui ou non elle adoptera une attitude protectionniste ou une attitude libérale, c'est-à-dire de savoir si nous trouverons des partenaires pour adopter telle ou telle politique. C'est la deuxième raison.

Troisième raison : c'est l'égalisation progressive au sein de la communauté. Egalisation du niveau de vie en progrès lent mais substantiel. J'entends bien que ce progrès, cette égalisation sont pour l'instant encore beaucoup plus l'égalisation de moyennes de niveau de vie que l'égalisation des extrêmes. Vous savez, en effet, qu'au sein de chacun de nos pays les différences internes de niveau de vie sont plus importantes qu'entre les moyennes des pays européens. Quand je parle « d'égalisation du niveau de vie », c'est la chose la moins importante. Ce qui est beaucoup plus important, c'est l'égalisation des structures économiques de nos pays. Je pense que partout l'agriculture disparaît et que l'industrialisation se généralise et c'est ainsi que si au début de la CECA nous étions cinq pays sidérurgiques, nous sommes maintenant six pays sidérurgiques, parce que sous nos yeux, l'Italie qui était à ses débuts en 1952, est devenue un

grand pays sidérurgique dont la production dépasse largement celle de la Belgique. Je pense aussi au fait que non seulement cette structure se modifie mais aussi que la façon de voir l'économique se modifie, que la façon de penser progressivement se rapproche. Nous sommes tous actuellement en Europe dans des économies plus ou moins planifiées que nous acceptons, y compris les Allemands, et en même temps nous évoluons vers des économies plus ouvertes à la concurrence (ce qui n'est pas contradictoire). Ceci n'était pas vrai en France, mais les Français, de plus en plus, se mettent à affronter le phénomène économique, le phénomène social, en termes de concurrence et non plus de protection.

Enfin et finalement, ce qui doit nous rapprocher, c'est que nous avons progressivement un sentiment de commune appartenance, mais aussi un sentiment d'appartenance distincte, et ceci vous aura tous frappés quand vous sortez de la Communauté. Les Européens du Marché commun sentent beaucoup plus que par le passé ce sentiment d'appartenance distincte. Notre situation de plus en plus commune devient, par rapport aux pays tiers, de plus en plus différente. C'est évidemment l'aspect important de tout ce qui nous rapproche.

Mais qu'est-ce qui nous divise et, tout d'abord, ce qui nous divise plus particulièrement sur le plan des partis ?

Je dirais tout d'abord que ce qui nous divise, c'est que la collaboration initiale dans l'Europe — qui fut surtout celle de personnalités éminentes — n'a pas été suivie par une collaboration des partis. Cette situation n'est d'ailleurs pas uniquement le fait des partis, elle est aussi le fait des syndicats, le fait du patronat. Il faut constater qu'après le début de l'Europe où l'enthousiasme était grand, cet enthousiasme n'est pas entré dans les larges couches des populations. Je crois que ce phénomène en sociologie est bien connu ; il s'applique à d'autres domaines et on le nomme « le retard culturel ». La couche supérieure seule d'une société change culturellement avec le temps, tandis que les couches moyennes changent beaucoup plus lentement et qu'une fraction assez large de la société reste paisiblement à somnoler. Le sentiment d'appartenance à l'Europe connaît cette même évolution. Il est très réel chez les responsables de la vie politique, il est très réel chez les responsables de la vie sociale, mais il ne pénètre que lentement dans les rangs. C'est une chose qu'il faut souligner, surtout aux Etats-Unis, parce que les Américains ne comprennent pas comment, en Europe, les affaires européennes intéressent seulement peu de gens. Ce retard culturel est un phénomène que les Américains ont également connu et que l'on connaît toujours au début d'une fédération.

Deuxièmement, je dirais que les partis, en tant que tels, ont été appelés à prendre position pour et contre les traités et ont fourni la preuve qu'ils

pouvaient le faire. Mais, une fois les organismes créés, ils s'en sont désintéressés et la raison en est que les problèmes européens n'ont plus été, pour eux, traités sur leur propre terrain, c'est-à-dire celui de la conquête du pouvoir. Car rien de tel n'existe sur le plan européen. S'il était encore pensable de renverser la Haute Autorité, il est difficilement concevable de renverser la Commission du Marché commun. C'est elle, en effet, qui prend l'initiative mais non la décision et renverser le Conseil des ministres n'est pas possible pour le Parlement européen. Et pour le renouvellement des mandats des membres des exécutifs européens, il n'y a pas non plus de lutte politique. Ces mandats se renouvellent dans le cadre des équilibres de nationalités, mais jamais, remarquez-le, et c'est regrettable à bien des points de vue, jamais dans le cadre d'un jeu politique qui permettrait d'équilibrer et de renverser les tendances au niveau des Commissions exécutives. Mais nous constatons que ceci n'est pas simplement le fait de l'Europe, que cela existe aussi au sein des pays lorsqu'on prend des pouvoirs et qu'on les délègue à une organisation : souvent cette organisation échappe au contrôle politique. Un exemple en Belgique : le Directoire ; autant la lutte a été grande lorsqu'il s'agissait de fonder le Directoire, de le nommer, autant les renouvellements, les prolongations, la gestion courante du Directoire est une chose qui, en quelque sorte, échappe au jeu politique.

La troisième difficulté me paraît être que la physionomie des partis à dénomination commune est souvent très différente. Une même étiquette couvre des marchandises différentes. Voyons par exemple les socialistes : quoique ce soient eux qui sont les plus proches, quelle différence entre un socialiste belge et un socialiste français : que dire des démocrates-chrétiens, combien de fois n'ai-je pas vu des membres de la gauche de la démocratie belge sortir de commissions parlementaires européennes et dire : « Vraiment ces démocrates-chrétiens allemands sont tellement réactionnaires que nous nous demandons si nous sommes dans le même parti ». Et, au sein des libéraux, ils ont encore plus de différence. On n'a même jamais pu les appeler « libéraux ». Le groupe s'appelle « libéraux et assimilés ». Vous y trouviez des libéraux du type René Pléven, et dans la même délégation, des libéraux assimilés, tel que Pierre Lagaille. On peut donc dire que les partis ne se laissent pas facilement assimiler.

Quatrièmement, il y a en Europe un certain nombre de partis importants qui jouent un rôle sur l'échiquier politique national, mais ne font pas partie de la Communauté. Je pense aux communistes et au groupe très important des socialistes nenniens en Italie. Aujourd'hui encore, ils ne sont toujours pas représentés dans les assemblées, ils sont exclus des organismes communs avec tous les désavantages que cela entraîne. Mais cela ne veut pas nécessairement dire cependant que l'Europe n'agit

pas sur leur structure : les communistes, par exemple, se réunissent sur le plan des Cinq — car ils sont interdits en Allemagne, comme vous le savez — et prennent des positions communes. Ils acceptent en fait le cadre du Marché commun.

Cinquièmement, en dehors de grands partis, il y a un certain nombre de petits partis à caractère national accusé qui ont apparu sur la scène politique ou se sont fort développés les derniers temps et qui ne sont pas représentés à l'échelon européen, qui n'ont pas de liens au-dessus des frontières. Je pense à la Volksunie en Belgique, au parti néo-nazi en République fédérale, et à l'autre extrême, à Démocratie 66 aux Pays-Bas : trois partis qui, par définition, n'ont pas de partenaires européens. Enfin, certains partis ont un caractère historique accusé qui souligne certaines divisions nationales. A l'échelle européenne, les affrontements ne sont pas nécessairement les mêmes et je pense à certains partis de droite en Italie (les séquelles du monarchisme). Par ce caractère, ces partis sont peu aptes à trouver aisément des partenaires. Il faut donc conclure à ce stade que n'ont de réelles chances de se regrouper que les quatre grandes familles politiques qu'on pourrait appeler les libéraux et assimilés, les démocrates-chrétiens, la gauche non communiste et les communistes.

Mais ce qui a rendu les choses encore plus compliquées, c'est le « gaulisme » revenu en force qui a brouillé toutes les cartes. Spécifiquement français, il a cependant influencé la politique dans d'autres pays, et il a fort modifié les données de la politique européenne. Tout d'abord, il a brisé une certaine homogénéité des équipes au pouvoir, qui, au début de la Communauté, laissait espérer de très importants rapprochements. Cette homogénéité n'existe plus. C'est un fait que nous constatons tous les jours dans la politique européenne. Deuxièmement — et cela me paraît aussi important — il a brisé l'homogénéité des hommes politiques au pouvoir en ce sens qu'il a assuré l'élection d'un autre type d'homme politique. Je crois que ceux qui négocient avec le gouvernement français depuis 1958 se rendent de plus en plus compte qu'un autre type d'homme politique est arrivé au pouvoir en France. Ce type d'homme politique a toujours existé en France, il vient de cette vieille tradition du XIX^e siècle où les grandes familles françaises passaient des affaires à la fonction politique et de la fonction politique aux affaires. Il y a toujours eu en France une très grande interpénétration à la classe supérieure, classe supérieure qui n'était pas fermée, loin de là, grâce au système des grandes écoles — (certains d'entre vous ont sans doute vu les derniers jours à la télévision flamande ce merveilleux film allemand sur les « grandes familles » françaises et les grandes écoles françaises).

Ce sont les grandes écoles qui permettaient que cette classe soit tou-

jours ouverte et nourrie de nouveaux éléments et ces nouveaux éléments s'insèrent dans les structures existantes et ne les rejettent pas. Ce type d'homme politique, qui a toujours existé en France, a trouvé un mécanisme politique qui lui permet d'arriver en nombre au pouvoir et de s'y maintenir.

Autre difficulté : le contexte européen a été profondément modifié. Tout d'abord une certaine euphorie, résultant de l'acquisition rapide d'un niveau de vie nouveau et élevé, a conduit les populations européennes à perdre de vue le but ultime de leur rapprochement : l'Europe politique. Ensuite, faut-il le dire, le contexte international a changé, la crise de l'OTAN, la fin de la guerre froide, les rapports franco-allemands soumis à des fluctuations constantes et, enfin et surtout, le nationalisme qui avait pratiquement disparu après la guerre réapparaît en maints endroits. Il est malheureusement systématiquement encouragé par certains et l'exemple se transmet par delà les frontières.

Cette évolution s'accomplit d'autant plus aisément que la Communauté n'a pu prendre le relais.

La dernière difficulté pour le rapprochement me paraît être le problème de la presse, de la radio et de la télévision. Les structures financières de la presse sont encore nationales avec le résultat qu'il ne peut pas par exemple y avoir en France dans un débat agricole une information objective ou du moins qui reflète les opinions des autres partenaires. Que dire alors des structures qui sont par définition, nationales comme le radio et la télévision.

Indépendamment de tout ceci, bien sûr, il y a l'aspect des différences linguistiques qui sont une des difficultés du rapprochement de la Communauté.

Ainsi vous avez vu d'une part le volet positif : ce qui devait faciliter, qui a facilité ; d'autre part, le volet négatif : les difficultés. Mais quels ont été les résultats obtenus face à des difficultés et sur base de ces facilités ? Je dirais tout d'abord qu'il y a eu un rapprochement des partis, mais que ce rapprochement a été limité. Il y a eu ce que vous connaissez : l'organisation de groupements internationaux. Je pense à ce qui s'est appelé les Nouvelles Equipes internationales, dans la démocratie chrétienne et actuellement l'organisation européenne des démocrates chrétiens. Je pense du côté socialiste au groupement similaire.

Quelle est la critique que l'on peut faire à ces mouvements ? Pourquoi ont-ils été relativement peu efficaces ? Je crois, tout d'abord, que leur organisation est trop squelettique : en réunissant des têtes, on ne fait plus grand chose dans l'Europe de 1967. Ils n'ont pas créé un secrétariat permanent, ils ont toujours eu peu de moyens, leur activité a été occasionnelle. Ils ont surtout, et c'est le plus grave reproche qu'on peut leur

faire, eu très peu de contacts, très peu de rapports directs avec les centres réels de décision, c'est-à-dire les Exécutifs européens, les ministres chargés des politiques européennes dans les gouvernements nationaux. Cela a entraîné un certain manque de réalisme dans leurs prises de position, et aussi un certain désintéressement de ceux qui ont la responsabilité de la politique européenne au stade des décisions. Ces derniers ont souvent estimé que ces réunions étaient le fait d'une sphère fermée, sans grand lien avec ce qui se passait effectivement. De plus, leur caractère de petits comités a entraîné un désintéressement des masses. C'est ainsi que si, aujourd'hui ou demain, les démocrates chrétiens européens se réunissent à Bruxelles ou à Nice, on n'y verra pas grand chose dans l'opinion publique.

Mais, une chose beaucoup plus réjouissante est la création des groupes politiques au sein des assemblées européennes. Au Parlement européen, au Conseil de l'Europe, on a vu, dès les toutes premières années les parlementaires ne plus se grouper par délégations nationales mais par tendances politiques. En soi, c'est déjà un grand succès. Je dois dire, pour avoir pratiqué les commissions parlementaires pendant près de dix ans, être toujours impressionné par le travail des parlementaires européens. Ils ont, eux, un contact non seulement avec les Exécutifs, mais aussi avec le Conseil des ministres et le dialogue indispensable à l'exercice de la fonction publique existe. Il y a cependant, et c'est à mon sens la raison de leur efficacité limitée, deux reproches fondamentaux à leur faire. Le premier reproche, c'est que l'on a rarement pu envoyer dans les parlements européens ceux qui, réellement, ont le plus de poids politique à l'échelle de la nation. Le mode de nomination a favorisé ceux qui avaient une ancienneté, une certaine spécialisation ; ce mode de nomination a entraîné un manque de rotation des parlementaires. C'est une première critique. Une deuxième critique : c'est qu'ils se perdent trop souvent dans des pérégrinations inutiles qui les absorbent quasi totalement et leur font perdre le contact avec la politique nationale. On en est à ce que, dans certains pays, il y ait des parlementaires européens spécialisés qui n'ont plus aucun contact avec le Parlement national, et avouez que c'est un comble. Ceci ne serait pas grave s'ils étaient élus parlementaires européens au suffrage universel, mais aujourd'hui encore la force d'un parlementaire doit rester à l'échelle nationale.

La troisième critique : c'est un reproche à l'organisation de leur travail. Ces parlementaires européens ont, tant au Conseil de l'Europe qu'au Parlement européen, un secrétariat extrêmement nombreux. Pour 142 parlementaires au Parlement européen des Six, il y a 400 fonctionnaires. C'est dire que dès le début, les parlementaires ont eu la sagesse de ne pas refaire l'erreur qu'ils connaissaient à l'échelon national, celle

de laisser le parlementaire dans cette position difficile de devoir aller mendier son information au gré du hasard, de ses relations personnelles ou des contacts que l'Exécutif veut bien lui donner. Je dois dire que je suis toujours plein d'admiration de voir un rapport, comme le rapport Scheyven sur le budget belge, quand on sait dans quelles conditions les parlementaires travaillent. Le Parlement européen, lui, dès le début, a eu cette grande facilité de disposer d'un secrétariat, mais il a dès le début mal appliqué et mal conçu ce secrétariat. Car, voyez-vous, pour un parlementaire, ce qui est très important, c'est que l'information, les études dont il doit disposer, soient son outil politique. Pour pouvoir utiliser cet outil politique, il doit en avoir l'exclusivité. L'exclusivité soit individuelle, soit pour son groupe. Or, le secrétariat du Parlement européen, comme le secrétariat du Conseil de l'Europe est un secrétariat commun à tous les groupes. Ce qui, par définition, le rend peu utilisable pour le jeu politique. Deuxièmement, ce parlementaire qui, par définition, doit se déplacer sur un territoire assez grand — parlementaire italien devant venir plusieurs fois par mois à Bruxelles — aurait dû disposer, parce qu'il est de par sa fonction, amené à faire tous ces déplacements, d'un petit staff personnel, d'une assistance personnelle. C'est pourquoi je crois qu'il faudrait réformer le secrétariat de ces assemblées européennes en s'inspirant du système qui existe aux Etats-Unis, où les sénateurs et les membres de la Chambre des Représentants disposent chacun d'un staff personnel de 12, voire 15 collaborateurs, ce qui leur donne cette efficacité extraordinaire. Les parlementaires européens, comme les nationaux, font malheureusement de plus en plus, de par leur mauvaise organisation, l'effet d'aimables amateurs dans la vie politique.

Parlons enfin du rapprochement des programmes : il y a eu un rapprochement des programmes, mais là aussi ce rapprochement a un très grand défaut, c'est qu'il n'est pas conçu en commun. Comment voulez-vous réellement agir sur les structures lorsque vous n'avez pas d'abord, au préalable, des discussions entre les techniciens et les dirigeants des partis ? C'est surtout du côté socialiste que des efforts réels ont été faits ; ils sont intéressants. Du côté des sociaux-chrétiens, il y a une dispersion très grande et du côté des libéraux, il y a très peu de contacts.

Donc, je dirais pour terminer cette troisième partie de mon exposé, que dans l'ensemble les résultats sont limités, et même plutôt décevants si on les compare aux espoirs que la situation politique d'il y a quinze ans aurait pu faire naître. Le parti ne joue pas dans la politique européenne son rôle d'aiguillon et le principal reproche que l'on peut faire aux partis européens, c'est qu'ils ne sont pas parvenus à garder une intensité de politique européenne et de conception, qu'ils n'ont pas gardé cette possibilité de servir d'aiguillon contre les gouvernements...

La politique européenne n'est toujours pas le fait des partis européens, elle est surtout le fait de certaines personnalités actuellement ministres dans les gouvernements européens ou membres des exécutifs européens.

Il faut constater que ce sont ces personnalités qui ont joué le plus grand rôle, les partis en ont été incapables surtout par manque de techniciens, par manque de préparation. Et ceci est principalement dû au fait que l'on n'a pas fait l'Europe dans le domaine de la dynamique propre des partis. Les partis en sont toujours encore à l'Europe des Etats.

Pour ne pas terminer sur une conclusion trop pessimiste, quelles peuvent être nos raisons d'espérer ? Eh bien, beaucoup d'éléments pourraient accélérer le rapprochement des partis et l'élément le plus important, ce serait l'élection d'un Parlement au suffrage universel. Mais ceci, soyons réalistes, est une hypothèse qui est exclue à court terme. Alors, une deuxième raison d'espérer, c'est que l'internationalisation très rapide se réalise au niveau des groupes de pressions. Les syndicats s'organisent, le patronat s'organise aussi et les avis des syndicats, des patrons et des groupes de pression des agriculteurs au Comité consultatif et au Conseil économique et social de Bruxelles sont d'excellentes qualités. Déjà les ministres nous disent qu'ils ont plus de plaisir et d'intérêt à lire ces avis qu'à lire les avis et les recommandations des Parlements européens. C'est une tendance très inquiétante, un aiguillon de l'extérieur qui forcera les parlementaires à se regrouper, qui forcera les groupes politiques à ne pas en faire moins sous peine d'être déconsidérés.

Et enfin, je dirais que l'atout qui me paraît être le plus grand, c'est l'atout que peut présenter, dans une Europe de plus en plus interdépendante, le fait de constituer un parti aux dimensions européennes. Cet atout me paraît majeur tout d'abord sur le plan de l'information, car mener une politique étrangère en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, par exemple, on ne peut le faire en Belgique que si l'on sait qu'en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, on sera suivi ; sinon, c'est mener une politique qui n'est pas raisonnable. Je crois que sur le plan de l'action également, l'atout d'être un vaste parti permet beaucoup de choses et je reviens à l'exemple de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. S'il y avait eu au préalable une réunion entre les représentants des partis au pouvoir, eh bien ! l'Angleterre serait dans une position telle que M. Wilson pourrait réellement faire une demande. Nous sommes parvenus en Europe, par manque de regroupement et de préparation, à ne pouvoir réaliser une chose que la majorité des citoyens de l'Europe désirent.

Enfin, je dirais que de plus en plus, les hommes raisonnent sur le plan européen d'une manière plus libre que dans les structures nationales. Toutes les enquêtes que l'on a pu faire sur l'Europe montrent que la

conscience politique de l'homme européen n'est pas tout à fait celle que les cadres nationaux pourraient faire croire. Certaines choses sont plus facilement réalisables sur le plan européen : il y a pas mal d'idées, des idées progressistes en matière sociale, par exemple, qui peuvent passer plus aisément. Je pense à la programmation, qui ne se serait jamais réalisée si tôt en Allemagne, si l'on n'était pas passé par le biais de l'Europe et je pense à ce problème extrêmement important qui est toute l'égalisation des niveaux de vie, qui n'est pas réalisable dans certains pays, du fait de la structure nationale. C'est ainsi que j'ai un sérieux espoir, par exemple que, pour la gauche française, le chemin de la réussite en termes d'efficacité passera par l'Europe.

Voilà, je crois que je vous ai dit en quelques mots ce que je comptais vous dire comme introduction. J'ai été probablement largement incomplet et je suis certain que vos questions permettront de nuancer cet exposé.





Vue d'avenir du PSB sur sa structure

par Léo COLLARD,

Président du PSB et de l'Action commune socialiste.

★

Vous m'avez invité à parler des « Vues d'avenir du PSB sur sa structure ». En préparant mon exposé, je me suis aperçu que le sujet était un peu limité. Je parlerai, bien sûr, de l'évolution structurelle du PSB. Mais il me paraît indispensable et je vous demande la permission de le faire, d'y ajouter quelques considérations d'ordre doctrinal. Le tableau que vous pourrez ainsi avoir sera plus complet.

Je vous indiquerai tout de suite ce que je ne ferai pas. D'abord parler des problèmes politiques de l'heure ; ce n'est pas l'endroit. Ensuite polémiquer avec les autres partis. Je m'explique. Notre système de démocratie parlementaire implique le pluralisme. Des partis sont nécessaires pour permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion selon des options répondant à la conception qu'ils ont de leurs intérêts et de la façon dont l'Etat doit être dirigé. Socialiste, et militant, j'essaie de convaincre mes concitoyens que mon opinion est la bonne. Mais il n'y a pas de démocratie saine sans tolérance. Je dois admettre que d'autres ne pensent pas comme moi et se groupent au sein de formations différentes. Si je suis amené à me référer aux autres partis, ce sera, je l'espère tout au moins, de façon objective.

Faisons d'ailleurs, tout de suite, un essai en abordant, en quelques mots, le problème des petits partis. Qu'est-ce, exactement qu'un « petit » parti ? Prenons le Parti communiste. Ce n'est pas un parti puissant, certes. Mais depuis bientôt un demi-siècle, il y a, en Belgique, une forme d'opinion communiste qui s'amplifie ou diminue selon les circonstances, mais persiste, se transmet et doit pouvoir s'exprimer. Le mal, pour le bon fonctionnement du système parlementaire, pourrait commencer à partir du moment où, des partis, déjà petits, se fractionnent eux-mêmes (exemple : communistes « russes », et « chinois ») et aussi lorsque des groupements minuscules, le plus souvent issus de scissions personnelles, apparaissent à la frange des grands partis.

Mais mon expérience de quarante-cinq années de vie politique et de trente-cinq années de vie parlementaire m'a appris que, généralement, il s'agit de phénomènes occasionnels, périphériques qui finissent toujours par se résorber, parfois même rapidement. Dans l'ensemble, jusqu'à présent tout au moins, il n'a pas altéré profondément le fonctionnement du système. Je parle de la Belgique, bien entendu. Disons qu'il a causé des soucis aux grands partis ; mais cela n'est pas nécessairement malsain.

*
* *

Pour en venir maintenant au PSB, celui-ci est un des trois grands partis que l'on appelle « nationaux » ou « traditionnels ». Je crois que je ne dois pas perdre votre temps à expliquer son origine, à justifier son existence. Ce que vous attendez de moi, c'est que je vous dise exactement ce qu'il est, dans sa structure et dans sa pensée.

Ce qu'il est, *dans un état évolutif*. Car, c'est une banalité de constater que depuis la naissance des trois grands partis, la Terre a continué de tourner. On pourrait dire que s'ils se sont maintenus, c'est qu'ils se sont adaptés. Mais ce qu'il faut essayer de mesurer, c'est leur potentialité d'adaptation permanente, car la vitesse d'évolution de la société contemporaine est, pour le moment, particulièrement rapide.

Le PSC et le PSB ont, chacun, fait une mutation importante au lendemain de la seconde guerre mondiale. J'y reviendrai. Celle du PLP est plus récente. C'est feu Roger Motz qui l'avait conçue : M. Van Audenhove en a été le principal réalisateur. Elle part essentiellement de l'idée qu'il est possible, sinon nécessaire, de créer un grand parti conservateur groupant croyants et incroyants. Ce qui explique que c'est dans son aile droite que plus particulièrement le PSC se sent directement menacé. Le PLP entend être le centre de contrepoids de ce qu'il appelle le « travaillisme ». Pour ma part j'accepte cette conception, un peu simpliste, mais qui a l'avantage d'être claire et de poser le problème politique belge sur le terrain des grandes options économiques et sociales.

Le PSC paraît être le moins apte à s'adapter à cette éventualité. Sa diversité, qui a été longtemps sa force, est devenue sa faiblesse. Après la Libération, il a pressenti que les différenciations religieuses n'auraient plus la même importance qu'autrefois. Il a essayé, selon sa propre expression, de se « déconfessionnaliser ». Je ne crois pas qu'il y ait vraiment réussi. En réalité le PSC continue de grouper essentiellement des catholiques. Et bien que l'autorité et le poids de l'Eglise dans la vie politique ne sont plus ce qu'ils étaient, il n'en reste pas moins que c'est la même appartenance religieuse qui continue d'unir, au sein du PSC conservateurs et démocrates.

Mais le terme « unir » est-il encore exact ? Il est impossible à un parti, de faire deux politiques en même temps. Les forces centrifuges jouent de plus en plus au sein du PSC. Je crois que c'est là le difficile, et peut être insoluble, problème auquel il est confronté.

Quant au PSB, dans l'optique où je me place, je constate qu'il a en tout cas un atout : son homogénéité de classe, le terme étant pris dans le sens le plus large que je définirai dans un instant. Mais voyons d'abord quelles sont ses possibilités structurelles.

*
**

La puissance d'un Parti tient à deux conditions essentielles :

- La première est d'être largement ouvert, accessible. Sinon, c'est une chapelle.
- La seconde est de posséder une organisation à la fois forte et souple qui assure, à son action, le meilleur rendement possible.

Le PSB est ouvert à tous ceux qui se réclament de la qualité de travailleurs, sans distinction de langue ou de religion.

Ce n'est pas sans raison que le PSB a abandonné, après la Libération, l'ancienne dénomination de Parti *Ouvrier* belge. Il reconnaissait ainsi la mutation sociale qui était en train de se développer et qui n'a cessé depuis. Inutile de l'exposer longuement ; elle est bien connue. Disons simplement que d'abord la notion de « travailleur », n'a cessé de s'étendre à des catégories non classables sous la seule terminologie « ouvrière ». La preuve en est, par exemple, dans l'importance de plus en plus grande que prennent, dans le mouvement syndical, les organisations des Services publics, qui groupent aussi bien les ouvriers et les employés, communaux, des ministères, des parastataux, que le personnel enseignant, les universitaires, les chercheurs scientifiques, etc...

Ensuite, par le fait du progrès social et technique, des différenciations psychologiques s'opèrent dans cette masse. Cette diversification est d'ailleurs un problème qui se pose au mouvement socialiste et détermine une modification, de sa structure et de la formulation de sa pensée.

De sa structure.

Le POB était une confédération qui groupait les syndicats, les mutualités, les coopératives. Elles en étaient parties intégrantes. Elles participaient à la détermination de sa politique, on ne s'affiliait pas directement au POB. Mais par l'intermédiaire du syndicat, de la mutualité, de la coopérative.

Après la seconde guerre mondiale, les quatre formes du mouvement socialiste se sont reconstituées sur la base de l'indépendance. Le mouvement politique est devenu le PSB, sur base de l'affiliation individuelle.

Ceci présentait pour lui un avantage et un inconvénient. Le PSB perdait une partie des moyens matériels, financiers notamment, dont avait disposé le POB. — Mais il y gagnait en homogénéité.

Sa structure générale est la suivante :

Contrairement à ce que l'on croit souvent au dehors, elle n'est pas unitaire, mais confédérale. Il y a, dans chaque commune en principe une section. Les sections sont groupées par *fédérations d'arrondissement* dont l'autonomie est réelle, et elles y tiennent d'ailleurs beaucoup. Elles élisent elles-mêmes leurs organes directeurs, ont leur budget propre. Les secrétaires fédéraux, qui sont des agents permanents, dont le rôle est à la fois d'administration et d'animation, ne sont nullement des fonctionnaires dépendant de la direction centrale du Parti. Ils sont nommés et rétribués par les Fédérations elles-mêmes et responsables devant elles seules.

Comme dans tout système confédéral, il y a des institutions centrales.

Le Congrès, d'abord. C'est lui qui élit les organes directeurs nationaux ; nous verrons dans un instant lesquels et comment.

C'est lui qui, aussi, prend les décisions souveraines en matière de politique générale. Les votes s'y font soit individuellement (par cartes levées) soit, le plus souvent, par appel des fédérations. Celles-ci indiquent le nombre de votes affirmatifs, négatifs et les abstentions. L'on peut dire que les votes du Congrès représentent, au maximum possible dans une assemblée délibérante, toute les tendances et les nuances de l'opinion des affiliés. Statutairement le Congrès doit se réunir chaque année aux environs de la rentrée des Chambres, et tous les deux ans, pour entendre les rapports administratifs, élire le Bureau, le Président et le Vice-Président nationaux. Il peut être en outre convoqué et l'est en fait, chaque fois que la nécessité politique l'impose. Entre-temps, une assemblée plus restreinte, appelée *Conseil général*, peut être convoquée, notamment si l'urgence ne permet pas de réunir un Congrès.

Malgré ce système, dont la valeur démocratique est sérieuse on a, au cours des dernières années, senti le besoin de renforcer encore davantage le contact entre les fédérations et la direction nationale. D'où la création d'un *Comité central*, plus restreint encore que le Conseil général. Il n'est pas un organe de décision, mais d'information réciproque. Il permet à la direction de connaître rapidement les réactions de la base et de l'associer plus intimement à la solution des problèmes internes qui se posent inévitablement dans tout grand parti.

Restent enfin les organes directeurs.

Le Président et le Vice-Président nationaux sont élus par le Congrès pour deux ans. Ils sont chacun d'un rôle linguistique différent. Ni l'un ni l'autre n'ont de pouvoirs propres.

C'est le Bureau qui assure la gestion et la direction politique permanente du Parti, conformément aux décisions du Congrès ou du Conseil général.

Lui aussi est élu, pour deux ans. Il est composé de 24 membres. Sur le plan linguistique, il est strictement paritaire. La moitié des membres sont choisis directement par le Congrès : ce sont les élus « nationaux » ; les autres sont présentés par les fédérations réunies en groupes linguistiques : ce sont les élus « régionaux ». On a voulu, de cette façon, assurer au maximum possible une représentation équitablement répartie entre les régions et les fédérations.

Lorsque j'aurai ajouté qu'en cas de participation gouvernementale, les membres du Bureau qui deviennent Ministres perdent leur voix délibérative, sont remplacés par des suppléants, mais que tous les ministres socialistes siègent au Bureau, mais seulement avec voix consultative, je vous en aurai dit assez, je pense, pour que vous ayez une idée suffisante de la structure générale du PSB. Je pourrais encore vous parler du Secrétariat national, des œuvres culturelles et autres du Parti, de l'Institut Emile Vandervelde, de son Centre d'études et de documentation, des Homes de vacances que le PSB a créés en Ardenne et au littoral, etc... Mais ce serait entrer dans des considérations, importantes certes, mais qui risqueraient de compliquer un tableau que j'essaie de faire aussi clair que possible.

Je veux toutefois faire une exception à propos de quatre points parce qu'ils sont démonstratifs de ce que j'appelais tout à l'heure « le potentiel évolutif » du PSB répondent au titre de la conférence « Vues d'avenir du PSB sur sa structure ».

— *Le premier problème* est celui des jeunes. Il se pose à tous les partis et dans tous les pays.

Je ne crois pas d'abord que les jeunes, dans l'ensemble, soient conformistes, qu'ils se sentent bien à l'aise dans le monde actuel, et qu'ils n'aspirent simplement qu'à toujours plus de confort matériel. Que la soif de biens de consommation qui dévore la plupart de leurs aînés ait une répercussion sur eux, c'est inévitable. Mais un grand nombre de jeunes, instinctivement, contestent la société dans laquelle ils vivent. Beaucoup ne peuvent exprimer cette contestation qu'avec maladresse et incohérence. Comme les exagérations ne débouchent jamais sur rien de positif, elles aboutissent finalement à une sorte de résignation nihiliste ou d'exacerbation anarchique.

Il y a là un danger pour les régimes démocratiques. Aussi les partis démocratiques doivent-ils faire du problème de la jeunesse le problème numéro 1.

Je crois que chacun en est conscient. Je voudrais dire ce que fait le PSB.

On dit du socialisme — c'est une formule toute faite, que l'on trouve couramment dans la presse ou les discours d'hommes qui devraient mieux se documenter — qu'il est vieux et sclérosé.

Puis-je vous citer des chiffres relatifs au nombre de jeunes groupés dans les différentes formes du mouvement socialiste : les coopératives en comptent environ 10.000 ; les Mutualités 140.000 ; le mouvement féminin 75.000. Il faut y ajouter environ 55.000 sportifs et gymnastes et 5.000 Faucons rouges. L'Ecole des Cadres a déjà formé 2.000 moniteurs.

Quantitativement, on peut donc constater que le mouvement socialiste belge s'appuie sur des groupements diversifiés de jeunes dont l'ensemble constitue un incontestable mouvement de masse et qu'il dispose d'importantes réserves.

Mais cela ne suffit pas. Tous ces jeunes vont devenir des citoyens, c'est à cette tâche qu'il faut les préparer.

Le PSB a tenu en octobre 1966 un des Congrès les plus importants de ces dernières années. Importance qui a échappé à l'opinion publique.

Partant de la notion que les jeunes doivent être préparés aux responsabilités, il a estimé que la meilleure façon de le faire était de leur en donner.

Il a commencé par les associer, à parité avec les aînés, à l'élaboration, qui a été longue et minutieuse, des rapports préliminaires. Le résultat a été excellent.

Le Congrès ne l'a pas été moins. Ce sont les jeunes qui, pendant deux journées, sont venus à la tribune exposer leurs points de vue. Je puis vous assurer que c'était très positif, dépouillé de toute rhétorique. Une note dominante ; ils acceptaient d'être intégrés, dans la structure du PSB, mais non « subordonnés ». C'est dans ce sens que sont élaborées, par une Commission où, à nouveau, les jeunes sont à parité, des propositions de réforme des statuts du PSB sur lesquelles un Congrès aura à se prononcer.

Je ne puis évidemment préjuger des décisions définitives. Mais je crois pouvoir dire que l'on s'oriente entre autres réformes, toutes destinées à associer les jeunes à l'exercice des responsabilités, vers l'admission d'un pourcentage de jeunes dans les organes dirigeants à tous les échelons.

— *Le deuxième problème* est celui de l'adaptation de la structure et du fonctionnement du PSB à ce que j'appellerai les réalités communautaires belges.

On sait combien la question est grave, préoccupante. Je ne puis l'examiner ici sur le plan de la politique nationale. Mais je dois constater

qu'ici aussi tous les partis (sauf évidemment les formations extrémistes flamandes, ou wallonnes) y sont confrontés.

Il est bon de rappeler que la structure confédérale du PSB et paritaire de son organe directeur national lui permet de l'aborder plus aisément. Je dois en outre compléter mon tableau de tout à l'heure par une indication qui trouve ici toute son importance. Le PSB, à l'encontre du PSC, n'a pas deux ailes. Mais les statuts prévoient que les fédérations flamandes et les fédérations wallonnes peuvent se réunir en Congrès séparés pour examiner les problèmes qui leur sont propres. Cette disposition n'est pas lettre morte. Plusieurs Congrès des socialistes wallons se sont réunis depuis 1945 ; et l'on sait que, cette année, les socialistes flamands et wallons tiendront des Congrès séparés. Précisons que ces Congrès n'ont toutefois pas pouvoir de décision ; l'instance souveraine demeure le Congrès national.

Faut-il aller plus loin ?

Je constate d'abord que l'expérience a démontré qu'il était possible de trouver une synthèse commune des points de vue : la preuve en est dans le Compromis des Socialistes belges, élaboré et adopté le 17 novembre 1963 et qui a servi largement de base aux accords de la Table ronde.

Ceux-ci sont-ils dépassés ? Même s'il en était ainsi, rien ne dit qu'un nouveau Compromis serait impossible. En tout cas le PSB, en ce qui le concerne, est occupé, très activement, au sein de ce qu'on appelle la « Commission des 18 » qui est paritaire sur le plan linguistique, constituée par le Congrès des 11 et 12 décembre 1965, à étudier les formules qui, en son sein, permettraient de concilier la plus large expression des aspirations régionales avec l'indispensable unité de vues et d'action générales. Car les intérêts fondamentaux des travailleurs sont identiques, qu'ils soient au Nord ou au Sud de la frontière linguistique.

— *Le troisième problème* est exclusivement propre au mouvement socialiste. Je le traiterai brièvement mais il me paraît nécessaire d'indiquer la solution qui y a été donnée. La fission de la structure d'avant 1945 a donné naissance, je le rappelle, à quatre formes indépendantes. Mais cette indépendance a créé le risque de divergences et de contradictions. De cette constatation est née ce qu'on appelle l'Action commune dont la mission est d'assurer la coordination des efforts sur tous les points où sont en cause les intérêts généraux du mouvement socialiste tout entier. C'est ainsi par exemple, qu'il y a pour le moment une position d'Action commune à l'égard des pouvoirs spéciaux.

— *Le quatrième problème* me servira de transition avec la seconde partie de mon exposé : il est celui des rapports du PSB avec ce que j'appellerai, d'un terme très général, le monde des intellectuels.

Le PSB a souffert de beaucoup de préjugés, qui trouvent leur source dans son origine « ouvrière ». J'ai dit pourquoi il avait abandonné, en 1945, la dénomination de Parti Ouvrier. Mais cela ne suffit pas. La structure et l'esprit du PSB ont été un obstacle dans l'extension des rapports avec les intellectuels. Je m'explique.

Le Parti demande à ses affiliés un esprit militant. Des intellectuels peuvent l'avoir et nous n'en manquons pas. Mais il y a beaucoup d'intellectuels, qui sont socialistes de pensée ou de tendance, mais qui ne se sentent aucune vocation militante et dès lors, ne trouvent aucune place pour eux dans un Parti qui est, avant tout, une formation de combat politique.

Nous avons fait une expérience. Elle pourrait être concluante. Dans le cadre de l'Institut Emile Vandervelde, nous avons fait appel à des universitaires et intellectuels de toutes disciplines. Nous ne leur demandons pas de faire de l'action politique, mais de participer à des travaux de recherches et d'études. Nous avons reçu presque immédiatement plusieurs centaines d'adhésions enthousiastes de femmes et d'hommes de science qui, manifestement, n'attendaient que cet appel.

Cette participation sera-t-elle amenée à prendre une forme organique appropriée ? Il est trop tôt pour en décider. L'essentiel est que le mouvement existe. Et il existe, ce que je trouve très encourageant, à un moment où se pose au PSB, comme à tous les partis, le problème de la formulation de sa pensée en adaptation à l'évolution du monde contemporain.

La pensée socialiste.

Je vous ai exposé la structure du PSB en état d'évolution. Je voudrais — regrettant, à cause du peu de temps qui me reste, de devoir être très schématique — montrer que, contrairement à un slogan commode, mais faux, la pensée socialiste n'est ni figée, ni dépassée.

Nous savons, que depuis Karl Marx le monde a évolué, mais la pensée socialiste aussi ; sans pour autant altérer, sa finalité. Quelle est la nature fondamentale de celle-ci ? Beaucoup de critiques du socialisme n'ont cessé de confondre la fin et les moyens. L'amélioration des conditions de vie ; l'émancipation politique, sociale et économique des travailleurs ; les transformations structurelles de la société qu'elle implique : tout cela ne vise qu'à une fin qui est d'assurer la libération intellectuelle et morale de l'individu. Le socialisme n'est donc nullement une doctrine « matérialiste ». Si tout le monde avait enfin, dans une vraie société d'abondance, son dû de biens matériels, la tâche du socialisme ne serait pas terminée. Je dirais même volontiers qu'elle commencerait seulement.

Mais voyons d'abord où nous en sommes sur le plan que j'appellerai matériel.

Il est un point de départ de la doctrine socialisme qui s'est vérifié : l'accroissement constant du nombre des travailleurs. J'ai déjà indiqué que cet élargissement avait eu pour corollaire, par le fait du progrès social et technique, des différenciations psychologiques au sein de la masse des travailleurs manuels et intellectuels, salariés et « indépendants ». Là est le vrai problème du socialisme d'aujourd'hui : adapter ses formulations à ces différenciations de façon à arriver à mettre en évidence, par des moyens appropriés à la psychologie des diverses catégories, ce qui est leur intérêt commun. Car elles en ont un, qui est ce que j'appelais il y a un instant, la réalisation d'une société d'abondance « vraie », base indispensable d'une liberté également vraie.

On affirme que le socialisme est dépassé parce qu'il avait misé, à l'origine, sur une paupérisation croissante de ce qu'on appelait alors les « prolétaires » et que depuis il a été démontré au contraire, qu'il est possible, par les moyens du capitalisme moderne, baptisé « néo-capitalisme » de développer une société d'abondance. L'objection est fondamentale ; je dois la rencontrer.

Nul ne songe à contester la transformation des conditions de vie au cours du dernier demi-siècle. On oublie souvent, ceci souligné en passant, que l'action et la pression socialiste y ont été pour quelque chose. Mais on rétorque qu'en tout cas elles n'ont plus actuellement rien à faire ; le néo-capitalisme ayant pris le relais.

Ceci m'amène à répondre à deux questions essentielles :

1° Qu'en est-il exactement de la société d'abondance dans laquelle nous sommes censés vivre déjà ?

2° Est-il vrai que les moyens du néo-capitalisme nous conduisent certainement à son développement continu ?

*
**

Si le socialisme n'avait d'autre raison d'être que d'assurer une équitable répartition des richesses, même cette tâche serait loin d'être terminée. Quel est le tableau de la société belge en 1967 ?

Une récente émission de TV a révélé au grand public ce que nous savions et que personne ne doit oublier : un Belge sur dix vit dans le besoin, ou la misère. Une proportion importante de nos concitoyens continuent de vivre avec des budgets réduits. Beaucoup connaissent la gêne aussi bien chez les jeunes ménages que chez les vieux pensionnés, les invalides, les handicapés physiques et moraux de tout genre.

Par ailleurs, les enquêtes révèlent que l'accroissement du confort matériel (frigos, TV, petite voiture, etc...) se réalise le plus souvent, dans les ménages modestes qui sont la majorité, par compression d'autres dépenses au moins aussi nécessaires, notamment dans l'alimentation.

Très relative donc, l'abondance est également plus apparente que réelle et demeure précaire, poussée par ce qu'André Gorz appelle fort justement « la dictature commerciale des monopoles ».

Pas plus que le capitalisme d'hier, le néo-capitalisme ne produit des biens de consommation en fonction d'une vue d'intérêt général, d'équilibre et de répartition. Mais uniquement pour réaliser des profits. Pour cela, il doit vendre toujours davantage. Des moyens énormes de publicité incitent à l'achat de marchandises les plus diverses, dont l'utilité et la valeur réelles ne sont pas toujours le critère.

L'extension des ventes à crédit fait le reste. Et ainsi une multitude de travailleurs de toutes catégories, se croyant plus riches, vivent en réalité au-dessus de leurs moyens, dans un état de fausse abondance et d'insécurité permanente que la moindre récession peut remettre en cause.

En conclusion : le néo-capitalisme peut avoir résolu le problème de la production, il n'a pas résolu celui de la répartition.

Il n'a pas résolu davantage celui de l'accroissement harmonieux et continu.

A-t-il, comme on l'affirme, trouvé le moyen d'éviter le retour de grandes crises ? Peut-être ; on verra. On peut se demander par exemple, quel choc pourrait produire sur l'économie américaine et par enchaînement, sur l'économie du monde occidental, l'arrêt brusque de la guerre au Vietnam ?

Mais il n'y a pas que les grandes crises qui ruinent ou déséquilibrent des secteurs industriels, engendrent le chômage ou le déclassement de dizaines de milliers de travailleurs, indépendants comme les autres (sait-on que pour la seule région de Charleroi, 20.000 « cadres » ont perdu leur emploi !) et bouleversent l'économie, et la structure sociale de régions entières. Je constate que le néo-capitalisme n'a pu empêcher, chez nous, les crises de l'industrie textile, des charbonnages, de la sidérurgie. Le drame de la Wallonie, quelle terrible justification de la contestation d'un système !

D'un système qui, dans le domaine de la production et de la répartition, demeure basé sur la prédominance des intérêts privés sur l'intérêt général. D'un système où c'est de cet intérêt privé que dépendent encore la prospérité ou la régression, le travail ou le chômage.

On nous dit que le capitalisme s'est transformé. S'il a changé de forme, il n'a pas changé de substance.

Nous l'avons vu évoluer du stade industriel au stade financier. Nous avons vu le « patronat » personnalisé céder la maîtrise de l'économie à

des banques, actuellement au niveau des holdings. S'il est exact qu'au sein de la société anonyme la propriété et le pouvoir de gestion ont de plus en plus tendance à se dissocier ; que la « parcellisation » de la première s'est réalisée par l'appel à l'épargne privée (y compris les petits épargnants) il est non moins vrai que, parallèlement, le pouvoir de décision et de gestion s'est concentré toujours davantage. Et c'est cela qui compte. Le fait qu'il soit aux mains de « managers », de technocrates, n'y change fondamentalement rien.

S'il y a économie « concertée », dans ce concert, ces féodalités, d'une part, les travailleurs et les consommateurs de l'autre, ne jouent pas à partie égale. Et le pouvoir d'arbitrage de l'Etat est bien faible et théorique, quand les trusts financiers détiennent une grande partie du pouvoir réel en contrôlant l'économie nationale.

La solution n'est-elle pas dès lors, de substituer à ce système un autre où domine l'impératif de l'intérêt général, ce qui implique qu'existent les organes ayant le pouvoir de le faire prévaloir.

Et ceci nous ramène, qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou non, au socialisme.

A quel socialisme ?

*
**

A un socialisme qui n'est ni la collectivisation générale, ni l'étatisme.

Sous le prétexte que la Charte de Quaregnon a préconisé, à la fin du siècle dernier selon la terminologie de l'époque « l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail » on continue de présenter le socialisme comme une entreprise d'appropriation générale. C'est une caricature grotesque. Sans remonter plus loin, le Plan du Travail de 1935 formulait une nette distinction entre le secteur privé et les « secteurs clés » : ceux qui déterminent l'orientation fondamentale de l'économie. Plus récemment, les programmes de 1954, de la FGTD et de 1959 du PSB ont été tout aussi formels et n'ont strictement envisagé que le secteur de l'énergie et le contrôle des holdings.

Par quels moyens ?

Le socialisme moderne ne croit pas à la nécessité ni à l'efficacité d'une gestion administrative de l'économie par des organes de l'Etat politique. J'ai, personnellement, au lendemain de la libération, proposé des nationalisations, à l'époque où le général de Gaulle en réalisait lui-même en France. Mais je crois qu'aujourd'hui, le stade des nationalisations est dépassé. Le développement même de la structure financière des secteurs-clés de l'économie a révélé la possibilité d'autres solutions qui permettent d'assurer efficacement le contrôle de la gestion et la primauté de l'intérêt général dans le cadre d'une planification souple et démocratique et aussi

d'une décentralisation effective. Et de restituer aux holdings leur véritable mission qui est d'animer l'économie et non de se livrer à de simples placements de capitaux.

*
**

Faudra-t-il, pour y arriver, passer par une mutation politique ? Certainement. Dans un régime de démocratie parlementaire qui est le cadre institutionnel qui s'impose à nous et auquel nous tenons, elle ne peut résulter que de la réalisation préalable d'une majorité.

J'ai signalé tantôt, sur le terrain politique, deux faits importants, peut-être déterminants : l'accélération de la déconfessionnalisation et l'essai de groupement des forces conservatrices, « anti-travaillistes », pour reprendre l'expression PLP. Ce second courant, peut, lui aussi, s'accélérer, et accélérer à son tour un mouvement de regroupement des anti-conservateurs. La tendance est déjà nettement dessinée sur le plan des organisations professionnelles.

Il y a là un problème qui peut être le problème politique belge fondamental d'un avenir qui n'est pas nécessairement lointain et auquel le PSB est prêt, pour sa part, à apporter une réponse.

Je suis convaincu, en tout cas, qu'en réclamant, dans la direction et la gestion de l'économie nationale et régionale, la primauté de l'intérêt général, il répond exactement à cet « intérêt commun » auquel je faisais allusion tout à l'heure, susceptible de rallier les travailleurs de toutes les catégories, indépendamment de toute appartenance religieuse ou philosophique.

*
**

Je m'excuse d'avoir abusé de votre attention et de votre patience. Je vous ferai grâce d'une péroraison. Je n'ai pas été complet et j'aurais eu encore beaucoup de choses à dire, notamment sur les positions du socialisme à l'égard du problème formidable de la réalisation d'une véritable civilisation des loisirs, ceux-ci étant aussi pour le moment, aux mains de « la dictature commerciale des monopoles ».

J'espère, en tout cas, avoir pu montrer que le socialisme n'appartient pas au passé, mais que activement présent dans le monde contemporain il se prépare à l'avenir. Et que le PSB, qui en est conscient, entend bien être à la hauteur de sa responsabilité.



Souci primordial du PSC : Le renouveau des méthodes de gestion

par Robert HOUBEN
Président national du PSC

★

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de vous entretenir de mes préoccupations.

Vous le savez : je n'ai pas accepté sans hésiter votre aimable invitation. Il n'y avait cependant dans mes réticences nul manque de déférence à l'égard de votre assemblée, bien au contraire. Mais je crains que ce soit une gageure d'exposer en quelques minutes les problèmes auxquels nous avons aujourd'hui à faire face sur le plan politique en général et notamment ceux que doit affronter le Parti Social Chrétien, dont j'ai à me soucier particulièrement.

En étant incomplet, imprécis, on risque, me semble-t-il, de faire naître des équivoques. Sans doute, en l'occurrence, celles-ci ne seraient-elles dues qu'au conférencier. Mais je m'en méfie moi-même quand je considère la tâche qui lui est confiée.

J'assure en outre ceci : plus je regarde vivre ce pays, avec toute l'attention que je puis — je me fais vieux : il y a trente ans que j'ai assumé ma première fonction politique dans un cabinet ministériel — plus je constate, non sans effarement, l'extraordinaire rapidité de l'évolution des choses. Ce qui me rend assez perplexe devant les réalités politiques ; ce qui m'amène à me poser un certain nombre de questions auxquelles je ne puis que malaisément répondre. Si mon exposé est parfois un peu confus, n'incriminez donc pas, je vous en prie, un défaut de réflexion. La raison, il faut la chercher dans la complexité croissante de la vie politique et même de la vie de notre société en général.

C'est d'ailleurs autant en observateur attentif de la vie politique qu'en tant que président du PSC que je voudrais parler ici de la gestion du pays et du rôle que mon parti doit jouer à cet égard.

*
**

Un parti politique — et le PSC en est un — ne constitue pas un **but** en soi. C'est un instrument de gouvernement. Dans notre **démocratie** parlementaire, c'est un rouage essentiel de l'activité politique, un **organe** de la gestion du pays.

Permettez-moi donc de traiter d'abord des problèmes de la gestion du pays, car je ne puis songer à préciser la place, à définir la tâche de mon parti sans avoir cherché auparavant à savoir à quoi il doit servir.

Il ne manque pas d'hommes dans tous les partis, le mien et les autres, pour se préoccuper vivement, ces temps-ci, de la bonne gestion du pays. Beaucoup se demandent si ne risquent pas de se créer des situations telles que la Belgique en deviendrait presque **ingouvernable**. D'où cela vient-il ? C'est que nous connaissons des difficultés de **deux** ordres, dont je vais traiter brièvement pour les unes, plus **longuement** pour les autres.

Premières difficultés, celles des rapports entre Wallons et Flamands ou, plus exactement, entre Wallons, Flamands et Bruxellois. Il apparaît de plus en plus, en effet, que Bruxelles est devenue une entité — entité politique, sociologique et même peut-être économique — et qu'elle se distingue nettement des deux autres parties du pays, ce qui n'est pas nécessairement de nature à simplifier le problème.

J'ai l'avantage — et j'en suis fier — d'être également bien accueilli chez mes amis politiques flamands, wallons et bruxellois. Je participe à leurs délibérations séparées. Tous veulent bien admettre qu'après m'en être peu occupé durant longtemps, sans qu'il y ait en cela manque d'intérêt de ma part, j'ai abordé en toute bonne foi les problèmes des relations entre nos communautés nationales et les ai sérieusement et sereinement étudiés. Or, que m'apprennent ces contacts que je puis avoir d'un côté et de l'autre ? Qu'une incompréhension profonde règne entre les communautés. Chacun est convaincu qu'il a raison à cent pour cent. On proclame que les solutions les meilleures sont évidemment celles qu'on préconise soi-même. On affirme ne pas comprendre l'ignorance des autres et leur obstination à ne pas tenir compte des réalités. On fait une querelle entre Flamands et Wallons du moindre petit problème.

Que l'on crée un évêché, et c'est à l'instant un problème « wallon-flamand » qui surgit ! Tout récemment encore, on a examiné le problème de l'expansion universitaire, et Dieu sait s'il s'agit là d'un problème d'une importance extrême pour l'avenir de ce pays — mais on l'a tout aussitôt posé sous l'aspect des rapports entre Wallons et Flamands, comme si c'était là, une fois encore, l'essentiel... Pis encore : même lorsqu'il est question de développement économique, c'est encore le même aspect qui apparaît à beaucoup comme étant d'importance capitale, alors que

tout de même les oppositions systématiques deviennent particulièrement dangereuses lorsqu'elles gagnent ce terrain.

Tout cela n'est ni raisonné, ni raisonnable : tout problème revêt quasiment un aspect affectif et l'on se meût en fait dans le domaine des mythes. Je n'en veux citer qu'un exemple : si la situation économique du Hainaut se révèle précaire, est-il raisonnable de l'imputer aux Flamands ? Croit-on vraiment que si, par hypothèse, les habitants de la province d'Anvers parlaient français — ce qui n'est pas, en soi, inconcevable — la situation du Hainaut s'en trouverait améliorée ? Cela amènerait-il les francophones à transférer vers le Hainaut ne fût-ce qu'une partie des activités nouvelles qui se font jour dans la région anversoise ?

Je suis, pour ma part, persuadé du contraire : qu'Anvers soit francophone ou qu'elle accorde des facilités linguistiques aux francophones, je crains que précisément le mouvement ne s'accroisse encore davantage et qu'une partie des forces vives demeurées au Hainaut ne soient attirées par Anvers, alors que, dans l'état actuel des choses — peut-être est-ce même un état bénéfique pour la Wallonie ! — la frontière linguistique les arrête et qu'elles éprouvent une certaine appréhension à aller s'installer au-delà...

Mais je ne vais pas, si vous voulez bien, m'étendre sur ces questions.

Il y a, disais-je à l'instant, une deuxième préoccupation majeure pour tout homme politique de ce temps : les défauts, les dangereux défauts de la méthode politique, ou plus exactement l'inadaptation de la gestion politique.

Entendons-nous bien : je ne prétends pas accuser le régime politique qui est le nôtre, car en réalité ce n'est pas la démocratie politique parlementaire en tant que telle qui est en défaut. Je précise ma pensée : ce n'est pas dans l'existence des organes de la démocratie parlementaire que résident les fautes ou lacunes, c'est leur fonctionnement qui révèle des imperfections.

Permettez-moi d'abord de formuler deux remarques :

D'abord, je ne veux pas accuser, moins encore condamner les hommes. Certes, il est facile de vitupérer, mais cela est souvent injuste et en tous cas parfaitement vain. Rien ne sert de s'accabler mutuellement d'injures — sauf peut-être que cela soulage quelque peu. Mais en réalité, le mal est plus profond.

Les hommes politiques, certes, demeurent des hommes : ils ont incontestablement leurs défauts, et sans doute faut-il leur reconnaître aussi quelques qualités... Mais l'on observe assez généralement, avec surprise, que ces hommes politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent, et quelle que soit leur formation, lorsqu'ils parviennent à occuper un poste diri-

geant, se révèlent incapables de mener à bien la mission qu'ils ont assumée. Or, pour l'opinion, tout paraît simple à souhait ; l'homme de la rue s'imagine qu'il connaît, lui, tous les éléments de la solution à apporter au problème que les dirigeants n'arrivent pas à résoudre... Conclusion : ou bien les politiques sont d'une bêtise incommensurable, ou bien ils font preuve d'une insigne mauvaise foi.

Mais il apparaît curieux, par ailleurs, que ce phénomène se produit, avec certaines variantes sans doute, mais avec la même acuité, dans les pays avoisinants : aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie, le citoyen qui observe quelque peu la vie politique vous livrera ses réflexions sous une forme à peu près pareille et vous posera la question : Comment est-il possible que nos dirigeants ne voient pas où se trouve la solution — supposée simple, claire et nette — des problèmes qui agitent les hommes vivant en société ?

Il est évident — et je ne dois guère, j'imagine, y insister — que les véritables raisons sont plus profondes.

Quiconque observe avec soin les réalités et s'accorde le temps d'y réfléchir, constate que la société dans laquelle nous vivons évolue avec une rapidité inconcevable, de nouveaux progrès scientifiques venant perpétuellement bouleverser les éléments que l'on croyait pouvoir considérer comme stables et définitifs. Il suffit, pour se rendre compte de la célérité et de l'ampleur du phénomène, de songer un moment au domaine de l'énergie.

Par ailleurs, l'on constate que la vie économique suit, certes, les développements techniques, mais que cela ne va pas sans difficultés ni retards. Sans doute pouvons-nous nous féliciter d'avoir une vie économique, industrielle, disons professionnelle en général, qui se révèle saine ; notre population, nos travailleurs comptent parmi les plus actifs, les plus adroits, les plus intelligents ; aussi, notre économie s'adapte-t-elle assez bien aux situations nouvelles, mais il n'empêche que de dangereuses faiblesses se manifestent, qui requièrent l'attention la plus vigilante.

Autre problème, et il est de taille : si l'on observe un décalage constant entre la technique et la vie économique, cela est vrai dans une mesure encore nettement plus considérable des mentalités, des conceptions, des institutions humaines, tout comme des informations dont les dirigeants responsables peuvent disposer. Nos rapports humains, nos comportements sont toujours déterminés par des traditions et orientés selon des méthodes qui datent de plusieurs décennies... D'où une inadaptation extrêmement inquiétante. En réalité, j'ai quant à moi, pu observer de près nos méthodes de gouvernement depuis 1934, et je dois, pour ma part, formuler la conclusion que, ce qui a le moins évolué dans notre pays, ce qui s'est

le moins adapté aux modifications qui se sont imposées dans tant d'autres domaines, ce sont précisément nos méthodes politiques.

J'ajoute une seconde remarque : la tâche qu'à l'heure actuelle doivent assumer les gouvernants est devenue de plus en plus difficile. Et c'est à dessein que j'emploie le mot « gouvernants » et non « gouvernement ». Car, voyez-vous, les responsabilités n'incombent pas seulement à ces vingt-cinq ou trente hommes qui constituent nos gouvernements. Ils ne sont pas seuls, en effet, dans un pays démocratique comme le nôtre, à influencer ou à orienter la population. Il faut reconnaître qu'outre les politiques, au sens strict du terme, nombre de personnes participent aux décisions. Il est tout de même évident que ceux qui se trouvent à la tête des organisations sociales, des organismes économiques ou financiers, que même des personnalités éminentes du monde intellectuel, par les attitudes qu'ils adoptent, par la façon dont ils gèrent leurs institutions, par les activités qu'ils déploient, prennent une part importante au pouvoir de décision.

Ce sont, nul ne le contestera, des facteurs *politiques* dont il faut tenir compte. J'en conclus — et, ce disant, je ne veux incriminer personne — que les responsabilités n'incombent pas uniquement aux membres du gouvernement, mais aussi à tous les autres qui participent aux décisions, c'est-à-dire aux « gouvernants », au sens large du terme.

Mais, précisons quelque peu les défauts, les lacunes, les inadaptations auxquels je viens de faire allusion.

Dans cet ordre, je me dois de mentionner en tout premier lieu l'ignorance quasiment incroyable des données réelles des problèmes que l'on se trouve devoir résoudre.

L'on a, sur toutes choses, des idées toutes faites : c'est ce qu'Alfred Sauvy a magistralement exposé dans son ouvrage « Mythologie de notre temps », que j'ai lu avec un plaisir dû non pas tellement aux choses nouvelles que j'y aurais apprises, qu'au fait que l'auteur y formule d'une façon aussi parfaite un certain nombre de constatations et de sentiments que ma propre expérience de la vie publique m'avait également fait découvrir. Je songe notamment à la résistance opposée avec acharnement aux modifications, quelles qu'elles soient : changements d'habitudes, modifications apportées aux positions acquises... Tendence générale, donc, à l'immobilisme, et cela dans tous les corps constitués... c'est-à-dire aux niveaux qui se situent « en aval » de la vie politique. C'est cela précisément qui fait écrire à M. Sauvy : « Les gens très informés estimeront que les défauts les plus visibles sont à peu près inévitables. Selon eux, les résistances des hommes aux solutions les plus fécondes sont si naturelles et surtout si habituelles qu'il faut les considérer comme des données de fait. Obligés d'en tenir compte par le jeu même de la démocratie, les hommes politiques n'ont qu'à chercher le compromis le moins boiteux

et même doivent, en bonne règle, suivre fidèlement les directives du suffrage universel et d'une opinion générale ».

De grâce, n'en concluez point que je souscris de façon absolue à cette déclaration, mais j'avoue aimer la manière dont l'auteur définit la difficulté à laquelle nous nous heurtons tous.

Il n'entre pas dans mes intentions de procéder ici à une analyse sur le plan théorique, mais j'insiste sur la nécessité de préciser ces points, qui me paraissent vraiment essentiels : l'ignorance, d'une part, la résistance à l'évolution, d'autre part.

Qu'il me soit permis de relever quelques exemples concrets, puisés dans des domaines fort différents et présentant des aspects très divers.

Il y a longtemps déjà que les politiques s'étaient rendu compte de la nécessité de fermer des charbonnages (c'est-à-dire de modifier sensiblement notre politique énergétique) et que ce point avait été porté au programme de notre parti. Or, combien de temps a-t-il fallu pour passer aux réalisations ?

Dès que je suis entré au Département de l'Industrie et du Travail, — c'était avant-guerre — j'ai découvert avec une surprise croissante que toutes les données que l'on nous fournissait concernant les charbonnages étaient falsifiées et que l'on veillait avec soin à ce que nul ne soit en mesure de calculer le prix de revient exact du charbon belge. Toutes sortes d'éléments — les soins apportés aux mineurs invalides, les pensions, etc... — étaient amplement utilisés en vue de camoufler les réalités, le *mythe* « charbonnages belges = source première de la prospérité nationale » devant être inculqué et répandu. Qu'a-t-on perdu de temps avant d'admettre la réalité ? Et qui donc, croyez-vous, s'opposait à ce que l'évidence soit reconnue ? Mais pratiquement tout le monde !... Aussi bien la Société Générale que les syndicats socialistes et les syndicats chrétiens, et dans une mesure toute pareille les organisations des classes moyennes ! Et quand, un peu plus tard, en ma qualité de directeur du Centre d'Etudes, je fis remarquer à ces messieurs qu'il me semblait pour le moins douteux que ce fût un progrès social que de faire en sorte que des travailleurs continuent à se tuer ou à s'abîmer les poumons, à quelques centaines de mètres sous terre, pour extraire du charbon, alors que d'autres sources d'énergie s'offraient à nous, et à meilleur marché, l'on me conseilla vivement de me taire : sans doute, répliquait-on, avez-vous raison, mais surtout n'y touchons pas : cela provoquerait une révolution !... Et c'est une personnalité de marque, dirigeant un groupe financier important qui, à cette même époque, me répondait, lorsque je lui fis remarquer que nous perdions des milliards en investissements absolument improductifs, que cela importait peu : « le contribuable ne s'en apercevra pas » ! Je vous le répète : ce n'était pas un politique, mais un financier.

Un autre exemple : avec quelle vigueur n'avons-nous pas défendu les petites et moyennes entreprises ? En fait, il a fallu des années pour que disparaissent 103.000 petites exploitations agricoles et 106.000 petits magasins, pour que soient réduits de 30.000 unités les emplois dans l'industrie textile. Nous redoutions les conséquences de ces mutations, nous avons peur d'un accroissement considérable du chômage ; or, à l'heure actuelle, l'on constate qu'il n'en est rien et même dans les milieux agricoles on se félicite de l'évolution qui s'est produite. Conclusion : ces solutions saines ne se sont réalisées qu'au bout de dix années d'atermoiements et d'hésitations et, je vous le dis : si des hommes politiques clairvoyants avaient osé dire plus tôt ce qu'ils considéraient comme inéluctable, ils auraient été impitoyablement évincés.

Et les groupes de pression ?

Chacun sait qu'il y en a, dans notre pays comme ailleurs : organisations de travailleurs, d'agriculteurs, de classes moyennes, des professions libérales ; voilà quatre groupes de pression qui se font régulièrement valoir.

Notons au préalable que le procédé en lui-même n'est pas nouveau : dans le passé, les monarques avaient quelquefois des maîtresses qui se faisaient les porte-parole écoutés — et rémunérés — de certains groupes... Mais vous pensez bien que je ne vais pas trop pousser la comparaison...

Il est évident qu'il existe, à l'heure actuelle, des groupes de pression multiples et variés, qui se forment en fonction des problèmes que l'on doit affronter : qu'il me suffise de citer les agents de la fonction publique, les personnes âgées et les pensionnés, les familles, les enseignants et les universitaires, les médecins, etc...

Ce serait, d'autre part, une erreur que de croire, comme on le fait généralement, qu'il s'agit là chaque fois de groupes compacts, ayant des vues unies et bien définies, agissant de commun accord. Rien n'est moins vrai cependant : tous ces corps présentant à leur tour des divergences et des oppositions, tantôt régionales (les intérêts du Limbourg ne sont pas forcément ceux de la Flandre occidentale, ceux du Hainaut ne correspondent par nécessairement à ceux de la province de Liège) tantôt communautaires : faut-il le répéter, il y a des divergences entre Flamands et Wallons ; mais il y a aussi les oppositions d'ordre professionnel : les médecins, d'une part, d'autres professions libérales, d'autre part, les industries privées et les organismes publics...

Songez un instant, par exemple, à la fiscalité ; l'on présente volontiers les choses d'une façon simpliste : ce sont les « riches » qui paient l'impôt, ce sont les plus modestes qui bénéficient d'une redistribution des revenus. Mais, ces vues assez répandues ne correspondent pas tout à fait à la réalité : d'abord, chacun paie l'impôt — l'impôt indirect, notamment. Quant les prix des services publics, des trains, des tramways, du téléphone

augmentent, cela touche tout le monde. Quant aux impôts que paient les entreprises, les taxes sur les salaires, tout cela se répercute sur les prix des marchandises, et c'est donc chaque consommateur et chaque usager qui paie.

Quant à savoir qui en profite, l'on a tendance à croire que c'est « le petit ». Voyons cela aussi d'un peu plus près. Les petits, sont-ce donc les fonctionnaires de tout grade, les enseignants, à tous les niveaux, même universitaire, les magistrats, etc... ? Sont-ce donc là les « petits » qu'il faut protéger ? Sont-ce les entrepreneurs chargés de l'exécution des travaux publics ou de la construction d'écoles ? (A propos, croyez-vous qu'ils soient heureux lorsque le gouvernement décide de freiner lesdites constructions ?) Voilà pourtant ceux qui bénéficient des capitaux recueillis par l'Etat sous forme d'impôts.

D'autres considérations me viennent à l'esprit, lorsqu'il est question des impôts et de leurs bénéficiaires.

Prenons le cas des bourses d'études. Il est assez généralement admis que celui qui réclamerait des étudiants-boursiers un remboursement quelconque ferait preuve d'un conservatisme blâmable. Mais réfléchissez donc un instant : vous constaterez que l'on crée ainsi une situation plutôt curieuse. Il y a des jeunes qui, à l'âge de 18 ou 19 ans, se mettent à travailler, vont à l'usine, entrent dans le circuit économique et, de façon directe ou indirecte, paient des impôts, contribuant ainsi au financement des bourses d'études octroyées aux autres, j'entends : à ceux qui ont l'avantage de pouvoir poursuivre leurs études. Or, ces derniers, lorsqu'ils seront arrivés au terme de leurs études, seront en possession d'un diplôme qui leur assurera des fonctions plus élevées et mieux rémunérées. Alors, ne pourraient-ils rembourser une partie de ce qu'ils ont reçu, ne fût-ce que par solidarité à l'égard de ceux qui ont dû travailler pendant qu'ils poursuivaient, eux, leurs études ? N'est-ce pas, là aussi, un problème social ?

Je sais bien que d'aucuns s'en tiennent aux mythes devenus classiques : « si c'est l'Etat qui paie, personne ne s'en ressent »...

Mais qui donc pourra un jour calculer tout cela de façon un peu plus précise ?

Passons à la sécurité sociale : là encore, même perplexité : quel est celui qui « paie » et quel est le bénéficiaire réel ? Rappelons d'abord qu'ouvriers et employés paient des cotisations fort importantes pour leur pension. Et que touchent-ils ? Un ménage d'ouvriers : 50.000 fr ; un ménage d'employés : 66.000 fr ; un ménage d'indépendants : 31.000 fr. Cela, à condition qu'ils puissent faire état d'une carrière complète. Par contre, pour qui appartient à la fonction publique, les montants sont,

disons, quelque peu supérieurs ; un instituteur touchera au minimum 110.000 fr, normalement il arrivera à 150.000 fr.

Que dire alors des dépenses de l'Etat, qui font l'objet de tant de critiques ? N'oublions pas que c'est souvent le citoyen qui consomme et l'Etat qui paie.

Le citoyen, souvent, prend des initiatives qui créent pour l'Etat des charges considérables. Du moment que tout Belge s'achète une voiture — et qui donc ne trouverait pas naturel qu'il en soit ainsi ? — il faut que l'Etat construise et entretienne un réseau routier moderne, qu'il veille à la mise en place d'un équipement de contrôle et de police de la circulation, avec signalisations adéquates, postes de secours, hélicoptères, etc... Tout cela parce que chacun de nos concitoyens veut se payer le luxe d'une excursion dominicale... Mais, sachez-le : ce sont les vils politiciens qui dilapident de façon insensée l'argent de la communauté !...

Or, l'avenir ne différera certainement pas du présent, sous cet aspect tout au moins. Si même l'on fait abstraction de la construction de l'Europe, qui nous coûtera fort cher, songeons un instant à trois secteurs importants qui sont en pleine expansion et dont, par hasard, les charges incombent entièrement ou pour une bonne part à l'Etat. Il s'agit de la fonction publique, de l'enseignement et des soins de santé. La première est entièrement à charge de l'Etat ; il en est de même de l'enseignement et les soins de santé le sont dans une large mesure.

L'évolution de notre société accentuera encore ce phénomène. Comme l'agriculture a dû céder progressivement ses effectifs à l'industrie, certains secteurs industriels connaissent actuellement un exode pareil : c'est le secteur tertiaire qui absorbe de plus en plus d'activités et d'effectifs. C'est là que se situent notamment l'enseignement et les soins de santé.

En dix ans, les fonctions dans l'enseignement ont augmenté de 50 %, et elles sont mieux rémunérées. Depuis cinq ans, l'on a noté une augmentation de 28.400 enseignants.

La fonction publique a vu ses effectifs s'accroître de 70.000 unités.

Or, l'enseignement et les soins de santé sont loin d'avoir atteint un plafond : la médecine vient seulement d'accéder au stade de la mécanisation ; il faudra des investissements considérables pour satisfaire les besoins.

Et voilà qu'une fois encore je dois attirer votre attention sur le fait que les trois secteurs que je viens de relever sont financés par l'impôt ! C'est le cas, pour une large part, des soins de santé : la médecine curative l'est dans une mesure considérable, la médecine préventive l'est presque totalement.

Certes, je suis sensible comme tout un chacun aux clameurs que je

perçois de tous côtés : des économies ! Des économies !... Surtout que l'on modifie les lois hémorragiques...

Mais, de grâce, cessons de nous exciter sur des mots et des slogans et regardons les réalités en face. Ce qu'il faut, c'est que les sommes investies le soient avec le souci primordial d'en assurer l'efficacité. Pour y arriver, il ne suffit pas de réclamer à cor et à cri des « économies », il faut, dans un esprit positif, procéder à la rationalisation des investissements, éviter les investissements superflus, écarter aussi bien le danger du suréquipement que celui du sous-équipement, etc...

En d'autres termes, il faudra dans ce secteur agir comme on l'a fait en matière agricole, dans le secteur de la distribution, dans celui de l'énergie, dans le domaine du textile : les mêmes conceptions doivent nous inspirer, nous devons avoir recours aux mêmes méthodes : la rationalisation, l'accroissement de la productivité, la recherche constante du meilleur rendement.

Constatons, enfin, pour en terminer avec ces considérations, que nul n'est parvenu jusqu'à présent — pas plus à l'étranger que chez nous — à résoudre ces questions. C'est à tout le moins une indication quant à la difficulté du problème, car ce serait tout de même un curieux hasard que ce soient chaque fois et partout, dans chaque pays et dans chaque parti, des incapables qui se verraient chargés de traiter ces dossiers.

Voilà donc, à notre avis, une première raison pour laquelle il est si difficile de gérer le pays : on ne connaît pas les données essentielles des problèmes et l'on ne veut pas modifier les méthodes traditionnelles. Il faudrait, en effet, que d'aucuns renoncent à certains privilèges : ils ne gagneraient pas moins qu'aujourd'hui, mais ils devraient travailler autrement pour gagner la même chose.

Mais il est une seconde raison qui rend si difficile la gestion du pays : ce sont les carences de l'initiative privée dans le domaine des études et dans l'organisation des activités.

Il est pour le moins bizarre de constater que l'on est, de façon très répandue, opposé à l'intervention trop poussée de l'Etat dans une foule de secteurs. Et je crois que ce n'est pas une mauvaise chose que de défendre ce point de vue.

Mais alors, que faut-il conclure lorsque l'on constate qu'une série d'activités qui devraient se faire dans le cadre de notre société sans que l'Etat ne s'en mêle, ne se font en aucune façon : les particuliers, les corps constitués, les universités, font preuve d'une carence incompréhensible.

L'on parle tellement de la pollution de l'air, de la pollution des eaux, on consacre des centaines de millions à la recherche scientifique, mais l'initiative doit, à chaque fois, être prise par l'Etat. Ainsi, dans le domaine

de la médecine, l'on s'accorde à déclarer qu'il faudrait disposer d'un centre scientifique capable d'examiner les résultats obtenus par les fabricants de produits pharmaceutiques, d'analyser les propriétés des médicaments, etc. Il s'agit, en effet, d'obtenir que ce ne soit plus exclusivement le fabricant qui informe les médecins, mais que ceux-ci bénéficient d'une documentation rigoureusement scientifique et objective, fournie par exemple par un service spécialisé constitué en collaboration par les diverses facultés. Rien n'existe sous ce rapport ! Et, dans le domaine de l'enseignement, qui s'occupe de la mise au point de nouvelles méthodes pédagogiques, ou de nouvelles structures ? Personne. Soyons persuadés qu'il en va de même dans tous les secteurs. Ainsi, la semaine dernière, nous avons demandé des statistiques à des compagnies d'assurances : elles ne possèdent que les données qu'elles doivent tenir à jour de par la loi, et uniquement sous la forme prescrite par la loi !

Autre sujet d'étonnement : n'est-il pas bizarre que certains groupes adoptent dans des circonstances particulières une attitude pratique diamétralement opposée aux principes généraux qu'ils proclament ? Je songe notamment aux représentants des classes moyennes : ils défendent avec la dernière vigueur — et je les en félicite — le libre exercice de la profession et, accessoirement, ils se déclarent adversaires d'un accroissement des charges fiscales. Et cependant, ils n'hésitent pas à soutenir le principe d'une fiscalisation de la sécurité sociale, là où les syndicats ouvriers, là où des socialistes comme M. Troclet se déclarent favorables au régime des cotisations à verser par les bénéficiaires. Or, il faut tout de même se rendre compte qu'une fiscalisation aura fatalement pour effet une certaine emprise des pouvoirs publics, tout comme il faut s'attendre à ce que les travailleurs refusent de continuer à payer des cotisations pour obtenir des avantages qui seraient octroyés aux indépendants, grâce à la perceptions d'impôts. N'est-il pas surprenant de voir des personnalités éminentes, fort averties de tous ces problèmes, soutenir ladite thèse en invoquant l'idée de la « parité sociale » et en exposant que, du fait que les indépendants n'ont pas d'employeur c'est l'Etat qui doit payer les cotisations.

Mais l'Etat lui-même ? Eh bien ! le gouvernement gère le pays, comme jadis, d'année en année... alors que toute entreprise d'une certaine ampleur établit avec le plus grand soin un programme d'action portant sur plusieurs années. Or, il n'est même pas possible de décider de créer un hôpital et de réaliser le projet en moins de cinq ou six ans, tout comme il faut cinq à six ans pour exécuter n'importe quel projet en matière de construction de routes ou d'installations portuaires, pour mettre sur pied un réseau de centres de médecine préventive, pour concevoir et mener à bien la réforme judiciaire... Alors qu'il faut nécessairement des années pour exé-

cuter les projets que l'on forme et que, dès lors, les répercussions financières se font sentir également pendant une période relativement longue, l'on s'en tient tout simplement aux bonnes vieilles méthodes traditionnelles, qui ont fait leurs preuves jadis, mais ne permettent plus, vraiment, de faire face aux réalités d'aujourd'hui.

Alors ? On se réjouit, non sans quelque naïveté, de réaliser le prétendu équilibre budgétaire. Mais cela n'a plus guère de sens de nos jours ! Certes, je suis particulièrement sensible, comme chacun d'entre vous, à l'aspect financier de la vie publique, mais j'estime néanmoins qu'il faut raisonner en termes économiques plutôt qu'en termes budgétaires. L'équilibre financier et l'équilibre économique ne peuvent se réaliser dans un pays qu'en un laps de temps dépassant de loin les douze mois que compte une année.

Tout cela, les hommes au gouvernement le savent. Mais ils n'arrivent pas à l'expliquer au pays ; il y a des choses que l'on ne peut ou que l'on n'ose pas dire, parce que l'opinion ne les admettrait pas, et les politiques ne sont — il faut le déplorer — aucunement soutenus en cette matière par les dirigeants des autres secteurs de la vie sociale, qui refusent de prendre leurs responsabilités.

Combien de conversations privées, combien d'échanges de vues entre hommes politiques et dirigeants d'organisations sociales, d'organismes financiers, d'établissements d'enseignement, n'ont-ils pas fait ressortir clairement cette évidence : chacun sait qu'il *faudrait* prendre telles mesures, qu'il *faudrait* oser entreprendre telles réformes. Mais chacun recule devant les conséquences.

Puis-je encore vous citer un exemple ? Croyez-vous vraiment qu'une organisation rationnelle de la sécurité sociale exige qu'il subsiste 70 caisses d'allocations familiales et 17 caisses de congés payés ? Mais si le gouvernement décrétait la suppression de ces caisses et la mise sur pied d'un service central unique, à équipement moderne, il faudrait licencier plusieurs centaines d'employés, les syndicats se verraient privés des caisses de chômage, les organisations d'employeurs n'auraient plus leurs caisses d'allocations familiales, ce qui réduirait leurs ressources. Vous vous imaginez sans peine combien vives seraient les réactions !

Pas plus tard que ce matin, j'ai été accosté par une personne appartenant certes à la catégorie des bien pensants mais qui ne m'en a pas moins pris à partie, sur un ton plutôt violent, m'accusant, moi, président du Parti Social Chrétien, de laisser faire un gouvernement qui veut supprimer les petites écoles, créant ainsi des difficultés énormes pour les enfants et pour les instituteurs.

Messieurs, c'est là, décrite sous différents aspects essentiels, la situation

devant laquelle nous nous trouvons tous, et à laquelle le PSC doit, lui aussi, s'efforcer de trouver une issue.

Or — et je le déplore — il n'est pas de règle dans notre pays d'accorder aux partis politiques tout l'intérêt qu'ils méritent. L'on proclame à tout hasard que le régime est usé, qu'il est en tout cas gravement malade, qu'il ne vaut plus guère la peine de prendre sa défense, bref, qu'il sera temps bientôt de le balayer.

Seulement, voilà : le Parlement, les partis politiques constituent malgré tout un moyen de gouverner le pays. Si on les supprime, quelle est la formule nouvelle qui viendra s'y substituer ?

Sachons donc reconnaître que, tant que le régime de démocratie parlementaire est maintenu, les partis politiques doivent également survivre. Ce sont, j'y insiste, des rouages essentiels de la démocratie parlementaire. Et je dis bien « les partis », au pluriel ; j'entends par là qu'il en faut au moins deux, si l'on veut faire fonctionner normalement la machine parlementaire.

En attendant que l'on puisse proposer autre chose que le régime représentatif, je demeure intimement persuadé que les partis ont une importance considérable et que, par suite de l'ampleur sans cesse croissante des problèmes, ils ont aussi une tâche de plus en plus essentielle à assumer.

En effet, ce sont ces partis qui élaborent les programmes à plus longue échéance, qui scrutent l'avenir et assurent une certaine continuité. Les gouvernements vont et viennent. Les parlementaires aussi ; croyez-moi : sans que l'on s'en doute parfois, il se produit un renouvellement considérable du personnel politique. Le climat, au Sénat, doit être particulièrement insalubre, car les mutations y sont vraiment fort nombreuses ! Là encore, il faudrait un jour effectuer certains calculs au lieu de proclamer, sans même que l'on prenne la peine de vérifier l'exactitude des affirmations avancées par d'aucuns, que rien ne bouge au Parlement !

Or donc, la continuité dans l'action, la prévision des choses à venir et la mise au point des méthodes appropriées, si nécessaires, comme je l'ai souligné abondamment, je prétends que ce sont les partis qui seuls peuvent s'en charger. Ces partis font élire des représentants, les groupes parlementaires soutiennent les programmes élaborés par les partis, dans la mesure où les gouvernements les reprennent à leur compte, et c'est ainsi que se réalise à la fois la cohésion des groupes parlementaires et la continuité dans l'action politique. Car vraiment, quelqu'un dans ce pays pourrait-il croire sincèrement que des parlementaires isolés, même s'ils font preuve d'un certain courage, voteraient les lois fiscales, même les plus nécessaires ? Sans partis politiques organisés, pas question de travail législatif sérieux !

Par ailleurs, les partis s'organisent tous sans exception, de façon à disposer d'instruments d'information et de prévision, c'est-à-dire de services d'études.

Et enfin, quoi qu'on en pense, ce sont encore les partis qui doivent entraîner l'opinion, inspirer et faire accepter les mutations et les innovations indispensables, combattre l'immobilisme.

Si les milieux économiques, sociaux, financiers avaient pu décider seuls, croyez bien que jamais le Benelux, que jamais l'Europe ne seraient réalisés. Il a fallu la volonté politique d'hommes conscients de leurs responsabilités, lesquelles dépassent souvent les soucis du moment présent.

Faut-il ajouter qu'il en est de même de la fermeture des charbonnages, de l'expansion universitaire, où les intéressés refusent de prendre une attitude qu'ils se verraient reprocher jusqu'au terme de leur vie terrestre, et préfèrent de loin laisser aux hommes politiques le soin de prendre des décisions que l'opinion pourrait ne pas accepter sans rechigner.

Cette situation, je le répète, se présente aussi au PSC, dont je ne vous apprendrai rien en soulignant combien il a été critiqué et blâmé, en maintes occasions, ces derniers temps.

Permettez-moi tout de même de formuler certaines observations. La première : c'est un parti unitaire. J'entends les questions qui fusent : comment se peut-il qu'au sein d'un même parti se retrouvent des gens appartenant à des catégories sociales et à des milieux tellement différents ? Comment peut-on éviter ou, le cas échéant, surmonter les tensions considérables qui doivent fatalement résulter de ce voisinage ?

Mais là, je vous arrête : il y a certes des oppositions, des frictions ; mais sachez qu'elles sont, pour l'heure, surtout à base régionale. Et, du point de vue de l'élaboration du programme, je puis vous assurer que cette diversité constitue un réel enrichissement, qu'elle nous permet d'envisager les problèmes avec le plus grand réalisme, c'est-à-dire de la façon même dont ils se posent au pays, et de les soumettre à un examen des plus approfondis. Certes, il y a des difficultés. Il y en a au plan des arrondissements, notamment et dans certains secteurs où les groupes de prondissement s'efforcent de faire prévaloir leurs intérêts.

Mais, je le répète, il n'y en a point en ce qui concerne la conception de la politique générale.

Je sais parfaitement que certains se demandent s'il ne serait pas préférable de provoquer une évolution politique différente, qui nous conduirait à constituer, dans ce pays, deux partis : un parti des travailleurs, un parti groupant les indépendants. Je ne crois pas, quant à moi, que ce soit une vue réaliste des choses. Dois-je attirer votre attention sur le fait que l'ouvrier et le professeur de l'enseignement supérieur sont, l'un comme l'autre, des salariés ? Dois-je aussi vous rappeler l'écart considérable qui

existe entre les travailleurs occupés dans le secteur privé et les membres de la fonction publique ? Existe-t-il, chez nous, une lutte des classes ? Si c'est le cas, je crois qu'elle ne peut se manifester qu'entre les titulaires des fonctions publiques et ceux qui travaillent dans le privé — ces derniers étant persuadés qu'ils sont seuls à produire des richesses, le secteur public se bornant à pratiquer diverses formes de parasitisme.

C'est tellement vrai que ce que nous appelons les « syndicats » ne sont en réalité que des fédérations de syndicats aux intérêts souvent fort divergents : des précisions pourraient vous être fournies en abondance par les dirigeants socialistes qui savent d'expérience quelle force représentent les syndicats des services publics. Soyez-en assurés : l'entente, dans ces fédérations, ne se réalise qu'à la suite de compromis multiples !

Il se pose aussi bien sûr, au sein du PSC, le problème des rapports entre Wallons et Flamands. Il en est ainsi dans tous nos partis. Personnellement, ces tensions me préoccupent terriblement, je ne vous le cache pas. Je suis même persuadé que ce problème préoccupe également les dirigeants des autres partis, car si le PSC devait éclater, les autres partis n'échapperaient pas à une évolution semblable.

C'est dire que je ne réjouis certainement pas de l'affaiblissement des partis à vocation gouvernementale. C'est incontestablement un problème fort grave que l'éparpillement des forces politiques dans les pays démocratiques. Voyez ce qui se passe aux Pays-Bas. J'ai assisté là-bas à certains colloques où l'on se demandait s'il fallait scinder les partis existants ou au contraire regrouper les forces politiques en présence et susciter un régime biparti.

Tout cela porte certes à réfléchir. Je crois, en tout cas, que les difficultés qui se font jour aux Pays-Bas, tout comme d'ailleurs en Allemagne et en Italie, sont dues à cet éparpillement. Et c'est encore, je crois, pour cette même raison, qu'en France le régime a échoué : il n'y avait pas de grands partis de gouvernement.

C'est là, nul ne l'ignore, la préoccupation essentielle des dirigeants des trois partis nationaux en Belgique : il est d'une importance capitale que l'on conserve des partis capables de soutenir un gouvernement qui puisse agir.

Quant à l'organisation du PSC, je me bornerai à vous dire que nous nous efforçons de résoudre certains problèmes concernant la répartition des tâches et des compétences entre les organes du parti proprement dit et les groupes parlementaires.

Ceci étant dit, quels sont les objectifs essentiels du PSC, face aux problèmes posés par la gestion du pays ? Comment voyons-nous l'évolution de ce parti ? Comment définissons-nous sa mission ?

En premier lieu, le PSC est un parti de gouvernement. Ceci ne signifie

point qu'il s'impose en tant que partenaire à toute coalition ; mais tant qu'il le faudra, tant qu'on fera appel au PSC, celui-ci demeurera disposé à assumer le pouvoir, avec toutes les responsabilités et les difficultés que cela implique.

Nous sommes conscients de la nécessité, pour le pays, d'être gouverné et, dût le PSC s'user au pouvoir, il en sera ainsi ; il sera le dernier à reculer devant les responsabilités, aussi lourdes soient-elles.

En second lieu, j'exprime le vœu que notre pays soit de plus en plus orienté vers l'avenir : nous avons, il y a déjà longtemps, posé comme objectif l'année 1970. Les Jeunes Sociaux Chrétiens viennent de formuler des considérations concernant la Belgique en 1980. Je ne puis qu'encourager cette tendance et je m'y applique dans toute la mesure du possible. Il est absolument indispensable que l'on se débarrasse des conceptions surannées, que l'on se libère d'un passé à jamais révolu. Cela ne va pas sans difficultés. Il faut notamment abandonner tout un arsenal de slogans qui ont perdu toute signification : étatismes, travaillismes, conservatismes, fédéralismes, pluralismes, discriminations, etc. Il y a tout un vocabulaire à rejeter !

En troisième lieu, il faut songer d'urgence au renouveau des méthodes politiques. Le PSC a pris des initiatives résolues dans ce sens, lors du congrès tenu à Liège en décembre 1965. J'ai eu l'honneur d'y présenter un rapport et, si le congrès s'est peut-être un peu trop penché sur d'autres problèmes, telle la revision des statuts du parti, nous n'en avons pas pour autant perdu de vue l'objectif fondamental que nous nous sommes fixé à ce moment-là, puisque depuis lors douze conseils généraux ont été consacrés à l'approfondissement de la question.

Ce que nous entendons par « renouveau des méthodes politiques » ?

Nous sommes persuadés que le pays doit adopter des méthodes nouvelles, permettant une gestion concertée et programmée à plus longue échéance (mettons : cinq à six ans), qu'au-delà de la politique budgétaire, il faut une politique financière et économique étudiée, elle aussi, en fonction des cinq ou six années à venir.

Peut-être pourra-t-on, de cette façon et à cette occasion, dépasser plus facilement les oppositions actuelles, car nous pourrons enfin voir et définir, avec une précision accrue, ce vers quoi nous tendons.

Enfin, il importe de souligner que l'on devra nécessairement aborder les problèmes politiques sous leur aspect technique ou quantitatif.

Ne croyez pas, je vous prie, que je sois convaincu que la conception chrétienne de la vie ait perdu tout son sens : elle se révélera incontestablement valable lorsque nous devrons ensuite formuler certaines options, effectuer un choix entre différentes solutions possibles, mais nous insistons

sur la nécessité d'études techniques préalables, qui fassent apparaître tous les éléments de fait, tous les aspects des problèmes à résoudre.

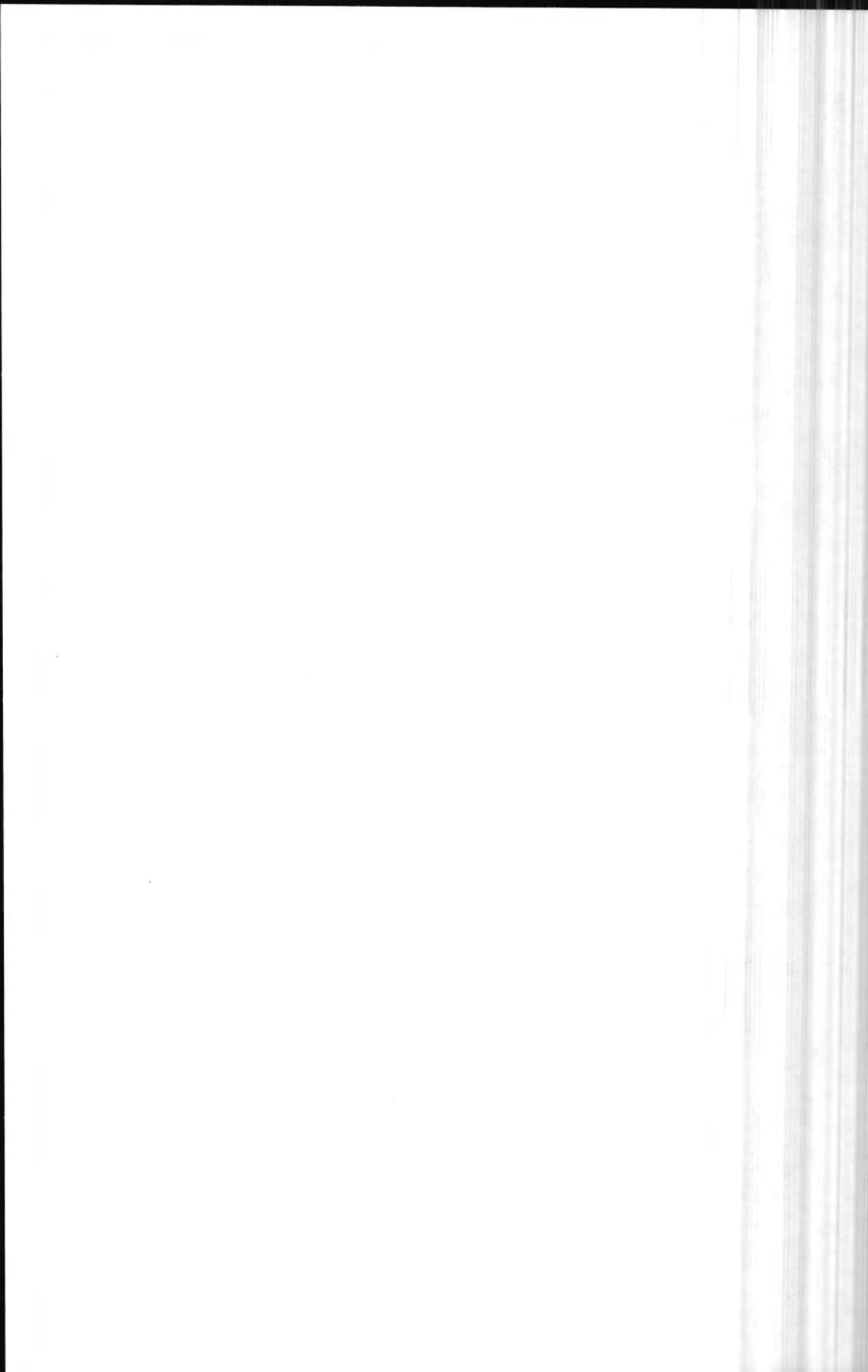
J'espère aussi que nous pourrons mener à bien une initiative entièrement nouvelle : nous avons établi des contacts avec le Centre Paul Hymans et avec l'Institut Emile Vandervelde : n'est-il pas vrai que toute une série de problèmes peuvent être étudiés en commun, sous leurs aspects techniques et quantitatifs et que, sur base de ces données, nous pourrons chacun préciser les options à prendre.

Tout cela suppose certes un esprit plus ouvert. Tout cela est plus facile à dire qu'à réaliser. Il faudra sans doute renoncer à certaines méthodes traditionnelles de la lutte politique, fondées sur la ruse, l'habileté, les manœuvres en coulisses ; il faudra d'autres talents que celui de rafistoler un budget en déséquilibre, car l'on établit actuellement les budgets comme se font les valises dans les familles nombreuses, quand sonne l'heure de partir en vacances. Le nombre des valises étant limité, et leur capacité également, il faut se résigner à certains renoncements, aussi pénibles soient-ils...

Mais il est temps de conclure. Et ce faisant, je vous dirai qu'au PSC nous ferons de notre mieux pour que le pays soit gouverné et que nous poursuivions avec acharnement l'effort entrepris en vue d'assurer un renouveau de la gestion politique, non point en recourant à des slogans, mais en procédant à des études techniques approfondies.

Réussirai-je ? Je ne le sais. L'avenir nous l'apprendra.





Les petits partis sont-ils utiles ?

par A. LAGASSE,
professeur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain,
sénateur de Bruxelles.

★

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est la première fois que je suis invité à prendre la parole à l'Institut belge de Science politique et, avant tout, je tiens à dire combien j'en suis flatté. Je suis même quelque peu surpris d'occuper cette tribune où l'on a vu maintes fois de grands noms de la science politique et du droit public : or, je ne suis nullement un spécialiste de ces questions. Lorsqu'on me présente, généralement on dit « c'est un juriste »... et, entre nous, certains y mettent un sens péjoratif. Parfois, on ajoute « c'est un juriste égaré dans la politique ». Je n'ai pas à apprécier l'exactitude de cette double définition ; mais il est sûr que si le Président de l'Institut belge de Science politique a songé à m'inviter, ce n'est pas en raison de l'enseignement juridique dont je suis responsable à l'Université, et qui d'ailleurs relève principalement du droit privé ; c'est en raison, dirons-nous, de l'expérience — qu'il a bien voulu présumer —, expérience de la vie politique qui est la mienne depuis deux ou trois ans.

J'ajoute immédiatement, parce que cela aidera à préciser notre sujet, que, le titre qu'on m'avait proposé initialement pour cette causerie était : « De l'utilité des petits partis politiques ». C'est moi qui ai insisté pour qu'on le changeât, parce que, et cela doit être bien entendu, je ne viens pas ici faire un plaidoyer. « Les petits partis sont-ils utiles ? » J'ai abordé la question sans à priori. Nous devrions aujourd'hui y réfléchir ensemble en faisant abstraction de tout dogmatisme, de tout préjugé, en évitant de nous braquer sur une expérience déterminée, sur un parti particulier, et en tous les cas, en essayant d'introduire dans les débats le maximum d'objectivité. Maurice Duverger a écrit quelque part que « c'est lorsqu'on parle des partis politiques que l'on voit le plus de passion et le plus de mauvaise foi se déchaîner » : eh bien, si vous voulez, nous allons essayer de lui donner un démenti !

Sans doute parmi vous certains se sont-ils dit en arrivant ici : « l'orateur va nous parler du FDF ». De fait, ces derniers mois, dans le cycle de conférences qui se termine aujourd'hui, plusieurs orateurs nous ont essentiellement entretenus du parti qu'ils président ou qu'ils connaissent particulièrement parce qu'ils y jouent un rôle important. Aujourd'hui, si vous êtes d'accord, nous allons essayer d'élargir le débat, et nous ne nous attacherons pas principalement à ce que le CRISP appelait récemment « le phénomène FDF ».

I

Dans la première partie de mon exposé — il y en aura trois, la première étant plutôt une large introduction —, nous nous poserons cette question : Qu'est-ce donc que les petits partis ? C'est aujourd'hui une expression très répandue, passée dans le langage courant. Vous l'entendez dans la bouche de l'homme de la rue, mais elle est aussi employée par des spécialistes, ou par des hommes politiques... (de préférence, des hommes politiques d'un grand parti !). Avant-hier encore, si j'en crois la presse, le ministre Segers mettait son auditoire en garde contre « les séductions des petits partis ». Il semble qu'il n'ait pas précisé de quoi il s'agissait, mais apparemment tout le monde a fait comme si la notion était bien connue et bien précise.

En fait, dans notre pays, lorsque l'expression est utilisée par un politicien, par un dirigeant ou par un membre de l'un des trois partis qui depuis vingt ans se relaient au « tourniquet gouvernemental », elle désigne globalement tous les partis autres que ces trois « grands ». On ne fait pas de distinction, on les met tous dans le même sac ; on ne distingue pas entre le passé, le présent et l'avenir. Au contraire, lorsque l'expression est employée par un homme de science ou encore par un homme d'action mais engagé dans un parti qui n'est pas un des trois précités, des distinctions apparaissent, ou tout au moins des hésitations ; on s'efforce de préciser, de nuancer... On a même souvent l'impression qu'on ne sait plus très bien de quoi il s'agit. Faut-il, par exemple, ici en Belgique, englober dans la notion des « petits partis » le Parti communiste belge ? Il y a quelques années, le CRISP dans une étude consacrée « aux petits partis », « aux petites listes » (ce sont les deux termes qui revenaient continuellement) laissait délibérément de côté le Parti communiste. De même d'ailleurs qu'il omettait la Volksunie. Est-ce que la Volksunie est un petit parti ? Avant 1961, bien sûr, elle n'avait qu'un seul député. Mais chacun sait que le 23 mai 1965, elle recueillit quelque 10 % des voix des arrondissements flamands et bruxellois : et cela n'est-il pas très proche du pourcentage du Parti libéral avant 1961 ? Du reste, la Volksunie a frôlé les 20 % dans certains arrondissements.

Telle est donc la première question que nous devons nous poser : « Y a-t-il un critère, y a-t-il des critères pour définir le petit parti politique ? ». Je vous dis tout de suite que plus j'y réfléchis, plus cette notion de petits partis me paraît fluide : aussi fluide que celle de « syndicats représentatifs ».

Allons-nous considérer le nombre de mandataires élus ? Il est naturel d'y songer, en premier lieu. A tout le moins cela nous permet de dire — je suppose que vous serez d'accord — que le parti qui n'a aucun élu est un « petit parti », — encore que l'on pourrait contester cette façon de voir là où règne le scrutin majoritaire. Dans notre pays, du moins, il est raisonnable de ranger sous l'étiquette « petits partis » ceux qui n'ont aucun élu, — à condition bien entendu qu'ils existent encore comme parti !

Mais combien d'élus faut-il pour pouvoir refuser ce label de « petit parti » ? On peut songer à faire état de différents textes. En matière d'apparement, on dit souvent que les petits partis ne peuvent en profiter, parcequ'il faut avoir atteint dans un même arrondissement 66 % des voix nécessaires à l'élection d'un député. Ce serait fixer notre ligne de démarcation vraiment très bas : deux tiers de député ! Mais il y a d'autres règlements. Veut-on retenir la définition du « groupe parlementaire » à la Chambre ? C'est alors trois députés qu'il faut pour passer dans le club des « grands partis ». — Il faut d'ailleurs ajouter que pour diverses questions, on exige dix députés (notamment pour avoir accès à la tribune politique de la RTB) — Irons-nous encore plus haut ? C'est indispensable si nous voulons que la Volksunie soit dans le champ de nos réflexions d'aujourd'hui. Prenons garde, cependant : il y a très peu de temps le Parti libéral — qui, lui, est présent également en Wallonie — ne comptait au total que vingt représentants à la Chambre. Or, certains d'entre vous se souviennent certainement qu'ici même, il y a quelques semaines, M. Vanaudenhove avait protesté vigoureusement lorsque je m'étais permis, après sa conférence, de lui demander publiquement s'il considérait que le Parti libéral anciennement avait été un petit parti et aurait justifié l'application des règles qu'il prépare à l'intention des « petits partis ? ».

De ce qui précède, il ressort que le nombre d'élus d'un parti est un facteur qu'on ne peut ignorer, mais aussi qu'il serait hasardeux de s'en contenter comme seul critère. Déjà n'est-il pas inutile de le rapprocher du nombre de voix obtenues par ce parti aux élections : en effet, même chez nous il n'y a pas un parallélisme parfait entre ces deux données. Tout le monde se souvient qu'en 1961 le Parti libéral perdit un siège alors qu'il avait augmenté ses voix. Dans un régime à base de scrutin majoritaire, la chose est évidemment beaucoup plus fréquente.

Même combinés, ces deux critères ne sont pas suffisants. On songera peut-être à y ajouter le nombre d'affiliés. Pour les syndicats des travailleurs, ce critère joue un rôle important (du moins dans les pays étrangers) lorsqu'il s'agit de déterminer le caractère représentatif. Il en va différemment, semble-t-il, en ce qui concerne les partis politiques. Est-ce dû au fait que ceux-ci gardent plus jalousement leurs fichiers à l'abri des regards ? En tout état de cause, on ne peut contester que certains partis ont la confiance de nombreux électeurs, alors qu'ils n'arrivent jamais à placer de nombreuses cartes de membres. Malgré ses reculs répétés, le PSC arrive encore en première position lors des élections : et pourtant en nombre, que représentent ses affiliés ?

Ceci nous conduit à envisager un autre élément. Dans notre pays, les trois « grands » ont, nul ne l'ignore, l'appui d'organisations sociales diverses : mutuelles, syndicats, coopératives..., qui, plus ou moins directement, leur apportent ou des membres ou du moins des électeurs, ainsi que des moyens matériels extrêmement précieux dans une campagne électorale. L'aide est, du reste, réciproque, l'appareil politique se présentant comme une pièce de tout un ensemble et étant appelé à renforcer les positions des organisations sociales. Ne serait-ce pas là, en fin de compte, du moins dans notre pays à l'heure présente, la caractéristique fondamentale de ce qu'on appelle un « grand parti » ? Je ne vous cacherai pas qu'au FDF, dans les premiers temps, certains qui nous connaissaient mal, au moment de s'affilier, nous demandaient : « Quelle est votre mutuelle ? » ou « Avez-vous déjà créé votre syndicat ? ». Pour beaucoup, cela paraît lié à la notion de « parti ».

On dit encore que le « grand parti » se signale par la puissance de ses organismes d'études et de ses réseaux de propagande. Il a ses journaux, ses publications, son centre d'études, son ou ses mouvements de jeunesse... Eh oui ! tout cela n'est pas négligeable, — encore que l'on doive immédiatement remarquer que certains grands partis n'ont pas leur quotidien officiel ? Et il est des centres d'études qui n'étudient pas tellement ! Aussi bien, l'on constate que des formations politiques qui n'ont pas « leur » journal ni « leur » centre d'études ont l'appui de groupes de réflexion extérieurs, de « sociétés de pensées », comme on disait jadis, de « clubs » dit-on aujourd'hui ou encore d'un « mouvement » (songeons aux « mouvements wallons »). Ce nouveau critère paraît donc malaisément utilisable.

Le grand parti, nous dit-on encore, est celui qui, aux élections, présente des listes complètes. Ceci mérite une attention particulière, car on peut donner à cette affirmation deux significations différentes. Ou bien l'on veut dire que la formation qui ne présente aux électeurs d'un arrondissement que des listes de candidats incomplètes n'est pas un

grand parti : on marquera son accord, sans trop de peine, en observant que la réciproque n'est pas vraie. Il y a là, si l'on veut, une condition nécessaire mais non suffisante. En effet, réunir le nombre de signatures indispensable pour présenter les candidats et réunir des candidats, — c'est-à-dire des noms — en nombre égal aux sièges à pourvoir dans une circonscription donnée, même lorsqu'il s'agit d'élections à la Chambre, au Sénat et à la Province simultanément, ce ne peut être considéré comme un exploit extraordinaire.

Mais si l'on veut dire que le « grand parti » doit présenter des listes dans tout le pays, dans tous les arrondissements, alors l'affirmation me paraît plus discutable. Il y a quelques semaines, le parti de M. Lecanuet n'a pas présenté des candidats partout. En tout cas, pour appliquer ce critère, il faut tenir compte des structures propres à chaque Etat. Un grand parti peut délibérément limiter son action à une région particulière, ou à une communauté ethnique..., tout comme un syndicat représentatif, selon moi, peut se limiter à une ou plusieurs branches d'activités, au secteur public ou au secteur privé, ou encore à une région... Il est vrai que sur ce point, le législateur belge ne me donne pas raison ! ou, si vous préférez, je ne donne pas raison au législateur belge. Mais, vous le savez sans doute aussi, le législateur belge est en accusation sur ce point, à Genève, devant la Commission de la liberté syndicale, et celle-ci vient de dire très clairement qu'un syndicat, pour être reconnu « représentatif » ne doit pas nécessairement et toujours s'être implanté dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions : tout dépend de l'institution et de la sphère où le dit syndicat prétend être reconnu.

On exigera souvent du « grand parti » une certaine « ancienneté » ; certains disent même une « permanence ». C'est là une idée que l'on retrouve aussi dans les définitions du syndicat représentatif. Et c'est en s'y référant que dans les études du CRISP auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, on écarte le Parti communiste des « petits partis » ; depuis près d'un demi-siècle, il s'est présenté très régulièrement à chaque élection législative. Néanmoins, pour ma part, je ne voudrais pas appliquer automatiquement ce critère. Un parti ancien, même très ancien, n'est pas nécessairement un grand parti. Je crois qu'il y a des partis — et je m'en expliquerai tout à l'heure — qui seront toujours des petits partis et qui, comme tels, ont un rôle spécifique à jouer. En tout cas, je vous propose de ne pas écarter de nos réflexions d'aujourd'hui une formation telle que le parti communiste, dans notre pays, en dépit de son ancienneté. Et si nous avions à examiner le problème en Grande-Bretagne, nous aurions à prendre en considération le parti libéral, quelle que soit son ancienneté.

Ainsi, au terme de ce survol rapide des critères possibles pour définir les petits partis politiques, nous nous trouvons presque aussi embarrassés

qu'en commençant. Je ne me risquerai donc pas à proposer une définition absolue du « petit parti », une définition qui vaudrait pour tous les pays, pour toutes les époques. Je me bornerai à faire, très modestement et très concrètement, uniquement pour faciliter notre réflexion et notre débat aujourd'hui, les deux propositions suivantes :

Portons notre attention, non pas exclusivement, mais surtout à la situation que nous connaissons dans notre pays, aujourd'hui, depuis 1965. Et, pour être pragmatique, disons que nous laisserons de côté le PSC, le PSB et le PLP, et pour aujourd'hui tout au moins, appelons « petits partis » toutes les autres formations. Aussi bien, il ne s'agit nullement, lorsqu'ici nous parlons de « grand parti » de délivrer une marque de qualité quelconque, et il est entendu que l'expression « petit parti », n'aura pas un sens péjoratif : nous l'emploierons sans aucune espèce de complexe !

Seconde proposition : parmi « tous les autres », nous nous attacherons surtout aux partis qui ont une représentation parlementaire si modeste soit-elle. Bien sûr, il est des partis non négligeables qui ne sont pas représentés au Parlement ; ils peuvent même avoir une influence décisive dans certaines communes et, sur ce plan, certains mériteraient peut-être d'être qualifiés de « grands partis » ! Mais il faut limiter notre sujet : examiner le jeu politique sur le plan communal nous entraînerait trop loin... et me ferait dépasser l'heure qui m'est accordée. D'autre part, il est des formations qui se sont présentées aux dernières élections, qui se présentent d'ailleurs régulièrement et qui échouent tout aussi régulièrement ! Je ne dis pas qu'ils ne sont pas des partis politiques dignes d'intérêt. Mais encore une fois, il faut se limiter, et je crois que si vous vous êtes dérangés aujourd'hui, ce n'est pas spécialement pour réfléchir à la signification et aux problèmes que posent, par exemple, le « Parti national », ou les « Vlaamse Demokraten », ou encore le « Parti du Peuple Universel »... Très concrètement, au Parlement aujourd'hui, nous retrouvons le Parti wallon (PW), l'Union de la Gauche socialiste (UGS), la Volksunie (VU), le Parti communiste... et, bien entendu, le FDF ! J'ai hésité un instant, je vous l'avoue, à ajouter le FDF, à cette liste des « petits partis », et voici pourquoi. Il y a quelques semaines, à la tribune du Sénat, je me faisais interrompre continuellement par certains collègues qui paraissaient particulièrement excités ; j'étais près d'implorer la protection de Daniel, le dompteur des lions, lorsque le Président du Sénat intervint... et c'est lui qui dompta les auteurs des interruptions en trouvant ce « mot », que je trouve admirable : « Vous devez respecter le droit de parole de tout le monde, *même lorsqu'il s'agit du tout petit parti* ». Ce « tout petit parti » m'a paru délicieux : dans la bouche de notre Président, l'expression n'était pas méprisante, ni même ironi-

que : j'y ai vu la preuve qu'on reconnaissait au FDF une place à part. Il était démontré que ce parti « n'est pas comme les autres », qu'il est un parti *sui generis* ! Et si, finalement, aujourd'hui nous pouvons ne pas le laisser en dehors de nos réflexions, c'est parce que, précisément, — nous allons le montrer dans la deuxième partie — la catégorie « petits partis » englobe des réalités très différentes les unes des autres.

II

Telle est en effet la constatation qui s'impose lorsqu'on prend la peine d'observer les choses d'un peu près : on ne peut mettre « dans le même sac » toutes les « petites listes ». Essayons donc divers classements.

I. Il y a, tout d'abord, le petit parti *qui vient de se créer* et qui est appelé, — du moins il le croit — à se développer considérablement. Presque jamais, il n'est d'origine parlementaire : il a une « origine extérieure », pour reprendre une distinction classique. Les circonstances ne lui ont pas encore permis de s'attirer la confiance de toute une opinion, qu'en réalité il représente déjà, ou croit représenter. N'est-ce pas ainsi que le Parti socialiste a commencé il y a 90 ans ? A l'opposé, nous trouvons le petit parti qui résulte d'un « déclin » : il est devenu un petit parti, mais il a eu sa splendeur, il a connu des heures de gloire et il vit largement sur son passé, sur ses souvenirs ; il se peut même qu'il ne survive que par routine. Qui donc a dit que rien n'a tant de peine à mourir qu'un parti politique ?

Il se peut, du reste, que cet « ancien grand parti » ait encore un rôle utile à jouer, par exemple comme « charnière » — mais de toute façon sa situation est différente de celle du nouveau parti appelé à grandir.

II. A un autre point de vue, on distinguera le petit parti qui est l'œuvre d'un homme et celui qui émane d'un mouvement.

On rencontre des partis qui ne sont que des formations centrées sur une personnalité — éventuellement sur une famille — qui s'est attachée une « clientèle ». Le phénomène, fréquent au plan communal, n'est pas inconnu au plan des institutions législatives : généralement, dans ce cas, on trouve, à l'origine, une exclusion, ou une déception personnelle... A l'inverse, il y a le petit parti qui est l'émanation d'un « mouvement de pensée » : disons plus largement, d'un mouvement d'intellectuels, d'idéalistes, que rassemble une doctrine, ou du moins une vision commune des problèmes de l'actualité... Il n'est pas exclu que ce petit parti

soit appelé à grandir ; cependant, chacun sait que les idéalistes ne sont pas légion, dans aucun pays. C'est pourquoi souvent le petit parti de cette catégorie échoue dès les premières élections, ou n'a qu'un succès très limité. Je songe pour l'instant à l'expérience qu'avait tentée Jean-Paul Sartre à Paris, il y a quelques années, ou encore au PSU...

III. Aux petits partis qui sont issus d'une formation ancienne, nous opposerons les petits partis que l'on ne peut rattacher à aucune expérience politique antérieure.

En effet, certains partis politiques sont nés d'une scission, d'une fragmentation. L'histoire nous montre qu'il y a des schismes durables, et qu'il en est de très courte durée. Ces derniers sont, semble-t-il, une spécialité de « la droite » de l'éventail politique, tandis que les scissions qui se prolongent — et qui peuvent éventuellement donner naissance à de nouveaux partis très influents, — se retrouvent « à gauche ». A l'origine de la cassure, il y a un point de doctrine (surtout dans les formations progressistes), ou bien une question de personnes (chose fréquente à droite).

A l'opposé, il y a le parti « taillé dans du neuf ». Certes, il n'est pas né de rien ; mais il ne dérive pas de tel ou tel parti politique connu antérieurement : ses parents, vous les trouverez dans la nouvelle génération d'électeurs, ou bien parmi ceux qui jusqu'alors étaient « abstentionnistes » ou se cantonnaient dans les franges des partis traditionnels, parce que jamais ils n'y avaient cru vraiment...

IV. Au petit parti permanent, nous pouvons opposer le petit parti transitoire. Entendons-nous : il s'agit ici de la vocation même que les fondateurs se sont assignés, et pas nécessairement de la façon dont les choses se passent dans la réalité.

Tel parti, dès sa naissance, affirme hautement ses ambitions : des ambitions durables, parce qu'il se sait — ou se croit — l'expression d'une tendance profonde de l'opinion. A l'inverse, il y a le petit parti que ses promoteurs eux-mêmes considèrent comme momentané : ils veulent — et parfois ils n'hésitent pas à le dire — donner comme un coup de cravache aux responsables des autres formations politiques. On peut du reste introduire une sous-distinction, selon qu'il s'agit de réveiller les dirigeants d'un parti déterminé, que l'on compte bien réintégrer à plus ou moins brève échéance, ou au contraire de jeter bas des structures jugées vermoulues et de préparer quelque chose de tout nouveau : ce petit parti « transitoire » prépare alors une mutation politique, dont il espère des conséquences profondes et durables.

Le petit parti qui se présente comme transitoire n'a pas d'ambition gouvernementale. Mais il est aussi des petits partis permanents, qui savent pertinemment qu'ils ne participeront jamais — dans un avenir prévisible — à un gouvernement : ils sont là parce qu'il faut rappeler l'existence d'une fraction de l'opinion, parfois minime, telle que la classe paysanne, les intellectuels, une religion... Ceci, cependant, nous écarte de la situation politique dans notre pays.

V. Me plaçant à un tout autre point de vue, je constate que dans certains pays, à certaines époques, il n'y a que des petits partis : le *multi-partisme* est poussé à l'extrême, et il serait impossible de distinguer « les grands » des « petits ». Ainsi en va-t-il souvent dans les pays nouveaux, ceux qui accèdent nouvellement à la démocratie du régime parlementaire mais aussi dans des pays anciens, où les oppositions dualistes se sont brusquement multipliées et se sont entrecroisées : toute une série de problèmes ont été jugés essentiels (politique étrangère, options économiques, problèmes ethniques ou religieux, opposition laïcs-cléricaux...). Tout cela se superpose et aboutit à une multiplication des partis dont aucun finalement ne rassemble autre chose qu'une fraction très limitée de l'opinion. Et d'autre part, on trouve des petits partis dans des pays où règne le *bi-partisme* : leur rôle est évidemment très différent, puisque, même s'ils ont l'ambition de participer à une coalition gouvernementale, cette ambition ne peut en tout cas se réaliser qu'à la faveur des rivalités des deux grands partis, et jamais autrement que sous forme d'appoint indispensable à une majorité.

III

La troisième partie de cet exposé nous conduit au cœur du sujet : « que penser des petits partis ? Etes-vous pour ? Etes-vous contre ?... Sans doute, plusieurs parmi vous s'imaginent-ils qu'un représentant du FDF ne peut que s'en déclarer partisan. Au risque de les décevoir, je voudrais esquisser une réponse plus nuancée. Et si j'avais à donner un titre à cette troisième partie, je crois que je l'appellerais : « Les mérites et les tares des petits partis » ou mieux : « Les mérites du petit parti politique et ses pièges ». Car si je crois profondément qu'il a des mérites, je sais aussi qu'il renferme des pièges.

Commençons par un grief qui a souvent été adressé, surtout ces derniers temps, aux petits partis ; en nous demandant dans quelle mesure il est fondé, je crois que nous découvrirons en même temps certains mérites.

1. Inutilité, inefficacité des petits partis.

La thèse — combien de fois ne l'a-t-on pas entendue, surtout en période électorale ! — peut être résumée comme suit. Dans un état démocratique, surtout à l'époque présente où les pouvoirs publics sont amenés à s'occuper de tant et tant de choses, le citoyen ne peut jouer un rôle qu'à travers un parti politique puissant, équipé, et qui puisse espérer participer au gouvernement. C'est pourquoi il doit accepter de sacrifier des idées personnelles, des préférences, négliger tout ce qui peut être considéré comme secondaire. Il doit faire preuve de discipline, il doit se ranger sous la bannière d'un grand parti, d'un parti qui mette à son programme ce qui à un grand nombre paraît essentiel. C'est au sein de très vastes groupements, et non dans des petits partis, que l'on peut faire quelque chose d'utile aujourd'hui... Que penser de cette thèse ? Je n'hésite pas à dire qu'elle contient beaucoup de vrai. Non seulement je reconnais que les partis politiques sont nécessaires, — certains, paraît-ils n'en sont pas encore convaincus, certaine presse essaie toujours de nous faire croire que l'on pourrait se passer de partis politiques —, non seulement je les tiens pour indispensables (ils le sont avant les élections, et plus encore après...), et qui dit parti politique dit aussi nécessité de renoncer à des conceptions personnelles en certaines matières, mais j'ajoute : qu'un parti ne se justifie que s'il a les moyens de réaliser ce qui lui paraît essentiel. Il doit avoir les moyens de sa politique, il doit avoir des moyens en hommes et en argent.

Mais lorsqu'on a dit cela, la question n'est pas vidée. Lorsqu'on a dit cela, on n'a pas condamné, en toutes circonstances, la création de petits partis.

1. Raisonçons en partant d'un cas extrême. Vous admettez sans doute avec moi que si dans un cas déterminé, dans un pays à un moment donné, un citoyen constate que ce que lui, en conscience, estime fondamental (qu'il s'agisse de conviction religieuse, ou de politique étrangère, ou d'option en matière économique, ou de l'armée,... ou de n'importe quoi d'autre qui, en conscience, lui paraît essentiel) n'est assumé par aucun des partis existants, non seulement il a le droit de ne soutenir aucun de ces partis, mais il doit aussi faire entendre sa protestation, il doit crier sa conviction et essayer de la faire partager, par tous les moyens possibles, y compris, s'il trouve d'autres citoyens partageant sa façon de voir, par la création d'un parti politique, quand bien même ce parti politique n'aurait-il jamais l'espoir d'accéder au pouvoir : si modeste soit-il, il servira de porte-voix ; il permettra de dire ce qui doit être dit, de faire entendre ce qu'ailleurs on préférerait laisser ignorer.

Du reste, rien ne dit que ce petit parti, un jour, ne suscitera pas de nombreuses adhésions. Ne nous a-t-on pas appris que, sous la Troisième République, le Parti socialiste est né lorsqu'un professeur de la Faculté de Droit de Paris a été présenté aux élections par un petit groupe d'étudiants et d'ouvriers ?

2. Mais ce cas extrême, que j'appellerais « parti de protestation » ou si vous préférez « la voix de la conscience », est loin d'être le seul où un petit parti trouve sa justification. J'en aperçois au moins deux autres. Tout d'abord, il arrive fatalement dans les partis comme dans toutes les institutions, que la routine s'installe, que les dirigeants perdent de vue l'essentiel, négligent peut-être le contact avec la réalité, ou n'aient plus la volonté, le dynamisme nécessaires pour s'adapter... Dès lors, il faut faire pression pour réveiller ceux qui sont endormis, pour que l'on rectifie le tir. On objectera sans doute : « Mais c'est de l'intérieur du parti que cette pression doit s'exercer ». Oui, souvent cela se passera ainsi, et parfois cela réussira. Mais l'expérience montre que cela peut se révéler totalement inefficace. Les partis les plus puissants, ceux qui ont été les plus structurés, qui sont les plus anciens et ont le plus de traditions sont le plus difficilement maniables. C'est toute la vaste machinerie de ces partis qui rend si malaisée une adaptation aux réalités. Ils sont un peu, si vous permettez cette image, comme ces pétroliers géants pour lesquels la manœuvre est très difficile : il leur faut des kilomètres pour changer le cap. Le petit parti est alors celui qui crie « casse-cou », celui qui signale les écueils. Celui qui a aperçu le danger et n'a pu convaincre les responsables du navire, n'est pas un déserteur s'il décide de se placer en dehors pour mieux jouer son rôle... ; risquons encore une image : il joue le rôle de bateau-phare, temporairement peut-être, ou bien pour un temps fort long.

Tout est affaire de circonstance. Il est, n'est-il pas vrai, des vérités qui, à un moment donné, doivent absolument être dites. Mais, il est des vérités qui, — pour trente-six raisons : le poids de l'histoire, des précédents, des options antérieures, des intérêts parfois fort importants, des questions de personnes,... — ne peuvent être dites à l'intérieur des grands partis. Je ne voudrais pas ici faire de polémique, mais qu'il me soit cependant permis de faire allusion à des questions d'actualité. Eh bien, je constate qu'au Parlement, aujourd'hui, dans aucun des trois grands partis il n'est possible de proclamer certaines vérités élémentaires en matière de structures de la sécurité sociale. Certes, dans les conversations privées, on reconnaît qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Mais il faudrait de l'héroïsme, et plus que de l'héroïsme, pour dénoncer un pluralisme institutionnel désuet, qui ne se maintient en 1967 que par le

poids des intérêts acquis et des liens qui unissent mutualités et partis politiques. J'ai pris cet exemple, je pourrais en citer d'autres, vous parler de la question de l'armement, ou plus largement de la question de la défense nationale... Je crois donc qu'un petit parti, à cet égard, peut trouver sa justification, peut jouer un rôle utile, s'il se présente libre de toutes entraves.

3. A côté de cette hypothèse, que nous pourrions en bref désigner par cette image du « petit-parti-bateau-phare », il y a celle du petit parti qui se crée à une époque où sont remises en cause certaines options qui anciennement avaient été jugées fondamentales. Il arrive — rarement il est vrai — dans l'histoire d'une société donnée, que certains clivages de l'opinion, s'atténuent, apparaissent comme secondaires. Tel parti s'est créé, il y a une ou plusieurs générations, avec cette justification précise, qui répondait à un besoin d'alors ; il défendait une conception de vie, déterminé, heurtant peut-être une fraction de l'opinion ; il a donc regroupé tous ceux qui jugeaient essentielle cette conception de vie et a mené le combat politique en ce sens, pendant un laps de temps plus ou moins long. Mais voici que les choses ont évolué. Le monde a changé ; la société s'est transformée, des préoccupations nouvelles apparaissent, de nouveaux regroupements se révèlent nécessaires... Or, cela ne se fait pas tout seul. Cette mutation dans la vie politique ne se réalise pas sans douleur ; je crois même qu'elle n'est pas possible sans un certain choc. Eh bien, c'est ici que le petit parti peut jouer un rôle important, voire déterminant ! Il est, en quelque sorte, pour l'opinion publique, la piqure qui va déclencher la mutation indispensable. Non pas que le petit parti prétende lui-même, comme tel, supplanter ses prédécesseurs. Il se veut transitoire. Sa mission est de provoquer le processus nécessaire de transformation. Ce petit parti, nouvellement créé, a pour ambition de faire prendre conscience des données nouvelles de la vie sociale, et de la nécessité d'aboutir à dégager de nouveaux pôles dans la vie politique.

2. Les petits partis, cause d'impuissance des grands partis.

Voici le second grief que l'on entend souvent faire aux petits partis politiques : ils n'ont pas les responsabilités du pouvoir, ils font donc de la démagogie à tort et à travers, et d'ailleurs même s'ils ne s'y livraient pas, leur existence seule rendrait impossible la cohésion nécessaire au sein des grands partis, compromettrait les majorités gouvernementales indispensables. Ainsi quelles que soient par ailleurs les intentions, plus ou moins louables, de leurs fondateurs, les petits partis introduisent l'anarchie et en arrivent, de la sorte, à détruire les valeurs pour la défense desquelles

ils se sont constitués. En fractionnant l'opinion publique et sa représentation parlementaire, ils nuisent à la collectivité, en rendant politiquement inaccessibles les solutions d'intérêt général. — Et généralement ces philippiques contre les petits partis politiques se concluent par un aphorisme imprégné d'excellente morale conservatrice, du genre « Le mieux est l'ennemi du bien... A vouloir trop bien faire, on manque l'essentiel... ».

Pareille accusation est grave assurément, et vaut qu'on s'y arrête quelques minutes. C'est elle qu'on retrouve, périodiquement, à la base de projets divers — et même de réglementation en vigueur, ici et là... — dirigés contre les petits partis politiques. Il faut, dit-on, refuser toute représentation parlementaire au parti qui n'atteint pas 10 % de l'électorat ; il faut refuser le droit de parole, en telle et telle circonstance, aux mandataires des petits partis ; il faut les exclure de telle et telle commission... L'hostilité envers ces petits partis (ou la crainte qu'ils inspirent !) est telle que « les grands » vont, si nécessaire, jusqu'à créer, en marge des préceptes constitutionnels, des « commission de contact » et autres organes où ils se sentent à l'abri de ces « gêneurs »...

Serait-il vrai que, dans la maladie que connaît le parlementarisme, le petit parti soit ce pelé, ce galeux... ?

Et tout d'abord, l'accusation de démagogie. Il est indéniable que dans les petits partis politiques on s'abandonne aux faciles procédés démagogiques... Pourtant je ne m'arrêterai pas longtemps à cette objection, car je crois que là n'est pas le nœud de la difficulté. En vérité, les grands partis, lorsqu'ils sont dans l'opposition — et parfois même lorsqu'ils sont au gouvernement : il ne faut pas chercher loin des exemples ! — recourent volontiers à la démagogie : la différence, c'est qu'ils le font « à grande échelle ». Combien n'en a-t-on pas vu qui promettaient des réductions massives d'impôts, en sachant très bien que la chose était mathématiquement exclue ? En période électorale ou pré-électorale, ce sont les grands partis qui donnent à fond dans l'escalade des promesses impossibles, en trente-six matières : les pensions des salariés, les veuves, les invalides, les usagers de transports en commun, les contribuables, les locataires..., tous les groupes importants de l'électorat sont l'objet de déclarations fracassantes, — d'autant plus fracassantes que le parti est « grand ». En vérité, il ne semble pas que la perspective d'être au gouvernement quelques mois plus tard ait jamais aidé à résister à la tentation. Si vous croyez que j'exagère, je vous recommande de lire, ou de relire, comme je l'ai fait ces derniers jours, les programmes des trois grands partis en prévision des élections législatives au cours de ces quinze dernières années.

Ma conviction est que le recours aux procédés démagogiques n'est pas une spécialité des petits partis politiques. C'est et ce sera toujours la

grande tentation de ceux qui s'adressent à l'électeur, et le grand parti, qui a besoin de celui-ci pour conserver le pouvoir comme pour y accéder, succombe aussi aisément à cette tentation que les candidats ou les parlementaires des petites formations.

Mais il est plus important de se demander si le seul fait de l'existence d'un, ou de plusieurs, petits partis politiques rend aléatoire une action gouvernementale. Serait-il vrai qu'indépendamment des moyens qu'ils mettent en œuvre, et même s'ils sont d'une parfaite loyauté envers les électeurs, s'abstenant de créer toute illusion quant à leurs possibilités d'action, les petits partis compromettraient fatalement les solutions d'intérêt général ?

Eh bien ! j'estime que cette « accusation » contient une part de vrai dans certaine conjoncture politique : la multiplicité des partis est par elle-même cause d'impuissance ! Et certainement nous songeons tous, pour l'instant, à l'extrême faiblesse des gouvernements de la IV^e République : obligés de trouver l'appui d'un grand nombre de formations politiques, le programme de ces gouvernements de réalisations se ramenait, en fin de compte, à très peu de choses pour ne pas dire à rien ; on arrivait à se mettre d'accord, mais c'était pour ne rien faire.

Précisément, n'est-ce pas la preuve que le reproche d'impuissance gouvernementale dépasse notre sujet ? Il nous conduit, en vérité, au procès du multipartisme, de la multiplicité des partis quels qu'ils soient ; il nous amènerait à nous demander si l'on peut admettre autre chose que le bipartisme, l'existence de deux grands partis. Or, un petit parti, momentanément ou non, peut se concilier avec le bipartisme.

Pour rester dans notre pays, la stérilité de tant de nos gouvernements récents n'est-elle pas due essentiellement au tripartisme ? Est-il rien d'aussi décevant que ces trois partis qui, tour à tour, doivent se mettre d'accord sur un programme commun avec un parti dont les options fondamentales déclarées sont opposées, avec un parti que l'on vient de combattre avec acharnement,... et auquel on devra de nouveau, on le sait, s'opposer avant longtemps ? Considérons, un instant, nos trois dernières législatures : le PSC, le parti le plus nombreux, n'a pas la majorité absolue et doit, d'une façon ou d'une autre, à tout prix, trouver un allié : il s'adresse successivement à l'un et à l'autre des deux autres partis qui peuvent prétendre participer au gouvernement, et un accord se réalise, laborieusement, généralement au terme d'une crise gouvernementale très longue, de plus en plus longue même, mais en tout cas cet accord a pour base un droit de paralysie réciproque. On recourt notamment à des procédés tels que les « commissions-frigidaires »,... et l'on arrive à cette situation paradoxale que le parti dit « de la liberté » doive exécuter les lois les plus « anti-liberté » qui soient.

Je ne crois donc vraiment pas que le reproche d'impuissance du gouvernement puisse être adressé aux petits partis comme tels. Ah, un petit parti peut, assurément, gêner les partis coalisés au gouvernement, et même il peut empêcher certains de dormir... ! Il est trop évident, cela a toujours été reconnu, qu'un gouvernement est plus libre lorsqu'il n'y a qu'un seul parti ! Et il l'est encore plus lorsqu'il n'y en a aucun ! S'il en est qui sont tentés par une formule de ce genre, qu'ils en demandent la recette aux gouvernements de certains pays « péninsulaires » de la Méditerranée. Mais restons dans l'hypothèse d'un régime démocratique : j'estime qu'il y a plus de chance de voir un petit parti appuyer certaines initiatives d'un gouvernement, dont il ne fait pas partie, dès lors que les initiatives sont démontrées justifiées, conformes à l'intérêt général, plutôt que de voir un grand parti d'opposition apporter un tel appui.

En cette matière, il est nécessaire de remonter à la conception que l'on se fait du rôle d'un parti politique dans nos régimes démocratiques. Le parti exprime une certaine opinion des citoyens, qu'il a éclairés et qu'il encadre après qu'ils lui aient fait confiance. Mais de quelle mission a-t-il été investi par eux ? D'abord et principalement de contrôler les gouvernants, afin que ceux-ci soient efficaces, dans une orientation donnée et en respectant certaines valeurs. Si l'électeur a voté pour tel ou tel parti, ce n'est pas seulement, ni même tellement, pour que des propositions soient déposées par ses parlementaires ; ce n'est pas nécessairement pour qu'il gère le Trésor commun, en accédant au gouvernement... Oui, le grand parti a légitimement l'ambition du pouvoir. Il est normal qu'il espère inspirer la politique de demain, et par surcroît il espère profiter des avantages très matériels du pouvoir (surtout là où fonctionne le « système des dépouilles »...). Mais cela n'est pas essentiel à tout parti politique. Il est des électeurs qui savent très bien que leurs candidats ne seront jamais au gouvernement. Tout à l'heure, nous avons souligné la variété des missions dont un petit parti peut être chargé. Il peut faire entendre le cri de la conscience de ceux qui ne trouvent nulle part ailleurs ce qui leur a paru essentiel, ou bien son rôle sera celui d'un fouet, ou du bateau-phare que nous évoquions il y a quelques instants, ou bien encore il s'efforcera de provoquer dans l'opinion publique, les nouveaux classements, les regroupements nécessaires, exigés par l'évolution des choses... Et ces différents rôles, il peut les jouer bien ou mal, plus ou moins bien et plus ou moins mal. Incontestablement, des tentations existent, pour lui comme pour les grands partis. Non pas exactement les mêmes, mais au total, elles ne sont certes pas plus grandes. Il peut être tenté de recourir à des moyens inadmissibles, préjudiciables à l'intérêt général. Mais il peut aussi être constructif et jouer son rôle loyalement.

Finalement, ne doit-on pas dire que tout dépend des hommes qui le composent ? C'est vrai pour lui comme pour les grands partis.

Comme dernière observation, je voudrais ajouter qu'à mon avis la démocratie, dans son esprit profond, a plus de chance d'être respectée à l'intérieur d'un petit parti que d'un grand parti. Il ne s'agit nullement de dénigrer les grandes formations politiques, mais de prendre conscience d'un danger qui les menace tout particulièrement. Et à ce sujet, il suffit d'ouvrir les yeux, de songer à certaines manières autoritaires, voire dictatoriales, ou aux abus de certaines oligarchies, aux « républiques de camarades »,... à ce que l'on a caractérisé par ce mot significatif de « *particratie* ». Le spectacle qu'offrent la plupart des congrès de nos partis traditionnels est, en ce sens, inquiétant. Dans un petit parti, au contraire, la tentation est bien moins forte, et peut-être est-ce là ce qui fait et fera toujours l'attrait de certains petits partis : *celui qui y adhère* sait qu'il pourra y faire entendre librement sa voix, qu'il ne sera pas perdu dans la masse, et que ce n'est pas seulement au moment des élections qu'on lui donnera voix au chapitre, — et *celui qui veut jouer un rôle dans le petit parti* sait qu'il sera constamment soumis à un contrôle collectif, qu'il ne doit pas espérer s'emparer facilement des commandes d'une machine complexe. Le petit parti peut rester plus facilement un parti démocratique : non pas en ce sens que la masse de ses affiliés le gouverneraient, mais parce que les affiliés peuvent être aisément en contact avec les dirigeants et censurer éventuellement leurs erreurs.

*
**

Mesdames, Messieurs, je ne sais s'il est possible de tirer quelque conclusion valable, au terme de ces réflexions trop rapides. Certainement, si l'on voulait s'y essayer, il faudrait y mettre beaucoup de nuances. La matière n'est pas simple, vous avez pu vous en rendre compte. A peine aurait-on fait une proposition qu'immédiatement on songerait à telle ou telle expérience appelant un correctif, une atténuation, des exceptions... ?

Cela demanderait plus de temps qu'il ne nous en reste. Du moins avant de terminer cet exposé et de vous passer la parole, voudrais-je vous soumettre deux choses, vous exprimer deux convictions personnelles, que vous discuterez tant que vous voudrez, dans quelques instants.

Tout d'abord, je dirai ceci : admettre que les petits partis puissent être utiles, cela n'implique nullement que l'on soit adversaire du bipartisme. A mes yeux, plaider pour le bipartisme, c'est songer à deux partis à vocation gouvernementale : mais, dans cette formule, il y a place pour un ou des petits partis, qui peuvent être justifiés par les circonstances, pour des petits partis qui savent que leur rôle est, au sein des insti-

tutions démocratiques, de contrôler l'action des dirigeants et, auprès de l'opinion, de cristalliser des protestations, de dénoncer les écueils, éventuellement de préparer de nouveaux regroupements politiques.

En second lieu, — et ceci je vous le dis très simplement et très franchement, même si certains doivent penser que j'abandonne cette fois le terrain de l'objectivité ; je le dis comme je le pense, en me référant à mon expérience — je connais des petits partis qui n'ont pas de puissants services d'études, qui n'ont pas de quotidien, qui ne peuvent pas compter, pour le recrutement électoral, sur des organisations syndicales ou mutualistes et qui, au surplus, ne peuvent pas promettre à leurs membres des nominations ou des promotions de tous genres... mais ils ont, ces petits partis, même s'ils ne sont pas sans défaut, un double mérite : celui d'avoir une organisation interne vraiment démocratique, et, d'autre part, celui d'avoir, en Wallonie et à Bruxelles, réveillé une opinion publique envahie par le découragement, et d'avoir, par là, aiguillonné des gouvernants trop portés aux solutions de facilité. L'avenir nous dira si leur action, en fin de compte, ne sera pas plus profonde encore : si elle préparera de plus vastes regroupements.

Ne peut-on pas dire, finalement, que le petit parti politique est la meilleure et la pire des choses ? Ce qui me paraît sûr, en tout cas, c'est que si aujourd'hui on fait, comme à plaisir, leur procès, et si d'aucuns songent à limiter la liberté d'expression politique par des mesures discriminatoires supplémentaires, c'est tout simplement parce que certains de ces petits partis font passer continuellement aux grands ce que nous appellerons des « tests de sincérité »... et cela, bien sûr, n'est pas du goût de tout le monde !





Mythes et réalités dans les idéologies du pouvoir.

par François PERIN,

Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'université de Liège,
Membre de la Chambre des Représentants.



Mon objet est d'essayer de démêler la part d'utopie et la part de réalisme dans les idéologies du pouvoir du XVI^e siècle à nos jours.

Sur quatre siècles d'histoire des idées politiques, il est nécessaire de faire un choix en le rendant le moins arbitraire possible.

Nous sommes donc forcés de classer les grandes idéologies politiques en trois grandes familles : l'idéologie traditionnaliste, l'idéologie libérale et l'idéologie socialiste.

Mais avant de les passer en revue, il est utile de rappeler que l'objectif d'une idéologie politique, quelle qu'elle soit, est, soit de justifier le pouvoir établi, soit au contraire de préconiser une autre organisation du pouvoir politique et de tendre par conséquent à détruire ce pouvoir établi.

Le caractère mythique ou utopique d'une idéologie a pour but de provoquer l'adhésion et d'engendrer l'action par une représentation euphorique de la société. L'idéologie touche l'homme dans ses mécanismes profonds : elle met en branle autant son imagination et son émotivité que son aptitude intellectuelle. L'idéologie alimente ainsi l'inépuisable capacité d'espoir de l'espèce humaine et sa volonté inaltérable de créer un monde meilleur.

Les éléments réalistes des idéologies politiques tendent au contraire à assurer au pouvoir des formes et des moyens d'actions suffisamment efficaces pour que l'emprise des gouvernements permettent à ceux-ci d'atteindre leurs objectifs : gérer la société et au besoin la transformer. Elles peuvent aussi préconiser des procédures de contrôle et de contre-poids face au pouvoir. Toutes les idéologies politiques sont un mélange plus ou moins contradictoire d'utopie et de réalisme.

La première des trois familles idéologiques que nous voulons évoquer est l'idéologie traditionaliste autoritaire. Nous ne pouvons en décrire le contenu dans une simple conférence. Il nous suffira de l'évoquer : les légistes de l'Université de Toulouse au XVI^e siècle avec Jean Serrault, Charles de Grossailles, Barthélémi de Chasseneuz, l'anglais William Tyndale, plus tard en France Bodin et au XVII^e siècle Bossuet. Cette école sera prolongée après la révolution française par Maistre, de Bonald et même au XX^e siècle par Charles Maurras. Il faut classer à part, dans cette école du pouvoir autoritaire, Machiavel et Thomas Hobbes : alors que la plupart des auteurs ont largement concouru, en leurs temps, à la sacralisation du pouvoir, ces deux derniers ont plutôt justifié la nécessité du pouvoir fort par des arguments d'un réalisme très cru et très brutal.

Cette famille idéologique a été d'une très grande richesse. Les grandes familles idéologiques ne sont pas homogènes et offrent une gamme extrêmement abondante en variantes. Les contradictions n'y manquent pas. Mais mon souci aujourd'hui est d'essayer d'en dégager les dénominateurs communs et d'en souligner la part d'utopie et la part de réalisme.

Cette famille idéologique étant en voie d'élimination presque complète en Europe et même dans le monde, il est relativement facile, après coup, d'en dégager le caractère mythique.

Le mythe de l'idéologie traditionaliste autoritaire est la sacralisation du pouvoir. Le pouvoir vient de Dieu et le titulaire de la fonction étatique n'a de compte à rendre qu'à Dieu lui-même. Il reste quelques traces symboliques, dans notre société moderne, de l'emprise très grande de cette idéologie dans les sociétés du passé dont nous sommes issus. Les cérémonies religieuses et nationales du sacre du Roi ou de la Reine d'Angleterre en sont le plus bel exemple. A un degré plus modeste les Te Deum qui sont célébrés dans les nations d'Europe occidentale en faveur des Chefs d'Etat en sont aussi des séquelles évidentes. Lorsque l'idéologie de la souveraineté de droit divin sera profondément ébranlée par la révolution française, elle tentera de se réincarner sous une forme nouvelle. C'est la Nation comme être collectif mythique qui prendra la place du souverain légitime. Dans la théorie moderne de Charles Maurras, la Nation joue un rôle plus grand que la divinité pour justifier la nécessité de la monarchie héréditaire en France. Dans une telle conception du pouvoir, la désignation des dirigeants ne peut pas dépendre de contingences temporelles, c'est-à-dire du choix des hommes. La vertu de la désignation héréditaire du Chef de l'Etat est une vertu d'origine sacrée : le pouvoir se transmet comme un patrimoine mais ce patrimoine est de nature spéciale : il est couvert par la bénédiction divine, doit échapper à la volonté des hommes et par conséquent doit rester lié au mystère de la vie.

Les monarchies du Nord-Ouest de l'Europe qui subsistent encore de nos jours ne s'inspirent plus de cette idéologie : elles ne sont à vrai dire que des séquelles symboliques du passé. Les quelques monarchies qui jouent encore un rôle politique effectif sont plus ou moins liées à un sentiment religieux traditionnel : la monarchie grecque, la monarchie iranienne, la monarchie thaïlandaise, ou la monarchie d'Arabie Séoudite sont les dernières applications d'une idéologie qui a régné pendant des siècles en Europe et dans le monde.

Ces dernières monarchies actives ne subsistent qu'au milieu des périls (1), elles subsisteront tant qu'elles le pourront mais il est certain qu'elles ne représentent en rien l'avenir politique du monde moderne.

Le mythe est donc bien mort mais il y avait néanmoins un élément réaliste dans cette forme du pouvoir, élément que Machiavel et Hobbes ont si bien mis en valeur.

Ces deux auteurs ont remarquablement mis en lumière le besoin vital de mettre fin à l'anarchie et au désordre dont ils étaient les témoins scandalisés. Il faut se souvenir de l'expérience vécue des XVI^e et XVII^e siècles européens pour comprendre les vertus et les avantages que beaucoup d'hommes voyaient dans un pouvoir ferme, stable et autoritaire. Pour eux les inconvénients de l'autorité, les risques d'arbitraire ou de cruauté étaient moins graves que les inconvénients et les cruautés de la guerre civile, de la guerre des religions ou de la guerre féodale. Les réflexions des idéologues ont été inspirées par la nécessité de dégager un pouvoir cohérent stable et incontesté maîtrisant les factions tout en exaltant par un mythe religieux l'imagination humaine. Bonaparte a été un des derniers à le comprendre. Il disait : « Sous la République, le vice de nos institutions est de n'avoir rien qui parle à l'imagination ; on ne peut gouverner l'homme que par elle ; sans l'imagination, l'homme est une brute ». Je laisse à Bonaparte la responsabilité de ces propos mais cette formule saisissante et assez cynique correspond au besoin vital d'autorité et d'ordre ressenti par toutes les sociétés, surtout par celles qui ont été menacées par l'anarchie et la guerre civile.

*
**

La deuxième famille idéologique est la famille libérale classique qui constitue encore de nos jours le fondement de notre droit public et constitutionnel.

Les propos que l'on peut tenir à son égard ne valent pas pour l'humanité entière.

(1) Au moment où ces lignes sont soumises à l'impression, la monarchie grecque a pratiquement vécu.

L'idéologie libérale n'a jamais pu dépasser sérieusement l'aire géographique de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. C'est une idéologie dépourvue de sens et qui n'a jamais eu cours dans les continents et nations où règnent la faim, la misère, l'ignorance et l'analphabétisme.

Cette réserve faite, nous évoquerons cette famille idéologique sans en décrire le contenu. Mais il suffit de citer ses enfants les plus prestigieux : Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Locke, Bentham, James Mill ; au XIX^e siècle : Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville, Spencer, et enfin au XX^e siècle Alain ou encore Bertrand de Jouvenel.

Quelle est la part du mythe dans l'idéologie libérale ?

A mes yeux, c'est certainement la doctrine de la *souveraineté nationale*. La souveraineté, selon Littré, c'est le commandement suprême. Pour la doctrine de la souveraineté nationale, ce commandement suprême ne doit plus appartenir à un monarque héréditaire mais bien aux citoyens eux-mêmes.

La doctrine de la souveraineté nationale a joué un rôle historique décisif par opposition à la théorie de la souveraineté de droit divin. C'est probablement là sa vertu principale. Le rôle d'une idéologie est, nous le répétons, d'enflammer les imaginations et de galvaniser les énergies pour détruire un régime politique établi ; une idéologie a en général beaucoup moins de fécondité lorsqu'il s'agit de construire une société politique nouvelle sur les ruines de celle qui a été balayée par une révolution.

Cela n'empêche pas une idéologie triomphante d'être aussi mythique qu'une idéologie vaincue.

La souveraineté au sens donné à ce mot par Littré n'a jamais été exercée par le peuple ni même par le corps électoral restreint et censitaire du XIX^e siècle bourgeois. La définition de la démocratie — « Le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple » — est une formule essentiellement chargée d'émotivité, de ferveur et d'imagination. Au pied de la lettre, c'est un mythe.

Si la souveraineté nationale du XIX^e siècle, parlementaire et bourgeois, était fondée sur un petit nombre d'électeurs (1 à 2 % de la population des Etats), la souveraineté nationale de nos jours devrait être considérée comme parfaite puisqu'elle est fondée partout sur le suffrage universel. En Belgique par exemple, la souveraineté nationale doit être considérée comme exercée réellement par les quelques six millions d'électeurs et d'électrices.

En toute hypothèse — corps électoral restreint ou suffrage universel — la souveraineté nationale est une fiction. Jean-Jacques Rousseau lui-même le redoutait ; aussi allait-il imaginer une démocratie directe sans corps intermédiaire donc sans assemblée parlementaire de façon à ce que le peuple exprime directement la volonté générale et la traduise en loi.

Cette loi devait donc être revêtue pour lui des vertus d'infailibilité : la souveraineté devait être comme l'enseignant encore les auteurs de Droit public classique « illimitée et inaliénable ». Il en résulte de toute évidence que celui qui se met en travers de cette volonté générale doit être considéré comme un être dangereusement asocial.

Nous retrouvons une fiction identique dans les idéologies les plus neuves notamment celles qui sous-tendent les dictatures communistes.

Pour l'abbé Sieyès, théoricien du tiers-Etat sous la révolution française, la démocratie ne devait pas être directe mais bien incarnée dans une assemblée élue. Cette assemblée nationale qui va tout au long du XIX^e siècle représenter la seule bourgeoisie, est l'incarnation de la souveraineté nationale et est revêtue de tous ses attributs.

Mais malgré l'opposition entre les Rousseauistes et les parlementaristes, ils s'accordaient pour ne reconnaître au Gouvernement que la mission d'un modeste exécutif soumis entièrement à la souveraineté nationale quel que soit son mode d'expression.

Le mot « exécutif » est resté dans le vocabulaire du Droit public et ne couvre plus, bien entendu, la réelle ampleur de la mission gouvernementale.

Pour Jean-Jacques Rousseau, que le gouvernement soit royal, républicain, collégial peu importe, il ne peut être que l'exécutant humble et fidèle de la volonté générale émanant de la souveraineté nationale.

Le mythe de la souveraineté nationale est aussi déraisonnable, aussi irréel, aussi loin de la réalité que le mythe de la monarchie de Droit divin.

Le peuple souverain est une fiction.

La réalité nous apparaît avec une clarté assez nette : les assemblées parlementaires sont partagées en factions politiques issues de la compétition électorale et les états-majors de ces factions politiques négocient entre eux alliances et coalitions pour former le gouvernement. La règle du jeu veut qu'un gouvernement ne puisse être formé si les dirigeants de partis qui vont y entrer ne disposent pas d'une majorité arithmétique de sièges au sein de ces assemblées.

La disjonction entre gouvernants et gouvernés est toujours aussi évidente et aussi manifeste. Les électeurs sont les gouvernés et ne détiennent en rien la souveraineté telle qu'elle est définie très exactement par Littré : cette souveraineté est dans les mains d'un petit nombre d'hommes qui siègent au Conseil des Ministres.

Pourtant tout le régime parlementaire moderne vit encore de la fiction de l'idéologie libérale née au cours de la révolution française et développée du XIX^e siècle à nos jours : on considère que le corps électoral est le

véritable souverain alors que dans la réalité il ne fait que participer d'une manière très lointaine à la désignation des gouvernants.

La doctrine de la souveraineté nationale est toujours la philosophie officielle de la classe politique de nos Etats.

Cette philosophie est-elle accréditée dans l'opinion et soutenue par une adhésion fervente et convaincue de la masse ?

Il n'est pas abusif d'affirmer que l'idéologie de la souveraineté nationale en vertu de laquelle le peuple exerce réellement le pouvoir par le truchement de ses représentants dans les assemblées parlementaires et de ses ministres au gouvernement n'est guère profondément vécue par l'opinion publique.

Cette idéologie souffre d'un mal mortel : le scepticisme. Ce scepticisme a gagné l'ensemble de l'opinion pour laquelle la fiction politique engendrée par les révolutions d'un passé de plus en plus lointain a perdu toute chaleur. Personne ne croit sérieusement que le corps électoral est vraiment le souverain et que l'assemblée qui l'incarne détient le pouvoir.

Personne ne croit non plus que le gouvernement ayant la confiance de cette assemblée n'est qu'un simple exécutant qui accomplit presque au pied de la lettre l'humble mission de mettre en œuvre la volonté générale qu'aurait exprimée la *Nation*.

La souveraineté réelle est bel et bien dans les mains du gouvernement et des dirigeants de partis qui le forment et non dans les mains des gouvernés. L'idéologie libérale de la souveraineté nationale est un mythe refroidi. Il n'a eu de chaleur que lorsqu'il a accompli son œuvre historique qui était d'abattre les régimes aristocratiques et monarchiques issus du Moyen-Age.

Qu'elle est la part de réalisme dans l'idéologie libérale ? Ce qu'il y a de plus réel et de plus justifié dans la doctrine libérale est précisément la méfiance à l'égard du pouvoir quel qu'il soit.

La proclamation des libertés publiques et des droits de l'homme, les précautions de procédure pour que ceux-ci soient à l'abri du pouvoir, le souci majeur d'organiser dans la société politique des contrepoids, qui échappent à l'emprise du pouvoir, est sans doute ce qu'il y a de plus substantiel et de plus réaliste dans les idéologies libérales.

Le pouvoir, en raison de sa nature même, est perpétuellement tenté d'abuser de sa puissance, même si sa puissance est utile et indispensable pour conduire les affaires de la société et la transformer quand le besoin s'en fait sentir. Mais si bénéfique que puisse être la puissance de l'Etat, il est indispensable d'organiser face à lui, dans la société, des résistances très sérieusement structurées. Si ces résistances font défaut, la puissance politique se laisse séduire par la fascination de la dictature.

Cette part réaliste de l'idéologie libérale est le précieux acquis des luttes héroïques du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle.

Actuellement, presque aucune tendance de l'opinion publique occidentale n'a envie de se défaire de cet acquis précieux. Au contraire le grand problème consiste à élargir ces libertés publiques et ces droits de l'homme de façon à les rendre accessibles et réellement praticables par le plus grand nombre. C'est, notamment là, le souci primordial de la troisième famille idéologique que je voudrais évoquer devant vous : la famille socialiste.

*
**

Pour l'idéologie socialiste, la liberté des libéraux risquait de n'être qu'une hypocrisie. En réalité elle n'était à ses origines, que la liberté de quelques uns. Les droits de l'homme sont dérisoires s'ils ne sont consacrés que dans les constitutions et les codes de façon à ne jamais en sortir.

La liberté, en effet, n'est qu'une abstraction vide de sens si elle n'est assortie de moyens, notamment matériels, très précis et très solides de s'en servir.

Pratiquement au XIX^e siècle, les libertés publiques ne pouvaient être utilisées que par les citoyens qui disposaient d'un minimum déjà important de biens matériels. Propriétés et libertés ne faisaient donc qu'un.

Les multitudes dépourvues de tout bien matériel n'avaient donc pas d'accès aux bienfaits inscrits dans les constitutions libérales. Les masses populaires ouvrières et paysannes n'étaient rien que des exécutants sans droit, exploités par les détenteurs des moyens de production et de distribution des biens. La liberté des libéraux ne débouchait donc pas, selon la devise de la République française, sur l'égalité et encore moins sur la fraternité mais bien sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

Tels sont les thèmes communs de tous les idéologues socialistes : Baboeuf, Saint-Simon, Fourier, Owen, Louis Blanc, Proudhon, Marx, Engels, Lénine, etc.

Il faut donc, pour les socialistes, construire une société fondée sur la mise en commun des grandes richesses naturelles et sur leur exploitation par le génie inventif de l'homme. La vraie libération des hommes ne peut venir que de l'abondance engendrée par une économie collective au service de tous : « A chacun, selon ses besoins, tel serait le but suprême ».

Quant à l'Etat qui est l'objet propre de notre réflexion, il n'était aux yeux des idéologues socialistes qu'une superstructure de la société, un moyen de coercition dans les mains de la classe sociale dominante pour subjuguer le reste de la population. L'Etat pour l'idéologie socialiste, est

un appareil judiciaire, policier et administratif destiné à assurer la domination de la bourgeoisie.

La masse de la population qui ne possède pas de biens va donc être qualifiée d'un terme tout chargé de chaleur messianique : la masse va être sublimée en « prolétariat ».

Ce prolétariat a une mission mondiale révolutionnaire : il doit s'emparer, par la révolte, de cet appareil de coercition, dans le but d'éliminer petit à petit toute séquelle non seulement matérielle mais psychologique et morale de la société bourgeoise. La révolution socialiste est donc, non seulement une révolution politique et économique mais, comme on dirait de nos jours en Chine, une profonde révolution culturelle : c'est un changement radical et dramatique de civilisation.

Au bout de l'évolution, quand le socialisme aura triomphé dans l'ensemble du monde et que la société sans classe y sera établie, l'Etat qui n'est qu'un moyen de coercition de la classe au pouvoir est destiné à dépérir par inanition puisque le socialisme aura consacré la société fraternelle sans classe et que plus personne ne songera à dominer autrui ou à l'exploiter.

On voit d'emblée que le socialisme est un nouveau rêve dont la mission historique principale est d'enflammer les imaginations pour abattre le régime capitaliste. Le caractère mythique de l'idéologie socialiste apparaît très nettement dans la doctrine de la dictature du prolétariat et du dépérissement final de l'Etat.

Le prolétariat qui est multitude n'a aucune possibilité d'exercer en tant que tel le pouvoir, pas plus que le corps électoral dans la théorie de la souveraineté nationale et pas plus que Dieu lui-même au temps des monarchies de droit divin.

Le prolétariat est un mythe au nom duquel un parti ou plus exactement les dirigeants d'un parti s'emparent révolutionnairement du pouvoir.

Le parti a trop de membres pour exercer réellement le pouvoir : aussi est-ce un comité central du parti qui va exercer la réalité du commandement suprême c'est-à-dire la souveraineté politique.

Le comité d'un parti est encore un pouvoir collégial bien faible et l'histoire récente a prouvé que se dégageait en son sein un leader unique qui exercera la dictature : après Lénine, le régime d'Union Soviétique sera dirigé d'une main de fer par Staline ; la Chine communiste est dominée par la personnalité du Président Mao Tsé Tung ; en Amérique Latine, à Cuba, Fidel Castro exerce la réalité du pouvoir avec ses collaborateurs directs.

Nous ne portons pas ici de jugement de valeur sur le caractère plus ou moins bénéfique ou catastrophique de ces dictatures révolutionnaires ;

il n'est pas contesté que certains dictateurs aient eu réellement la faveur populaire ; il n'est pas contesté non plus qu'ils aient pu accomplir un certain nombre de choses positives (2).

Quels que soient les résultats de l'expérience, nous affirmons simplement que la disjonction entre gouvernants et gouvernés n'est pas abolie et que c'est une pure fiction de dire que le prolétariat exerce sa dictature. Le prolétariat est à Staline ou à Mao Tsé Tung ce que Dieu était à Louis XIV.

Plus près de nous lorsqu'un ministre social-démocrate dans nos régimes parlementaires, prétend justifier sa présence au gouvernement par la volonté du prolétariat dont il ne serait qu'un mandataire, il use de la même mythologie, il invoque la même fiction.

Ce qu'il accomplira sera sans doute plus ou moins éloigné de la qualité qu'il invoque, mais ce n'est pas là l'objet de notre réflexion au cours de cette conférence.

Dans les régimes communistes, le pouvoir est dans les mains soit d'un dictateur soit, comme actuellement en URSS, dans les mains d'un groupe oligarchique.

Dans les régimes de démocratie parlementaire, le pouvoir suprême est détenu par les bureaux des partis qui négocient quand besoin est alliance et coalition pour former le gouvernement. En toute hypothèse de part et d'autre, la grande masse est gouvernée ; elle l'est par nature ; elle ne gouverne jamais ; elle ne peut ni d'ailleurs ne veut le faire.

Mais la fiction n'est jamais vaine : ceux qui occupent le pouvoir ont intérêt à l'entretenir ou en tous cas à user de son langage.

Dans les régimes communistes, nous entendons les dirigeants proclamer : « le prolétariat est au pouvoir et exerce sa dictature. Celui qui s'insurge contre ce que décide le pouvoir s'insurge contre le prolétariat ; il se met hors de lui : il est contre-révolutionnaire et mérite le traitement destiné aux traîtres ».

Dans nos régimes qui échappent à la logique brutale de la dictature, il n'en est heureusement pas ainsi mais, *mutatis mutandis*, nous entendons un langage analogue dans la bouche des dirigeants de partis.

S'adressant à ceux qui les critiquent, ils tiennent le langage suivant : « Mais vous, les délégués du peuple qui constituez le congrès souverain de ce parti, vous avez admis par un vote régulier par exemple, la participation gouvernementale. L'ayant admise, c'est votre volonté qui s'est exprimée par vos mandataires et spécialement vos ministres. En critiquant ce qu'ils ont fait ou en critiquant la politique du gouvernement dont ils font

(2) L'auteur de cette conférence ne cache pas sa sympathie pour Fidel Castro par exemple.

partie, vous vous critiquez vous même, vous devenez franc-tireurs et vous sortez des rangs compacts de la classe ouvrière ». Nous assistons donc à la même identification pyramidale : classe ouvrière, parti, congrès du parti, bureau ou comité central du parti, président ou secrétaire général du parti, Ministre.

La doctrine de la souveraineté du prolétariat est donc comme la doctrine de la souveraineté nationale un procédé commode de justification des gouvernants par identification fictive avec les gouvernés.

Quelle est la part de réalisme dans l'idéologie socialiste ?

La part de réalisme est essentiellement contenue dans la volonté de transformer les libertés et droits de l'homme proclamés par les constitutions révolutionnaires du XVIII^e et du XIX^e siècle en droits individuels et collectifs réels étendus à la grande masse.

Prenons, comme exemple, trois des libertés classiques proclamées dans les préambules des constitutions libérales : la liberté individuelle y compris la liberté du travail et de l'industrie, la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse.

La liberté individuelle et notamment celle de travailler n'est rien si elle n'est qu'une abstraction. Elle ne devient une réalité que lorsqu'elle s'incarne de manière précise et efficace pour ceux qui cherchent du travail afin d'assurer leur subsistance et de se hausser à un niveau de condition humaine digne des exigences de leur conscience.

Il ne suffit pas de dire au pouvoir : « Vous ne pouvez forcer personne à travailler contre son gré ». Il ne suffit pas de proclamer une liberté négative, il faut encore qu'elle s'élargisse en droit positif c'est-à-dire en possibilité pour chacun d'exercer le métier conforme à ses aptitudes et de subvenir ainsi à ses besoins et aux besoins de sa famille. Le droit au travail est donc le prolongement réaliste au XX^e siècle, de la liberté du travail et de l'industrie proclamée par les révolutions libérales.

La liberté de l'enseignement, dans la conception classique constitutionnelle, est la liberté d'ouvrir des écoles. Il faut bien avouer que cette liberté est devenue en grande partie une fiction puisque seul le trésor public a des moyens suffisants pour alimenter un réseau complet d'enseignement à tous les degrés. De nos jours, même l'Eglise catholique, collectivité puissante à travers les siècles, qui a longtemps assumé, seule et avec ses ressources, la fonction de l'enseignement, ne peut plus assumer cette fonction que grâce à l'intervention massive du trésor public.

Ceci démontre que la liberté d'enseignement de nos jours n'est pas la liberté théorique de créer une école mais bien la possibilité pour tous de recevoir un enseignement conforme à ses aptitudes quelle que soit sa condition sociale. L'enseignement étant ainsi entendu, il doit évidemment

être organisé de façon à respecter les convictions philosophiques, morales et religieuses de chacun. La liberté d'enseignement est désormais dépourvue de sens si elle ne se transforme en droit à l'enseignement, à l'éducation et à la culture.

Toutes les constitutions libérales ont consacré la liberté de presse c'est-à-dire la prohibition pour le pouvoir politique d'intervenir de quelque façon que ce soit par la voie de la censure ou par tout autre procédé pour juguler la liberté d'expression. Mais le réalisme nous oblige de dire que la liberté de presse actuellement est la possibilité pour un très petit nombre de propriétaires de journaux de créer, de gérer et de diffuser leur journal. Cette liberté de presse telle qu'elle est consacrée par nos vieilles constitutions ne satisfait plus personne.

La liberté de presse de nos jours n'a de sens que si elle s'élargit en droit pour la grande masse d'être informée complètement et objectivement par toutes les voies de la diffusion des idées et des informations. Le droit à une information objective par les « mass média » est à la liberté de presse ce que le droit au travail est à la liberté individuelle et le droit à l'enseignement à la liberté de créer des écoles.

Il en est de même en ce qui concerne l'organisation de l'économie.

Le droit de propriété, cher au XIX^e siècle, n'est que le droit de quelques-uns. Sur le plan des grandes affaires industrielles et financières ce droit de propriété symbolisé par l'action de la société anonyme est devenu d'ailleurs une fiction.

L'exigence réaliste de la doctrine socialiste porte sur l'organisation d'une économie qui doit obéir aux besoins de l'ensemble de la population et non au seul mécanisme du profit de quelques-uns. Sous son influence, l'Etat moderne tend donc à diriger l'économie, à la planifier et à la contrôler.

Dans la réalité des faits, le socialisme n'a pas eu pour effet de faire dépérir progressivement l'Etat. Bien au contraire celui-ci n'a fait qu'étendre ses attributions puisque l'exigence socialiste comprise sous son aspect réaliste, tend à faire de l'Etat gendarme du XIX^e siècle l'Etat organisateur de l'économie et responsable du progrès social.

*
* *

Mesdames, Messieurs, il semble que nous assistons de nos jours à l'effondrement de tous les mythes du passé.

Cet effondrement est particulièrement sensible en Europe occidentale : il n'y reste rien de la doctrine de la monarchie de droit divin, de la doctrine de la souveraineté nationale et de la doctrine de la dictature du

prolétariat. Les trois familles idéologiques que nous avons évoquées se sont longtemps heurtées avec fureur.

Si on les considère comme systèmes complets, cohérents et fermés, elles sont en effet inconciliables.

Mais c'est précisément comme systèmes complets et fermés d'idées qu'elles emportent de moins en moins la conviction.

Si nous démystifions les mythes qu'elles contiennent, il est alors possible de faire la synthèse des principes réalistes contenus dans les grands mouvements d'idées qui ont nourri notre passé.

La fusion des éléments réalistes peut fournir un alliage politique infiniment plus solide.

Les idéologies ne survivront pas à cette opération de synthèse mais n'est-il pas exact de constater dès à présent leur agonie sinon leur mort ?

Les idéologies ne mourraient pas en vain si elles engendraient une vision plus scientifique de la société politique qui correspond à notre réalité et à nos besoins.

Dégageons dès lors trois principes fondamentaux.

Premier principe : la souveraineté, c'est-à-dire le commandement suprême appartient au gouvernement. Ce gouvernement doit être cohérent, stable, efficace et assez fort pour se situer au dessus des groupes et des factions.

Ce pouvoir ne peut être assuré dans notre monde moderne occidental que par le système du gouvernement élu dont le régime présidentiel est une expression des plus claires.

Ce régime présidentiel n'est pas l'apanage des Etats-Unis d'Amérique. C'est un système défendu en Europe par des milieux très divers notamment certains clubs français ainsi que le petit groupe hollandais « démocratie 66. »

C'est aussi la doctrine de certains professeurs de droit public et de science politique de France, notamment MM. Maurice Duverger et Georges Vedel.

Le Régime présidentiel ou le système du Gouvernement élu n'est donc en aucune façon le monopole du régime gaulliste.

Le pouvoir gouvernemental issu du suffrage populaire donne à la masse des électeurs la mission bien spéciale de désigner les gouvernants selon des règles de procédure qui garantissent la libre compétition. Ce système ne fait pas fictivement du corps électoral le siège de la souveraineté politique. Le Gouvernement ainsi élu n'est pas un exécutif selon la terminologie traditionnelle ; il est au contraire le moteur de l'Etat : j'ajoute, qu'à mon avis, il doit disposer du pouvoir législatif aussi bien

que du pouvoir réglementaire et du pouvoir de diriger les grands services publics (3).

Deuxième principe : ce pouvoir ne peut pas être dictatorial. Personne ne veut renoncer dans nos pays à l'acquis bénéfique de l'idéologie libérale. Le pouvoir gouvernemental doit être issu d'une libre compétition et, investi de sa mission, il doit respecter des règles constitutionnelles au rang desquelles figurent en premier lieu les libertés publiques et les droits de l'homme que nous avons analysés tout à l'heure et dont nous avons souhaité l'élargissement positif.

L'action du gouvernement doit donc être contrôlée. Cette mission de contrôle doit être confiée à des surveillants ou contrôleurs de l'Etat. Ces surveillants ou contrôleurs doivent être librement désignés par le suffrage universel ; dans la mesure où les nouveaux élus n'exercent que la mission de contrôle, le scrutin proportionnel est le plus indiqué ; il importe en effet, pour accomplir cette mission, que toutes les opinions soient équitablement représentées.

Ces contrôleurs doivent être dotés de moyens efficaces pour exercer leur mission. Celle-ci consiste à questionner le pouvoir, à l'interpeller et éventuellement à enquêter sur sa gestion.

Ces questions, ces interpellations doivent se faire par le truchement des « mass média » mis au point par la technique moderne : la radio, la télévision et la presse.

Le statut public de ces « mass média » doit être agencé de façon à ce que les contrôleurs élus puissent accomplir leur mission par leur intermédiaire.

Ces contrôleurs doivent également disposer de bureaux d'étude suffisamment bien fournis pour que leurs investigations ne soient pas superficielles.

L'exercice de la mission de contrôle doit être publique mais il n'y a aucune utilité à ce que les contrôleurs élus se réunissent en assemblée d'une manière permanente, comme dans nos Parlements actuels.

La tribune de nos Parlements est une très mauvaise tribune publique. Elle échappe presque totalement à l'attention de l'opinion puisque les « mass média » ne s'en font pas suffisamment l'écho. Un débat à la télévision, dans la presse ou par la radio est infiniment plus efficace qu'une fastidieuse et interminable discussion au sein de nos hémicycles.

Néanmoins les contrôleurs publics doivent avoir la possibilité, à leur initiative, de se réunir en assemblée pour exercer les quatre pouvoirs suivants.

(3) Thèse personnelle au conférencier. Celui-ci ne prétend pas que Duverger et Vedel partagent cette opinion sur ce point.

Primo : révoquer, si besoin en est, un membre du gouvernement qui se serait rendu coupable d'une faute grave dans l'exercice de sa mission ou en dehors de l'exercice de sa mission.

Il est utile que cette menace de révocation existe de façon à inciter le Gouvernement à se débarrasser lui-même des Ministres indécents.

Secundo : révoquer le Gouvernement tout entier, si la majorité des contrôleurs publics jugent que les erreurs et les fautes du Gouvernement justifient le recours aux élections générales. En effet, ce droit de révocation d'un Gouvernement élu ne peut déboucher que sur un appel au corps électoral tout entier à la fois pour désigner le nouveau Gouvernement et les nouveaux contrôleurs publics.

Tertio : opposer un veto formel et motivé à la promulgation d'un projet de loi élaboré par le Gouvernement lorsque ce projet porte atteinte aux libertés et droits consacrés par la constitution.

Tout projet de loi gouvernemental doit pendant un délai convenable être communiqué pour information aux contrôleurs publics avant leur promulgation. Cette précaution est nécessaire pour empêcher les abus du pouvoir ; c'est le garde-fou contre la tentation de la dictature (4).

Quarto : opposer un veto motivé à la promulgation de tout autre projet de loi mais à la condition expresse que ce veto soit accompagné de suggestions positives émanant des contrôleurs publics et dont le Gouvernement pourrait désormais s'inspirer pour résoudre le problème posé.

Il faut en effet éviter que des majorités négatives composées de contrôleurs partageant des opinions contradictoires n'immobilisent l'Etat.

On imagine dans ces conditions, que les réunions en assemblée des contrôleurs publics seraient vraisemblablement très rares. Cela ne diminue en rien leur nécessité fondamentale.

Il n'y aurait donc pas grand chose de commun entre cette fonction de contrôle et la très vaine et très inefficace fonction parlementaire actuelle.

Le temps gagné serait considérable. A l'opposé de la fonction parlementaire, cette fonction de contrôleur public serait parfaitement compatible en pratique comme en droit avec l'exercice d'une profession dans la vie sociale ordinaire.

Il doit bien être entendu que la magistrature d'une part, le corps enseignant à tous les degrés d'autre part et les « mass média » (radio, télévision, presse) doivent échapper à l'emprise d'un tel Gouvernement. La magistrature doit dépendre d'un conseil supérieur de la magistrature qui procède aux nominations ; il doit en être de même des membres du corps enseignant et des organes dirigeant les « mass média ».

(4) La pratique du referendum d'initiative populaire est également une garantie contre les abus du pouvoir ou, aussi, contre son éventuelle carence.

Ces conseils supérieurs doivent être composés de telle façon que toutes les opinions (5) de la population y soient équitablement représentées.

C'est une saine garantie de l'objectivité de ces grands corps publics, contrepoids à la puissance gouvernementale.

Troisième principe : le pouvoir étant ainsi constitué et contrôlé doit avoir des moyens d'action suffisamment étendu pour diriger l'économie et pour lui faire poursuivre de grands buts sociaux collectifs.

C'est la leçon réaliste de l'idéologie socialiste : le pouvoir doit avoir la maîtrise de l'orientation générale de l'économie sans sombrer bien entendu dans le collectivisme bureaucratique source d'autant de gaspillage que le mécanisme purement libéral du marché.

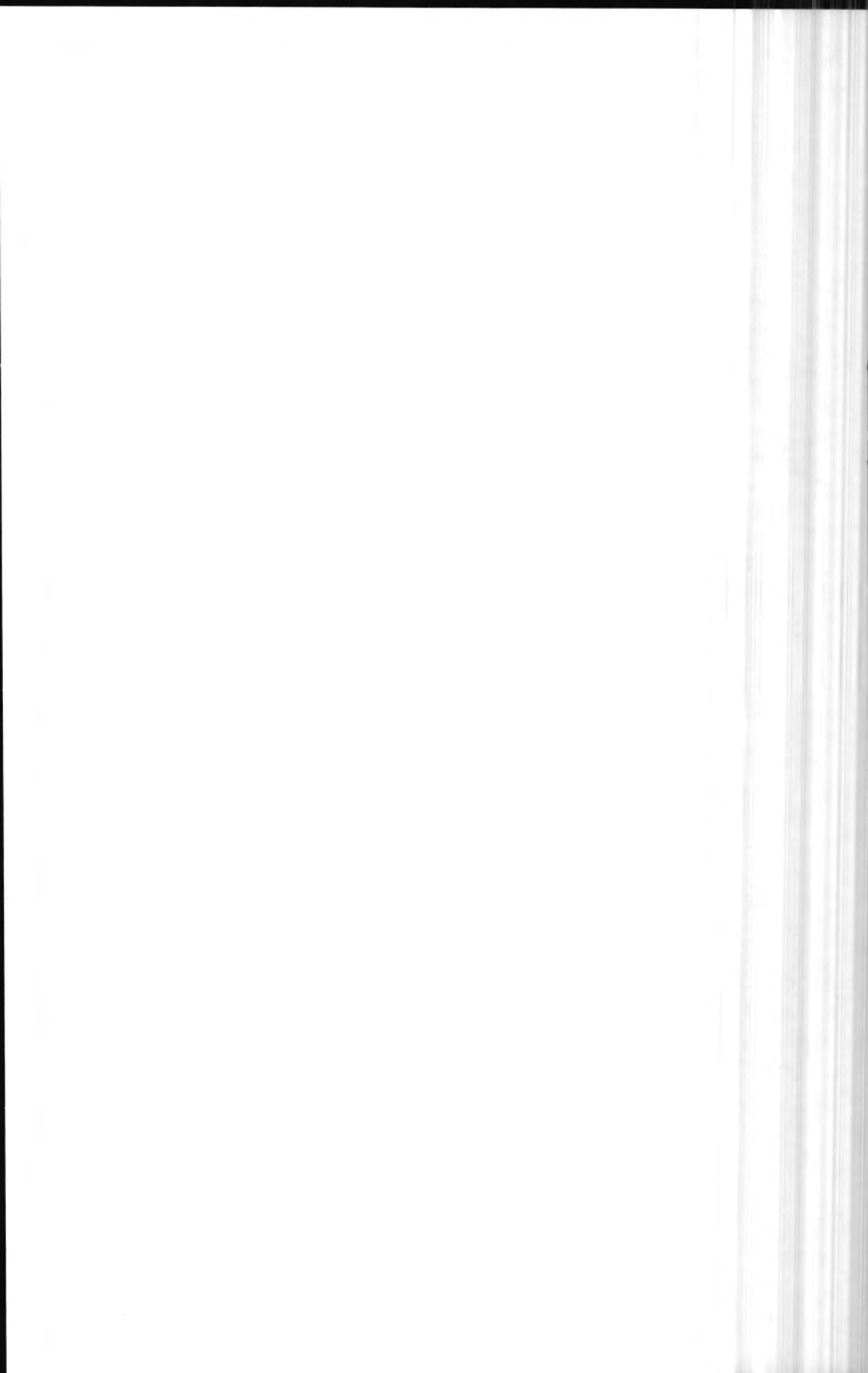
Avant de dresser son plan, le gouvernement doit consulter les corps sociaux et économiques intermédiaires de façon à mettre sur pied une économie à la préparation de laquelle auraient participé toutes les forces vives et actives de la population.

Telle pourrait être Mesdames, Messieurs, la synthèse des éléments positifs et réalistes hérités des idéologies du passé. Il suffirait de purger celles-ci de leur contenu de mythes et de fictions pour que se décantent enfin, dans le creuset d'une réflexion plus scientifique, les structures politiques qui conviendraient à nos sociétés industrielles modernes.

Ce nouvel alliage n'est pas issu d'une utopie nouvelle mais est simplement le résultat positif d'une expérience plusieurs fois séculaire.

(5) Il ne faut absolument pas confondre la notion d'« opinion » et celle de « partis politiques ».





Les vues d'avenir du PLP sur sa structure

par O. VANAUDENHOVE,
Président du Parti de la Liberté et du Progrès.

★

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous dire que c'est avec joie, avec reconnaissance même, que j'ai accepté l'invitation de l'Institut de Science politique d'occuper sa tribune aujourd'hui.

En ma qualité de président de parti, vous m'avez suggéré comme sujet d'exposé : « Les vues d'avenir du PLP sur sa structure ».

Je me propose d'être bref, pour qu'après mon exposé, on puisse consacrer le temps qu'il faudra à un débat. Je voudrais connaître, surtout, la réaction de vos membres sur certaines idées que je vais avoir l'honneur de développer.

Si vous dites « Les vues d'avenir du PLP sur sa structure », je voudrais, quant à moi, plutôt dire comment le PLP voit l'avenir de notre pays et comment je pense et j'espère que mon parti pourra influencer favorablement l'avenir de la Belgique. Un parti politique n'est pas un but en soi, c'est un moyen. Un moyen d'aider à gouverner et à diriger un pays suivant certaines options, suivant une certaine philosophie et c'est surtout de ces options et de cette philosophie que je voudrais vous parler.

Je voudrais surtout vous dire en quoi le rôle du PLP peut être un peu et parfois même très différent de l'action des autres partis. Je crois que cela aussi est indispensable. Dans un pays démocratique, il faut plusieurs partis, pas trop, mais certainement plus d'un. Les différents partis doivent permettre à l'électeur de faire un choix. En quoi donc l'action du PLP aujourd'hui, et j'espère encore plus demain, dispose-t-elle de solutions originales ? En quoi le parti a-t-il pris des attitudes qui sont différentes de celles des autres partis ?

Tout d'abord, nous avons voulu, dès notre naissance — nous sommes encore un jeune parti, nous avons cinq ans d'âge, et nous avons fêté cet

anniversaire avec éclat d'ailleurs il y a dix jours à peine —, réunir au sein d'une seule et même formation politique, des croyants et des agnostiques. Né de l'ancien Parti libéral qui, il faut bien l'avouer, était un peu et même parfois nettement anti-clérical, nous avons voulu essayer de réunir autour de la même table, des gens d'opinion philosophique et religieuse différentes. Nous avons estimé que ces opinions devaient rester en dehors et au-dessus de la politique et qu'entre hommes de bonne volonté, suite à un dialogue, on devait arriver aux mêmes solutions pour essayer de mieux gouverner l'Etat. Au début, on disait que cet essai était surtout destiné à obtenir aux prochaines élections plus de voix. D'autres disaient que notre expérience était vouée à l'échec puisqu'aussi les deux autres partis, avant nous, avaient fait un essai dans le même sens et sans succès. Eh bien, aujourd'hui, je crois pouvoir dire que si nous avons réussi dans un domaine, c'est certainement dans ce domaine là. Nous avons démontré qu'il est parfaitement possible au sein d'une seule et même famille politique, de rassembler autour d'un même idéal pour arriver aux mêmes conclusions, des hommes qui vont à la messe, et d'autres qui n'y vont pas. Pourquoi avons-nous réussi ? d'abord, parce qu'il ne s'agissait pas, dans notre esprit, d'une opération électorale à courte vue, et que nous avons fait preuve de bonne volonté en intégrant à tous les échelons du parti, des hommes qui n'étaient pas des anciens libéraux, mais dont beaucoup étaient des anciens sociaux-chrétiens et des catholiques convaincus. Nous avons fait preuve de bonne volonté, en leur demandant d'assumer avec nous les responsabilités de la gestion du parti et d'établir avec nous le programme que nous comptons défendre et réaliser.

Nous avons démontré alors, aussi, que nous ne souhaitons pas seulement leur collaboration et leur voix, mais que nous voulions parmi nos mandataires, un nombre suffisamment important de personnalités qui n'étaient pas membres de l'ancien Parti libéral. Et même, quand les élections sont venues, nous avons donné à d'anciens PSC, par exemple, des postes sûrs sur les listes que nous avons proposées au corps électoral.

Je dis que nous avons réussi à nous mettre d'accord sur tous les problèmes qui se sont posés. Le grand problème des écoles libres, neutres et officielles ainsi que d'autres problèmes, nous les avons abordés et nous avons trouvé des solutions auxquelles les uns et les autres pouvaient souscrire. Nous avons eu des discussions sur le problème de la politique familiale et sur d'autres où, normalement, le croyant a un autre point de vue que l'agnostique ; mais, toujours, nous sommes arrivés à des solutions communes.

Donc : première conclusion : indiscutablement cette opération délicate,

et au début difficile, a réussi même au-delà de ce que l'on espérait, puisque je puis dire, aujourd'hui, qu'il n'y a plus de problème.

Alors, vous pouvez me poser la question : « Pour l'avenir du PLP et pour l'avenir du pays, surtout, quelle importance cette politique que vous venez de nous décrire peut-elle avoir ? »

Une grande importance, je crois, surtout à trois points de vue : tout d'abord, le PLP est obligé au dialogue continu. Nous pouvons, demain, avoir des problèmes difficiles où les uns et les autres, d'après leur opinion philosophique et religieuse, pensent différemment. Peut-être faudra-t-il, demain, discuter sur le planning familial ? Eh bien, le PLP, par la façon dont il a été constitué, est bien obligé d'arriver à des solutions communes, des solutions qui devraient être acceptées par les uns et par les autres. Et, dans l'opposition comme au pouvoir, nous pouvons, ainsi, empêcher que le pays puisse connaître encore des luttes idéologiques qui, il faut bien l'avouer, sont aujourd'hui largement dépassées. Et, par notre dialogue permanent, nous aurons une influence aussi sur les autres grands partis qui seront bien obligés de se rendre compte que, même au point de vue électoral, notre attitude a été payante et qu'ils ne seraient plus suivis s'ils voulaient pour une raison ou pour une autre, essayer d'entraîner le pays dans une lutte dont la majorité de l'opinion publique belge ne veut plus.

D'ailleurs, quand on chante encore « A bas la calotte » ce n'est plus tellement à l'ULB — de temps en temps bien sûr — mais c'est beaucoup plus souvent à l'Université de Louvain quand les jeunes flamands catholiques manifestent.

Je crois donc que là, nous allons influencer l'action des deux autres grands partis et enfin, par cette initiative du PLP, et par cette action que nous allons continuer avec obstination et avec foi, nous rendons possible, pour l'avenir, des regroupements politiques encore plus importants. Des regroupements qui, peut-être, seront indispensables dans un avenir plus ou moins rapproché.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la première option, je dirais fondamentale, du PLP qui, je crois, est un apport positif à la vie de la Nation.

Deuxième option fondamentale : le PLP, dès sa naissance, — et ici, nous continuons une tradition de l'ancien Parti libéral — est et reste farouchement attaché à l'union des Belges, et est bien décidé à lutter contre tout ce qui peut provoquer la scission ou l'éloignement de nos communautés. Nous savons qu'actuellement il y a dans notre pays, dans les trois régions, — en Flandre, en Wallonie, et même, c'est paradoxal, à Bruxelles — des petits partis qui, ouvertement, ou plus ou moins d'une façon camouflée, prônent le fédéralisme. Dans un pays libre, on a, si on veut le

faire avec des moyens légaux, bien entendu, le droit de défendre la restructuration fondamentale du pays. L'existence de ces petits partis ne constitue pas pour l'unité nationale un grand danger. Mais le fait que ces petits partis pèsent déjà sur les décisions des deux autres grands partis, peut constituer un danger.

Je ne doute pas un instant de la volonté d'union des dirigeants du PSC et du PSB, mais il est incontestable que l'action des petits partis a déjà eu comme résultat — et c'est au moins un des éléments qui a poussé dans cette direction — que, par exemple, le PSC a deux ailes linguistiques qui ont très souvent difficile à s'entendre sur des problèmes institutionnels et linguistiques ; que le Parti socialiste va organiser un congrès de socialistes flamands à Anvers, un congrès de socialistes wallons à Charleroi, si je ne me trompe. Eh bien, nous, le troisième parti national traditionnel, nous disons « NON » à toute aventure fédéraliste. Pourquoi ? Parce que nous sommes des sentimentaux ? Parce que nous tenons à la Belgique de papa ? Nous sommes, certainement, attachés à notre passé, nous ne voyons aucune raison de ne pas en être fiers, de devoir le renier, mais si nous sommes contre le fédéralisme, c'est parce que nous sommes convaincus que c'est la grande aventure, pas seulement politique, mais qui peut, également, entraîner des drames sur le plan économique, et, par conséquent, sur le plan social.

Nous sommes pour une Belgique moderne qu'il faudra décentraliser, déconcentrer au niveau des provinces. Il faut des solutions hardies. Nous sommes contre un fédéralisme qui, d'ailleurs, est impossible et aboutirait, tôt ou tard, au séparatisme.

Nous sommes d'avis que l'union des Belges est la solution à laquelle nous devons restés attachés. On parle de fédéralisme, mais on n'a encore jamais étudié de fort près ce qu'il serait exactement. Il s'avère de plus en plus clairement, que cela ne constituerait pas seulement une aventure politique, mais aussi une aventure sur le plan économique et les finances de l'Etat.

On a encore parlé de la scission de l'Université de Louvain ; à ce moment là, un accord est intervenu entre quelques professeurs flamands et quelques professeurs francophones qui nous a appris que cette scission, qui est en fait un premier pas important vers le fédéralisme, coûterait la bagatelle de 35 milliards. Ceci, pour dire, je crois, que, là aussi, nous avons un rôle important à jouer : nous nous opposons farouchement au fédéralisme, et je crois que notre position peut être déterminante. Pourquoi ? Si demain, le PLP devait se donner deux ailes, alors, indiscutablement, l'espoir qui est encore vivant dans le cœur de beaucoup de Belges, pourrait s'éteindre et un plus grand nombre de nos compatriotes pourrait, en effet, considérer que c'est la seule solution — même si elle

est mauvaise —, puisque tous les partis politiques belges sembleraient avoir choisi cette voie. Tandis que si le PLP reste farouchement attaché à l'union de tous, je crois que nous influencerons, dans le bon sens, les deux autres grands partis qui essayeront et ne demandent pas mieux de nous enlever un élément électoral de toute première valeur. Je crois donc que, là aussi, le PLP a un rôle important à jouer par le choix qu'il a fait et auquel il reste fidèle, qui est d'éviter que la Belgique n'éclate.

Troisième rôle important que nous avons à jouer : nous allons, — et je crois que nous avons déjà réussi — essayer, toujours davantage, d'éviter que, dans notre pays, certaines opinions philosophiques appartiennent à un parti.

Première hypothèque : je crois pratiquement levée. Seconde hypothèque : nous avons lutté, non seulement pour ne pas vivre l'aventure politique qui pourrait nous mener vers la séparation, mais nous allons aussi agir pour qu'on arrive à des solutions définitives et au point de vue linguistique et au point de vue institutionnel.

Au cours des mois et des années que nous venons de vivre, trop d'énergie a été gaspillée dans ces luttes inutiles qui constituent un handicap et une lourde hypothèque pour notre pays.

Quand je vois les heures, les jours, les nuits que les membres du Gouvernement, les présidents des partis, les hommes politiques doivent consacrer à essayer de concilier des points de vue différents sur le plan linguistique, par exemple, le temps que la Belgique, les hommes politiques ont déjà perdu pour le problème des Fourons, alors qu'on laisse pourrir les autres grands problèmes qui se posent, je vous dis que, dans l'intérêt de tous, cette hypothèque doit être levée définitivement, qu'il faut arriver à des solutions, non pas acceptées par tous, — c'est exclu — mais par la grande majorité des Belges bien décidés à résoudre définitivement le problème.

On peut parler, alors, de ce qu'est le rôle des partis politiques : « Comment voulez-vous que l'Etat soit dirigé ? »

Si beaucoup de choses ne vont pas dans le pays, je crois que c'est surtout parce que les élections que nous avons vécues depuis la libération, n'ont pas été claires et nettes, qu'on n'a pas demandé à l'électeur : « Comment voulez-vous que notre pays soit dirigé ? » On a connu des élections dominées par la question royale, on a connu des élections dominées par des questions secondaires, des élections dominées par des problèmes linguistiques ; parfois, on votait pour une diminution du service militaire ou pour l'augmentation des pensions de vieillesse. Les partis n'ont plus, depuis la libération, demandé à leurs électeurs, clairement : « Voilà un programme de gestion de l'Etat, est-ce de cette façon que vous voulez que votre pays soit dirigé ? ». Bien sûr, on parle encore de gauche

et de droite, mais qu'est-ce que la gauche et la droite dans les circonstances actuelles ? Les libéraux étaient considérés au Parlement comme la gauche libérale, le PLP est maintenant au milieu et nous avons encore ce que l'on appelle à notre droite, la droite catholique alors que, dans cette droite, il y a beaucoup de démocrate-chrétiens qui regardent souvent du côté de la gauche socialiste.

Quand on parle du parti conservateur progressiste, qui est le véritable progressiste et qui, en fait, est conservateur ? Est-il conservateur, celui qui estime qu'après avoir assuré aux travailleurs la sécurité sociale suffisante, pense qu'il faut, maintenant, augmenter surtout le salaire direct, faire confiance à l'homme, lui permettre de disposer librement des résultats de son travail ? Qui est progressiste ou conservateur ? Celui qui désire construire beaucoup d'immeubles pour les louer à celui qui fait partie d'une organisation para-politique ou le véritable progressiste est-il celui qui dit qu'il faut permettre à ceux qui le désirent de construire leur propre maison ? Donc, là encore, conservateur et progressiste, ce sont des mots. On ne sait jamais exactement ce qu'ils cachent. Je crois que dans notre pays, où, pour le moment le danger d'avoir un régime marxiste semble provisoirement au moins éliminé, il y a deux façons de diriger l'Etat : la première, c'est de demander au Gouvernement de s'occuper un peu de tout, de dominer toute la vie, pas seulement politique mais aussi économique, sociale, financière, d'estimer que vraiment on ne puisse rien faire où le Gouvernement n'ait son mot à dire. Un Gouvernement, aussi, qui fait la redistribution des revenus ; que dira-t-on de ce Gouvernement ? Qu'il est fort social mais qu'il a aussi quelques inconvénients : tout d'abord, en s'occupant de tout, il ne s'occupe de rien et en s'occupant mal de tout, on va toujours et sans cesse augmenter les dépenses de l'Etat et, ce qui est inévitable, vous le savez, les recettes, c'est-à-dire les impôts. Il y a une autre façon de diriger l'Etat : c'est d'avoir un Gouvernement d'un état fort qui a un rôle important à remplir mais qui refuse de s'occuper de tout et qui décide de s'occuper bien de ce qui est de son ressort. Et qu'est-ce qui est de son ressort ? Par exemple, en premier lieu, donner au pays des finances saines, équilibrées, sans être toujours obligé de chercher des recettes supplémentaires. Un effort qui, grâce à des finances saines, peut faire une grande politique d'infrastructure publique, puisque cela est uniquement de son ressort et de ce qu'on appelle les pouvoirs subordonnés. Un pays aussi qui sait que l'urbanisme est de son ressort et qui refuse de laisser construire n'importe où, n'importe comment, mais qui doit distribuer le territoire dans l'intérêt de tous. Un Gouvernement qui, par sa politique financière saine, a des réserves pour le jour où se présente un plafonnement économique et qui peut, à ce moment-là, par ses réserves, agir bien, agir vite pour éviter que les

plafonnements économiques deviennent des récessions et durent longtemps. Un Gouvernement qui, bien entendu, a dans sa compétence, l'armée, mais qui sait que les milliards que l'on y dépense doivent être utilisés d'une façon telle que cette armée soit valable aussi et surtout, dans le cas de conflit. Un Gouvernement qui, au point de vue économique, stimule, bien sûr, mais qui ne saupoudre pas toute la vie économique de la Nation et qui réserve ses moyens, par exemple, pour les régions qui connaissent un déclin et où, par l'aide de l'Etat, ce déclin sera moins profond et pourra même être vaincu. Voilà, évidemment, un résumé de ce que l'Etat, selon moi, peut faire.

Est-ce un Etat moins social, j'en doute, parce qu'il évitera un chômage important et donnera du travail à ceux qui le désirent ? Ce sera, en tout cas, un Etat plus viril qui, s'il prend ses responsabilités, y répond, résoud les problèmes ; un Etat qui n'a pas peur de dire que l'effort doit être récompensé et que celui qui travaille et qui produit a droit à une partie importante des résultats de son travail, en sachant que cet effort profite à toute la collectivité.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, un choix que le PLP a fait, mais que, jusqu'à présent, pour différentes raisons, on n'a pas encore exposé clairement et honnêtement au corps électoral. Pourtant, je crois qu'un jour, il faudra y arriver, et que c'est l'électeur qui dira de quelle façon il veut, qu'à l'avenir, son pays soit gouverné.

Voilà donc les vues d'avenir du PLP sur l'avenir du pays, de son pays, de notre pays.

Quelle est maintenant, comme conclusion de tout ce qui précède, mes vues, sur l'avenir du PLP ?

Je crois que j'ai le droit, comme Président, d'être optimiste. Tout d'abord, grâce à ce qui s'est déjà passé — nous avons créé ce parti il y a cinq ans — nous avons hérité des effectifs de l'ancien Parti libéral qui avait 20 députés et 17 sénateurs et qui représentait 11,5 % du corps électoral. Le PLP, lui, est arrivé, aux premières élections législatives, à 21,5 % des voix, avec 48 Députés et 40 Sénateurs.

Voilà la première preuve que la formule nouvelle avait l'appui d'une partie de l'opinion publique.

Nous avons, aussi, profité de ces cinq années d'opposition, pour bien structurer le Parti aussi bien au point de vue local, fédéral, que national.

Nous avons, aussi, estimé qu'il était temps de faire admettre librement par les membres de ce Parti, une certaine discipline en sachant bien qu'un parti ne peut valablement agir dans l'opposition et surtout au pouvoir, que s'il y règne une certaine discipline librement consentie, surtout, pour les moments difficiles que tous les partis, dans l'opposition, mais surtout au pouvoir, sont obligés de traverser.

Donc, le PLP, en très peu de temps, je crois, a réalisé une avance appréciable en ce qui concerne son avenir. Tous les partis connaissent des hauts et des bas, et personne ne peut prévoir les élections, surtout, quand on ne sait pas encore quand et dans quelles conditions ces élections auront lieu. Mais je suis certain que, pour l'avenir, dans un avenir prochain et lointain, le PLP deviendra un parti de plus en plus important. Pourquoi ? Parce que les trois options fondamentales sur lesquelles nous avons construit ce parti, répondent, indiscutablement, au vœu d'un nombre plus élevé que 22 % des électeurs.

A nous, de présenter notre programme d'une façon plus claire et plus nette encore que dans le passé. A nous, par des moyens modernes, à convaincre les gens qui hésitent, qui ne savent pas quelle est la meilleure solution, à nous d'essayer de leur démontrer que c'est la nôtre.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai promis d'être court, surtout, pour permettre à vos membres, de me poser des questions, de ne pas être d'accord avec moi, de critiquer ce que j'ai dit. Je voudrais, surtout, dans quelques instants, sortir de cette salle, ayant appris l'une ou l'autre chose. Je veux, en tout cas, vous dire, si vous me questionnez sur l'avenir du parti que j'ai l'honneur de présider, que je suis optimiste, mais que ce qui me préoccupe, ce qui est bien plus important encore, c'est l'avenir de notre pays, et je veux, en tout cas, vous assurer que ce que nous, PLP poursuivons en tout premier lieu, ce n'est pas tellement servir le PLP, non, c'est servir la Belgique.



L'avenir de la Volksunie

par M. Frans VAN DER ELST,
Député, président de la Volksunie.



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Si j'ai accepté de donner cette conférence, c'est dans l'espoir de vous fournir une information utile et même indispensable au sujet d'un parti politique mal connu dans les milieux francophones étant donné qu'il s'agit d'un parti politique flamand qui ne s'adresse qu'aux Flamands.

Cette information est certes utile pour qui veut se faire une idée des forces politiques dans ce pays et indispensable même, je crois, pour prévoir l'avenir. Il est certain que l'influence de la communauté flamande deviendra de plus en plus importante non seulement à cause de l'évolution démographique mais aussi à cause du développement que la Flandre connaît actuellement dans tous les domaines. Nous sommes en pleine expansion avec une population jeune et active, de plus en plus consciente de ses possibilités, profitant d'une situation géographique très favorable. L'industrie préfère se fixer près de la mer pour des raisons économiques connues. Les forces vives et expansives dans ce pays sont localisées en Flandre. Ce développement déterminera l'avenir de la Belgique.

D'autre part, je constate que dans les milieux francophones, on se fait généralement une idée fautive de l'opinion publique en Flandre. Sous l'influence de certaine presse, on imagine une distinction factice entre la population flamande et les meneurs flamingants, une minorité d'extrémistes. Comme partout, il existe en Flandre une minorité qui s'intéresse activement à la politique et une masse plus ou moins indifférente. Je dis bien « comme partout », mais il n'y a aucune opposition entre cette minorité agissante et la masse, comme on voudrait le faire croire. Comme argument a contrario, on peut invoquer le fait indéniable qu'aucun parti politique, qu'aucune organisation de tendance anti-flamingante n'a eu le moindre succès en Flandre. Toute tentative de ce genre est vouée à un échec complet. Par contre, tous les partis politiques, y compris le PLP, sont flamingants en Flandre et proclament

leur fidélité au mouvement flamand. Ce mouvement flamand n'est pas un mouvement d'extrémistes, d'une minorité : c'est le lien entre tous les Flamands, quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent. Il existe une très large communauté d'idées et de sentiments, un programme de base accepté par tout le monde. Il n'y a divergence de vues qu'en ce qui concerne la tactique à suivre et les moyens. Alors, on comprend facilement que dans ce climat, dans ce contexte, la Volksunie n'est pas un parti politique isolé comme, par exemple, le Parti communiste en Flandre. La Volksunie est un parti accepté par les autres partis politiques et surtout par les innombrables associations et organisations qui jouent un rôle important dans la société flamande. Je peux même dire que la Volksunie est sympathique à beaucoup d'adhérents des autres partis qui, tout en votant pour le PSC, le PSB ou le PLP, ne sentent aucune hostilité envers la Volksunie. Aussi, a-t-on vu au Sénat les élus flamands du PSC et du PSB soutenir unanimement la prise en considération d'un projet de loi émanant de la Volksunie. La même disposition d'esprit existe à la Chambre et ce sont les élus flamands du PLP qui se trouvent en Flandre dans une position isolée et peu rassurante. En guise de défense, ils proclament leur conviction flamingante et leur appartenance au mouvement flamand. Ce sont eux qui ont à se défendre. C'est vous dire l'influence que la Volksunie exerce sur les esprits, sur l'opinion publique. Elle dépasse ses propres électeurs et atteint des couches beaucoup plus larges de la population. Les autres partis politiques sont obligés de suivre de loin ou de près la Volksunie dans sa politique plus radicale. C'est le phénomène bien connu de la minorité agissante, du groupe de pression. La Volksunie n'étant pas un groupe de pression obscur, camouflé, mais un parti politique prenant part aux élections, le jeu est normal et démocratique. Les autres partis politiques se trouvent devant le dilemme : tenir compte de la volonté des électeurs ou perdre de plus en plus de voix au bénéfice de la Volksunie. Ils doivent se démener pour démontrer qu'ils sont capables de résoudre les problèmes flamands sans le fédéralisme que réclame la Volksunie. Ici, il importe de rappeler que le progrès de la Volksunie, d'une élection à l'autre, a été tout de même remarquable. Un élu à la Chambre en 1958, 5 en 1961, 12 en 1965. Déjà, dans plusieurs arrondissements comme Anvers, Roulers, Tielt, Courtraï, Saint-Nicolas, nous avons dépassé le PLP et sommes devenus le troisième parti avant le PLP. Avec environ 350.000 électeurs, la Volksunie représente en Flandre une force politique comparable au PSC en Wallonie qui a recueilli 389.000 voix. Les pourcentages calculés pour tout le pays sont évidemment défavorables pour la Volksunie mais en Flandre, avec 12 % des voix en 1965, la Volksunie est indiscutablement en train de devenir un parti politique tout de même important. Nous

avons maintenant des élus dans toutes les provinces flamandes sauf le Limbourg où nous avons raté le quorum de peu de voix. Ceci est important parce que l'argument des voix perdues joue un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer. Cette réussite indéniable de la Volksunie démontre qu'il ne s'agit pas d'un phénomène éphémère et superficiel car il est extrêmement difficile en Belgique où les partis traditionnels, avec leurs organisations sociales, ont acquis un véritable monopole, pour un nouveau parti de percer, de se tailler une place dans l'arène politique. En 1960, les partis au pouvoir — le PSC et le PLP à ce moment-là — ont voulu barrer la route à la Volksunie par une modification de la législation électorale en introduisant la limite des 5 %. Cette tentative n'a pas abouti. Aujourd'hui, il semble impossible de recourir à des procédés de ce genre sans couler en même temps le PLP en Flandre et en Wallonie.

Permettez-moi, maintenant, de vous dire un mot en passant des tentatives de présenter la Volksunie comme un parti néofasciste. Ces accusations émanent de milieux de résistants, de milieux francophones qui ne connaissent ni le programme, ni les statuts, ni les publications de la Volksunie. Le seul argument permettant de rendre la Volksunie suspecte est la présence, dans nos rangs, de personnes condamnées après la guerre pour collaboration politique. Etant partisan de l'amnistie pour des motifs propres à des situations particulières en Flandre et que je ne peux développer aujourd'hui par manque de temps, nous avons appliqué nous-mêmes l'amnistie. C'est exact. Mais les autres partis ont agi de la même façon en Flandre. Non en droit, évidemment, mais en fait l'amnistie est depuis longtemps acquise en pays flamand. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes en 1967, que depuis la guerre le corps électoral a été renouvelé pour plus de la moitié. Pratiquement, aucun électeur de moins de 40 ans n'a eu une activité politique avant ou pendant la guerre. Alors, pour démontrer le bien-fondé de cette accusation, il faudrait tout de même fournir d'autres arguments. Or, depuis une dizaine d'années, la Volksunie déploie une activité politique. Il y a les statuts du parti, le programme, l'hebdomadaire, les publications, les discours des dirigeants et des élus. On en a pris connaissance en Flandre, la Volksunie n'étant pas un groupe obscur dont on ignore l'activité et les prises de position. Personne, jusqu'à présent, n'a pu en tirer la moindre preuve pour accuser notre parti de néo-fascisme. Ainsi ces accusations portent à faux et n'ont plus aucune influence en pays flamand. La Volksunie est un parti démocratique qui accepte et qui défend la démocratie parlementaire. Nous l'avons affirmé publiquement à plusieurs reprises et nous n'avons jamais rien dit, ni écrit, ni entrepris en contradiction avec cette prise de position. Pour évaluer l'importance de la Volksunie, il faut aussi tenir compte de ce que ce parti représente surtout

les intellectuels et la jeunesse. C'est un fait généralement admis que les intellectuels en Flandre votent en fort grande partie pour la Volksunie et que la jeunesse est de beaucoup plus favorable à ce parti qu'aux partis traditionnels. Etant donné, d'une part, l'influence qu'exercent les intellectuels sur les courants d'opinion et d'autre part, que l'avenir appartient à ceux qui ont la jeunesse de leur côté, la position de la Volksunie s'en trouve considérablement renforcée. On peut donc conclure de cet exposé que déjà la Volksunie exerce une influence considérable et grandissante en Flandre sur l'opinion publique, sur les autres partis politiques et ainsi, indirectement, sur la politique belge. Nous avons obligé les partis politiques traditionnels à abandonner leur politique d'autruche quant aux problèmes flamands et à reconnaître que ces soi-disants faux problèmes sont en réalité des problèmes de première importance pour l'avenir de l'Etat belge. Les problèmes sont posés ; il faudra trouver une solution. C'est déjà un premier résultat. Or, la Volksunie avance toujours, personne ne le conteste et nous sommes convaincus que dans l'avenir notre parti jouera un rôle grandissant et même déterminant quant à la solution du problème des nationalités en Belgique. Alors, se pose la question : « Mais que veut la Volksunie ? ». Ce sera, si vous le permettez, la deuxième partie de mon exposé.

La Volksunie n'est pas un parti politique qui exploite un mécontentement, qui donne libre cours à la démagogie uniquement pour permettre à un certain nombre d'individus de jouer un rôle politique. Ne le croyez pas. La Volksunie est l'expression politique d'une idéologie. Cette idéologie est le nationalisme flamand. Je sais bien qu'il est hasardeux et dangereux d'employer encore le mot « nationalisme ». Mais, permettez-moi de vous rappeler que c'est à cette tribune que le professeur Maurice Duverger a donné en 1960 une conférence sur l'avenir « des nationalismes. » C'est vous dire qu'il s'agit de distinguer et de ne pas confondre. Le nationalisme flamand a incontestablement son caractère, sa signification propre. Il faut, je crois, regretter que le nationalisme, phénomène d'une importance primordiale dans l'histoire moderne, d'abord en Europe, maintenant dans le monde entier, n'ait éveillé que très peu d'intérêt scientifique dans notre pays, même dans les milieux universitaires. On a l'impression qu'on n'a pas osé aborder le sujet pour des motifs politiques. La Belgique étant un Etat « plurinational » qui refusait de reconnaître cette réalité, il valait mieux ne pas s'intéresser à l'étude du nationalisme et des mouvements nationalitaires. On craint de se rendre suspect du point de vue patriotique. Ainsi les noms de Hayes, Hertz, Kohn, Lemberg, Shafer, Deutsch et tant d'autres qui ont publié en France, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis des études remarquables sur le nationalisme sont peu connus dans notre pays. Commençons par vous dire que le

nationalisme flamand n'a rien à voir avec le nationalisme des Etats. Dans son origine, c'était un nationalisme culturel, un attachement fervent à un patrimoine culturel, à une communauté de langue et de culture, communauté qui n'existait même pas politiquement et qui, pourtant, était une réalité sentie, une réalité d'un autre ordre. Pour comprendre le sens profond du mouvement flamand, du nationalisme flamand, il faut saisir ce que ce sentiment d'appartenance à une communauté séculaire, berceau d'une culture nationale, signifie pour ceux qui y participent. C'est une conception de la vie, une « *Lebensanschauung* » qui permet à l'individu de vaincre l'individualisme, l'isolement, la solitude. C'est un idéal qui donne un sens à la vie, qui impose un devoir et qui permet à l'individu de s'intégrer dans l'histoire. Idéal difficilement compréhensible pour des hommes déracinés ou pour des individualistes qui ne subissent pas l'attrait puissant d'un idéal communautaire. Je regrette vraiment que le temps dont je dispose ne me permette pas de développer ce thème si intéressant et si important pour comprendre la puissance incomparable des mouvements nationaux partout dans le monde. Permettez-moi pourtant de vous signaler en passant les réflexions profondes que Paul Ricœur a publiées en 1961 dans la revue « *Esprit* » sur la civilisation universelle et les cultures nationales. Il est évident, que cette idéologie dont je vous parle se situe sur un autre plan que ce qu'on appelle dans ce pays la question des langues. Ceux qui s'obstinent en parlant toujours de la question des langues n'ont pas compris ou ne veulent pas comprendre que de toute évidence, il ne s'agit pas d'une question de langue mais d'un problème de nationalité.

Le nationalisme flamand, nationalisme culturel dans son origine, a été amené en cours de route à formuler des revendications politiques. C'était en somme inévitable. Inévitable non seulement à cause du développement que l'Etat a connu mais surtout à cause de l'opposition entre ce nationalisme flamand et le nationalisme belge. Et, pour comprendre la situation, il faut consulter l'histoire. L'Etat belge, né de la révolution de 1830, n'était pas un état démocratique. Le droit de vote était réservé à une infime minorité de moins de 1 % de la population. En 1831, à peine 30.000 électeurs prirent part aux élections sur plus de 4 millions d'habitants. Cette minorité, ce qu'on pourrait nommer le pays légal, était en effet francophone en Flandre pour des raisons historiques. La population, le pays réel, était encore une masse amorphe, sans droits politiques, sans aucun sentiment national bien défini mais cette population était restée profondément flamande en Flandre. L'Etat belge, dans ces conditions, n'a pas reconnu l'existence de deux communautés ni même de deux langues. Il a été constitué comme un Etat unitaire, le français étant la langue officielle, la langue d'Etat. Sans aucune contestation possible, on a voulu franciser

le pays flamand. On a voulu faire une nation de la Belgique. Mais toutes les tentatives pour réussir l'amalgame des populations, pour forger une nation belge n'ont pas prévalu contre ce sentiment profond et puissant d'appartenir à une communauté plus restreinte mais plus réelle, à laquelle on attache plus de valeur qu'à l'Etat parce qu'il s'agit d'une communauté sentie, voulue, vécue. Le mouvement flamand s'est opposé à cette politique et finalement le nationalisme flamand a été plus puissant que le nationalisme belge. Par contre-coup, un développement parallèle s'est produit en Wallonie. La communauté belge, la nation belge, résultat d'une politique d'amalgame, l'idée belge n'a pas prévalu contre ce développement. Et, malgré la politique de collaboration pendant la guerre, et la répression après la guerre, le nationalisme flamand comme idéologie a vaincu dans les esprits. La communauté flamande est aujourd'hui une réalité, une réalité sentie et voulue, animée par un sentiment national propre. Je ne suis pas le seul à constater qu'aujourd'hui tout le monde parle des deux communautés nationales. Non seulement, on en parle, mais le Gouvernement et chaque ministre individuellement est obligé d'en tenir compte dans sa politique de tous les jours. Il est tout de même très important, à mon avis, de constater un échec aussi net ne fut-ce que pour renoncer à des tentatives illusoire qui vont à l'encontre de l'évolution historique et de l'expérience vécue. Ceux qui s'accrochent à des illusions comme le bilinguisme, par exemple, se trompent lourdement et dangereusement. Le problème fondamental devant lequel nous nous trouvons n'est autre que l'inadaptation de la structure politique de l'Etat belge à la réalité. N'oublions pas que nous vivons dans l'Etat unitaire de 1830. C'est de toute évidence la cause profonde de la crise belge. L'Etat devient ingouvernable, les oppositions se manifestent dans tous les domaines. Nous voyons les partis traditionnels atteints de la même crise : la division, l'opposition entre les communautés. De part et d'autre, on devient de plus en plus susceptible et inévitablement la lutte en continuant engendre des exagérations. Le Gouvernement actuel ne trouve rien d'autre pour camoufler son impuissance qu'une trêve linguistique. Il est pourtant évident que la tension deviendra d'autant plus grande que les problèmes s'accumulent. C'est le passé qui pèse lourdement sur la situation actuelle. Le conservatisme est effrayant en Belgique. Il faut vaincre cette mentalité conservatrice pour s'avancer résolument vers un avenir qui ne saurait être l'immobilisme. Cet avenir doit être façonné sur les réalités d'aujourd'hui et de demain. A Bruxelles, surtout, beaucoup s'accrochent à ce passé, ils ne se rendent pas compte que la Flandre d'aujourd'hui et de demain n'est plus, ne sera plus la Flandre pauvre, sous-développée, parlant des patois, inculte, fournissant la main-d'œuvre brute, méprisable en somme, sans prestige, ni influence. La réalité d'au-

jourd'hui ne correspond plus à cette image-là. En Flandre, les réactions se préparent lentement, mais quand elles se manifestent, elles sont d'autant plus puissantes et redoutables. La Volksunie répond à ce besoin que sentent confusément la majorité des Flamands et surtout la jeunesse : rompre avec ce passé peu glorieux, s'avancer vers un avenir qui chante, un avenir qui leur convient. Il ne faut pas trop s'étonner non plus qu'on rende les partis traditionnels responsables de ce passé et qu'on constate leur impuissance à donner une réponse valable aux problèmes qui conditionnent cet avenir. On nous a dit un jour : « Il faut que la Flandre se sente aimée », mais ce que nous voulons aujourd'hui, c'est que la Communauté flamande puisse librement, démocratiquement, sans tutelle, disposer de son sort, s'avancer vers son destin, résoudre ses problèmes comme elle l'entend. Cette communauté est devenue consciente de ses possibilités. Un professeur d'université me confirmait, il n'y a pas longtemps, que 90 % de la jeunesse universitaire flamande est gagnée au fédéralisme. Le fédéralisme est sans conteste l'enjeu de la lutte entre la Volksunie et les partis traditionnels. Nous croyons que le fédéralisme est la seule solution valable pour résoudre la crise belge et pour donner aussi aux Wallons l'assurance qu'ils ne seront pas minorisés. Pour nous, c'est une condition préalable pour pouvoir réaliser nos conceptions, notre programme. Bien entendu, nous n'envisageons qu'un fédéralisme à deux étant donné qu'il n'y a que deux communautés nationales en Belgique. Il ne saurait être question d'un fédéralisme à trois. Nous combattons farouchement toute proposition d'un fédéralisme à trois. Bruxelles ne doit pas appartenir à la Flandre, ni à la Wallonie. Comme territoire fédéral, lieu de rencontre des deux communautés, un statut spécial s'impose. Permettez-moi de vous renvoyer au projet d'une constitution fédérale élaborée par des fédéralistes flamands et wallons, publiée en français dans la *Nouvelle Revue Wallonne* en 1954. Un projet concret et détaillé. On pourrait se demander si la réalisation du fédéralisme n'est pas le seul but, le seul programme de la Volksunie. Puisqu'il s'agit de l'avenir de la Volksunie dans cette conférence, il faut une réponse à cette question. Nous sommes convaincus que la Volksunie a sa raison d'être comme parti politique et gardera sa raison d'être même dans un Etat fédéral. Je me suis efforcé de vous expliquer que nous avons une idéologie propre, une conception fondamentale de la société et la volonté de réaliser un idéal. Nous nous opposons aux partis traditionnels qui, avec leurs conceptions, et leur mentalité figée, sont un obstacle à tout renouvellement. Les partis traditionnels sont des partis surannés, handicapés par leur propre passé dont ils sont manifestement incapables de se débarrasser. C'est toute une mentalité qui date du siècle précédent, comme le cléricanisme et l'anti-cléricanisme, le libéralisme et le marxisme.

Ils sont avec leurs organisations annexes l'illustration de ce qu'on appelle en néerlandais « de verzuiling », le cloisonnement de la société, et la jeunesse flamande n'en veut pas. Elle veut se débarrasser de tout ce passé dans un esprit libre de préjugés qui datent d'une époque dépassée, dans un esprit national, démocratique et solidariste. La jeunesse flamande rejette le cloisonnement, elle veut renouveler la société ; elle n'attend pas ce renouvellement des partis traditionnels. La Volksunie, parti nouveau, parti ouvert à tous, parti flamand, traduit la volonté et l'espoir de cette jeunesse. Nous sommes, croyons-nous, le parti de l'avenir en Flandre. La société nouvelle que nous voulons réaliser, inspirée par notre idéal communautaire, nous n'avons pas encore pu la concrétiser, je l'avoue, dans un programme élaboré. Par la force des choses, un programme concret et réaliste doit donner une solution immédiate aux problèmes posés *rebus sic stantibus*, cela veut dire que nous sommes obligés de tenir compte de la situation actuelle, donc de l'Etat unitaire. Or, il nous est précisément impossible de réaliser nos conceptions communautaires dans cet Etat unitaire. Il nous faut comme condition *sine qua non* un fédéralisme pour pouvoir renouveler la société comme nous l'envisageons. Dans ces conditions, je me permets de vous renvoyer aux publications en langue française du CRISP en ce qui concerne le programme actuel et la structure de notre parti.

Pour compléter mon exposé, il faut aborder encore un aspect important : où situer la Volksunie sur le terrain de la politique sociale ? A droite ou à gauche ? Bien entendu, nous rejetons ce classement et je dirai donc : « Ni à droite, ni à gauche ». En fait, la Volksunie rejette la lutte des classes, le marxisme, le collectivisme comme contraires à sa conception communautaire mais, adversaire de toute politique réactionnaire, elle veut aller très loin pour réaliser l'équité sociale dans la communauté. Je vous rappelle simplement l'attitude que notre parti a prise lors de la crise de Zwartberg, il y a un an. Zwartberg a été un moment important. La confiance des travailleurs flamands dans les partis traditionnels et leurs syndicats a été ébranlée par les événements de Zwartberg. Aux heures les plus sombres, la Volksunie toute seule avait le courage de se montrer solidaire avec les mineurs. Nous sommes convaincus que notre parti a gagné depuis lors la confiance de beaucoup de travailleurs qui n'oublieront pas et que nos résultats lors des prochaines élections reflèteront les événements de Zwartberg. Cela nous réjouit beaucoup parce qu'il est fort difficile de pénétrer dans les masses ouvrières et de gagner la confiance des travailleurs comme parti nouveau, parti d'ailleurs sans syndicat. Pour l'avenir de la Volksunie, il est évidemment très important de convaincre la classe

ouvrière de la sincérité de nos préoccupations sociales. Eh bien, je crois que nous y parviendrons.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans cette conférence, j'ai voulu avant tout démontrer que la Volksunie n'est pas un parti politique sans raison d'existence, sans doctrine, sans idéologie. Nous sommes convaincus que par la force des choses, la Volksunie jouera encore un rôle important dans la vie politique de notre pays et déterminera peut-être même l'avenir de notre pays. Cela peut paraître orgueilleux, exagéré de la part d'une minorité, d'un parti d'opposition mais, où les idées entrent en conflit, la puissance du nombre n'est pas décisive. Quant à moi, je crois dans le rôle déterminant d'une minorité agissante dans l'histoire. On peut, évidemment ne pas être d'accord avec nous et nous combattre mais, ce qui importe, il me semble, sur le plan humain, c'est la sincérité de nos convictions, c'est l'attachement à un idéal. J'espère que nous serons tous d'accord sur cette considération finale et, dans cet espoir, je vous remercie de votre bienveillante attention.





Une dimension politique nouvelle : la télégenie ?

par Robert WANGERMEE,

Directeur général de la RTB



Dans *Le Nouvel Observateur* du 18/25 janvier 1967, on pouvait lire : « Lundi dernier, des millions de téléspectateurs ont pu juger l'éblouissante performance de Pierre Mendès-France à la télévision. Mais les producteurs si violemment critiqués de l'émission « Mémoires de votre temps » avaient déjà entendu le jugement catégorique des techniciens et des machinistes de l'ORTF. C'est un jugement sans appel. Il y a trois semaines après l'enregistrement à Grenoble de l'intervention de Mendès-France, un machiniste, plus communisant que mendésiste, a déclaré, ébloui : « Eh bien, maintenant, on sait qu'il y a en France un successeur possible au « Grand Charles ».

C'est une opinion fort commune qui s'exprime ainsi : la conviction sans nuance du machiniste anonyme nous fait comprendre que la télévision peut authentifier une personnalité politique, peut imposer sa valeur à la conscience populaire ; elle nous force aussi à nous demander si la télégenie ne peut devenir un instrument redoutable, pour abuser, pour tromper l'opinion publique.

C'est ce qu'avait fait craindre la première irruption de la télévision dans la vie politique américaine en 1952 : pendant la campagne présidentielle qui opposait Stevenson à Eisenhower, ce dernier avait choisi pour second, comme candidat à la vice-présidence, un sénateur de Californie encore assez obscur alors, Richard Nixon. Nixon fut un jour accusé d'avoir touché de l'argent de partisans trop zélés pour soutenir la publicité de sa campagne ; pressé de retirer sa candidature en raison du scandale, il décida de s'expliquer directement au pays dans une grande émission de télévision. Face à la caméra, Nixon ne donna que des explications fort vagues sur le fond de la question, mais il sut se montrer si habile, il sut exploiter avec tant d'adresse la noblesse de ses sentiments, la chaleur bourgeoise de sa vie familiale, il sut en appeler avec tant d'émotion au témoignage de sa femme, et de sa petite fille que des milliers de

télégrammes et de coups de téléphone l'adjurèrent de maintenir sa candidature. Il avait été sauvé. Sauvé par la télévision. Cette première démonstration de puissance était assez inquiétante.

Autre démonstration plus éclatante et apparemment plus rassurante puisque cette fois la télégenie semblait favoriser la droiture et l'intelligence : les élections présidentielles de 1960 aux Etats-Unis où Kennedy, a-t-on dit souvent, a dû sa victoire à la télévision.

On sait, en effet, que Kennedy ne l'a emporté sur Nixon que par une marge très réduite de voix ; et l'on n'a pas oublié qu'il avait paru dominer son adversaire au cours de quatre débats télévisés, les premiers du genre dans l'histoire américaine. En effet, l'article 315 du « Communications Act » de 1934 qui édicte les règles à observer pour les émissions de radio et de télévision, prévoyait que lorsqu'une station mettait gratuitement du temps de programme à la disposition d'un candidat à une fonction publique, elle devait accorder un temps égal à tous les autres candidats. Or, à une élection présidentielle se présentent non pas deux candidats comme on le croit souvent, mais une douzaine, au moins, généralement peu représentatifs ; pour échapper aux contraintes que cela entraînait, le Congrès avait adopté en 1959 un amendement qui excluait du temps égal les émissions d'information quotidienne et certains documentaires, il avait admis aussi que pour l'élection de 1960 — et pour elle seule — la règle du temps égal ne serait pas d'application pour les candidats aux postes de président et de vice-président. C'est ce qui devait permettre l'organisation de quatre débats télévisés entre les seuls candidats républicain et démocrate, Nixon et Kennedy.

Si ces débats ont connu un retentissement extraordinaire, c'est peut-être parce que pour la première fois, l'affrontement de deux hommes politiques aux fonctions les plus importantes a pu échapper à la suspicion d'avoir été combiné au préalable comme c'était évidemment le cas dans les émissions de publicité commerciale où ils paraissaient jusque là. La confrontation a exigé des deux adversaires l'adoption de règles communes ; elle leur a imposé des épreuves également difficiles ; elle n'a pas permis que l'émission soit un « show » bien rôdé. Sans doute, le succès a-t-il été dû aussi au fait que les quatre débats ont été diffusés simultanément, à une heure favorable de la soirée, par les trois grands réseaux des Etats-Unis, sans concurrence possible d'une émission de variétés ou d'un film. Quoi qu'il en soit, ces débats qui ont eu lieu en direct les 26 septembre, 7 octobre, 13 octobre et 21 octobre 1960 ont suscité un intérêt considérable. Ils ont fait l'objet de nombreuses études descriptives, historiques, sociologiques et psychologiques, dont les principales ont été rassemblées par Sydney Kraus dans un ouvrage qui porte le titre de « The Great Debates » (1961).

Les sondages ont estimé que le premier débat avait été vu par 60 à 65 % de la population adulte des Etats-Unis, soit par 70 millions sur les 107 millions d'Américains adultes (et en plus par une quinzaine de millions de jeunes); les autres débats ont été vus par au moins 55 % de la population adulte. Au total, les 80 % de cette population adulte ont vu ou entendu au moins un des débats.

L'importance première de ces débats est donc d'avoir su s'imposer à l'ensemble de la population. Pour la première fois, peut-être, des républicains et des démocrates ont admis de confronter les idées exprimées sur les mêmes thèmes par les adversaires et surtout de comparer les hommes.

Des enquêtes ont prouvé que le public avait été très sensible aux thèmes débattus et qu'il avait généralement gardé le souvenir d'une bonne partie de ce qui avait été dit, ce qui prouve l'intérêt qu'il avait accordé aux débats; on a même noté que, contrairement à ce qui se passe souvent, les partisans n'avaient pas été frappés seulement par les arguments de leur candidat favori: ils avaient perçu et retenu souvent aussi certains des arguments de l'adversaire. Il convient de mettre cet effort de rationalisation au crédit de ces débats, puisque le plus souvent une perception et une mémoire également sélectives, s'emploient à ne retenir que les idées les plus conformes aux convictions préexistantes.

Mais c'est surtout la confrontation entre deux hommes qui a frappé l'attention. Comme lors d'une compétition sportive, on s'est demandé qui avait gagné. L'impression d'ensemble exprimée par la presse fut que Kennedy avait été le vainqueur. De nombreux sondages et enquêtes ont confirmé cette impression, mais non sans nuance: indiscutablement, le premier débat a marqué la supériorité de Kennedy; le deuxième débat a été équilibré, le troisième a pu être attribué légèrement à Nixon, le quatrième a été équilibré à nouveau. Mais, au total, et sans doute grâce aux effets du premier débat, Kennedy a gardé l'avantage.

Comment Kennedy avait-il gagné? On a souvent recouru à des explications très superficielles. On a dit par exemple que Nixon avait eu tort de mettre un costume gris clair qui n'avait pas assez tranché sur la toile de fond du studio, tandis que Kennedy dans un costume foncé avait mieux marqué le contraste. On a dit aussi que juste avant le début de l'émission, une nuée de photographes de presse qui s'étaient bousculés sur le plateau, avaient déplacé les projecteurs et détruit les effets d'éclairage avantageux prévus par les techniciens de Nixon. On a dit que dans les gros plans, la caméra, en soulignant exagérément la barbe drue et noire de Nixon, lui avait donné une mine fort patibulaire. Une caricature du *New Yorker* montrait deux maquilleurs de la télévision qui

se disaient avec satisfaction que c'était d'eux que dépendait l'élection du président des Etats-Unis.

En fait, le jugement porté sur les candidats a largement débordé ces particularités physiques. Il est certain qu'avant les débats, Nixon qui était depuis huit ans vice-président, qui avait été à travers le monde un ambassadeur itinérant de son pays, qui avait discuté d'égal à égal avec Krouchtchev en URSS, qui était réputé pour son adresse politique et même pour sa virtuosité à la télévision, Nixon bénéficiait d'énormes avantages. Sa personnalité était largement connue dans le pays, sa compétence n'était pas suspectée. Il était donc favori en face d'un Kennedy fort jeune, qui avait eu une carrière trop facile pour s'imposer sans discussion, qui était d'une famille trop riche et d'allure un peu trop snob ; on pouvait reconnaître son intelligence, son habileté — puisqu'il avait réussi à s'imposer comme candidat démocrate — son dynamisme, son courage ; mais on se demandait s'il « ferait le poids » et surtout s'il aurait assez de savoir-faire pour affronter les tâches très lourdes qui attendent un président des Etats-Unis.

Le premier débat a bouleversé les idées préétablies : il a troublé l'image que l'on se faisait généralement des deux candidats. Kennedy a réussi à faire disparaître les doutes qui existaient dans une bonne partie du public quant à sa maturité et son expérience ; d'autre part, on a cessé de voir en Nixon l'homme le plus habile, le politicien le plus aguerri. Ces changements n'ont, bien entendu, pas suffi à modifier les intentions de vote de partisans bien décidés, mais dans le camp démocrate, ils ont contribué à donner un enthousiasme, une confiance, qui ont été des éléments positifs dans la suite de la campagne. Dans une excellente étude où ils ont analysé dans le détail les réactions de groupes de téléspectateurs, Kurt et Glagys Engel Lang ont montré que chez les démocrates les jugements réservés qui pouvaient exister par rapport à Kennedy se sont transformés : lui, qui, jusqu'alors, avait été souvent suspecté d'être un jeune ambitieux, un peu trop intellectuel, a été tenu pour un politicien dynamique et compétent, capable d'imposer ses vues. A priori, aucun démocrate n'aurait admis que la réussite d'une émission télévisée pouvait être considérée comme un test de certaines capacités politiques ; si Kennedy avait paru inférieur à Nixon sur l'écran de la télévision, la plupart de ses partisans lui auraient gardé leur confiance. Et de fait, malgré leur déception, les partisans de Nixon se sont généralement efforcés de montrer désormais que l'habileté devant les caméras n'était pas un critère de compétence politique ; ils ont défendu la thèse qu'il convenait de distinguer clairement la « performance » d'un homme devant l'écran, des idées qu'il défendait et qui en définitive étaient l'essentiel. Il reste que ce qui peut constituer la télégenie de Kennedy a pu lui valoir les

votes d'un nombre d'indécis qui a peut-être aidé à faire pencher la victoire en sa faveur.

*
**

En France, le général de Gaulle a compris très tôt l'importance que pouvait avoir la télévision. Depuis 1958, il a chaque année prononcé plusieurs allocutions télévisées dont on peut admirer tout autant la perfection formelle que l'efficacité (1).

Avant un référendum, avant une élection, pour défendre ses thèses politiques, de Gaulle a toujours cru utile de s'adresser directement au pays pour exposer ses vues, pour les justifier, pour réclamer la confiance. Certains ont vu là un mépris caractéristique des formes traditionnelles de la démocratie parlementaire, qui entraînait le chef de l'Etat à passer par-dessus la tête des représentants élus et à s'adresser directement à l'ensemble du pays pour solliciter son accord. Exprimant ce que resentaient bon nombre de partisans de l'opposition, J.J. Servan-Schreiber, dans *L'Express* du 28 septembre 1962, expliquait qu'aux mains du pouvoir la télévision était « une arme neuve et absolue ». « Par la télévision, disait-il, de Gaulle et sa décision pénètrent d'un coup dans les foyers et les consciences, pulvérisent les convictions acquises, écrasent les discussions dans les cafés, les discours dans les préaux ou dans les salles de mairies, effacent les éditoriaux écrits. Il met en déroute tout l'arsenal politique conventionnel. Le communisme, selon Lénine, c'était « les soviets plus l'électricité ». Le gaullisme c'est en tout et pour tout le pouvoir personnel plus le monopole de la télévision ». La presse française qui, on le sait, est dans sa majorité oppositionnelle a fréquemment exprimé la même idée, particulièrement après des consultations électorales qui se sont soldées par des victoires personnelles de de Gaulle dans les référendums et par des défaites des partis traditionnels dans les élections.

Mais il me paraît que l'exemple du général de Gaulle, contrairement à ce qu'affirment les polémistes, fait comprendre que ce n'est pas la seule télévision qui crée le magnétisme d'une personnalité prestigieuse. Il est très évident que ce sont les circonstances historiques et des qualités propres qui ont fait de de Gaulle ce qu'il est ; la télévision lui a certes permis d'établir avec les masses un contact qui a pu être important dans certaines circonstances (au moment du putsch d'Alger, par exemple) et — il faut le reconnaître — de Gaulle a su imposer un

(1) Voir par exemple V. DESTREE, *Les quatre allocutions radio-télévisées du général de Gaulle lors de la campagne du référendum du 28 octobre 1962*, Annales de la Faculté de Droit de Liège, 1965, pp. 335-406.

style original à ce contact par l'intermédiaire de l'écran. Mais le de Gaulle aux gestes nobles, au style châtié, qui connaît par cœur ses discours, n'est guère différent du de Gaulle qu'on aperçoit dans les grandes manifestations nationales, tel que l'ont décrit les journalistes, tel que l'ont montré les photos des magazines. Il est seulement plus proche, plus présent, plus vivant. Il serait absurde de dire que c'est la télévision qui a fait de Gaulle ; tout au contraire, c'est le personnage de Gaulle — réel et mythique à la fois — qui d'avance a imposé le succès et l'efficacité du de Gaulle qu'on aperçoit à la télévision.

A cause de de Gaulle, beaucoup d'hommes politiques en France et hors de France se sont abusés sur l'efficacité de cette technique qu'est la télévision ; ils ont cru qu'il suffisait d'en user pour convaincre à coup sûr. Mais il en est plus d'un qui a fait à ses dépens de fâcheuses expériences. Les effets de la télévision ne répondent pas toujours à ce qu'on attend : souvent ils sont nuls, car artificiellement créés les messages se perdent dans l'indifférence, se noient dans la multiplicité des sollicitations adressées au téléspectateur. Parfois ils reviennent frapper en boomerang celui qui les a lancés ; de toute l'argumentation ne surnagent que quelques détails incidents qui heurtent l'opinion, la hérissent et l'entraînent à rejeter tout ce qui a été dit et à dévaluer celui qui a parlé. On comprend que l'action éventuelle de certaines personnalités à la télévision est déterminée ou du moins conditionnée par un ensemble de forces qui l'englobent.

S'il n'en était pas ainsi, pourquoi donc M. Théo Lefèvre qu'on avait cru totalement dépourvu de télégenie, lorsqu'il était Premier Ministre, paraîtrait-il doté de quelques-unes des qualités éminentes qui font un bon personnage de télévision lorsqu'il est interviewé devant les caméras après avoir quitté le ministère et qu'il est devenu un homme politique parmi d'autres : il est intelligent, il a la répartie vive, il est direct, il paraît sincère et honnête et il a de l'humour.

En janvier 1964 après la fameuse allocution télévisée sur la loi Leburton, *Le Soir* écrivait (8 janvier 1964) : « Le Premier Ministre se propose de parler régulièrement à la télévision. En manière d'excuse de ne pas l'avoir fait plus tôt, c'est a-t-il dit, parce qu'il se sent un peu gêné de ne pas voir l'auditoire auquel il s'adresse. A cela les téléspectateurs pourraient rétorquer que le Premier Ministre se sentirait peut-être plus gêné encore s'il pouvait se voir sur le petit écran. Celui-ci est en effet sensiblement cruel pour certains. Tout le monde ne possède pas l'art télégénique du général de Gaulle, par exemple ». *La Libre Belgique* du 9 janvier disait « ... Que M. Lefèvre, chef du Gouvernement s'adresse à l'opinion du haut de la tribune du Parlement ou d'un congrès ou à la télévision, l'accueil fait à ses allocutions est toujours médiocre.

L'homme ne plaît pas, sa manière est maladroite ; il est de ces amoureux qui poursuivent leur belle le bâton à la main. Il est seul, semble-t-il, après tant d'expériences, à ne pas s'en rendre compte. Impairs et pataquès farcissent ses harangues... ». Pourtant en septembre 1965 après une interview dans « Neuf millions », *Le Soir* devait écrire : « L'ancien Premier Ministre se dessina au moins pour de nombreux téléspectateurs, sous un jour nouveau. On ne reconnut point dans ces traits pacifiés, dans ces propos simples et pacifiques de ton, l'homme amer au profil en lame de couteau qui apparaissait si souvent au petit écran. Un homme qui, alors, semblait privé de raisonnement et, pis encore, d'esprit d'à propos ». *Pourquoi-Pas ?* du 16 septembre : « Théo Lefèvre que nous avons combattu ici comme homme politique, est, sans aucun doute, un homme privé singulièrement attachant. Il l'a montré par sa franchise et sa lucidité. Pourquoi faut-il qu'un homme abandonne le pouvoir pour recouvrer visage humain ? ». Et *La Libre Belgique* elle-même (16 septembre 1965) : « ... M. Théo Lefèvre, nullement repentant et cependant fort peu amer, n'attendait que cette occasion de prendre une revanche sympathique sur une technique de diffusion trop souvent considérée et employée par lui comme une forme d'autodestruction. *L'homo televisus Theo Lefevrus*, meilleur dans cet emploi que dans celui de Premier Ministre fut pour beaucoup de ses détracteurs, autant dire pour l'immense majorité des téléspectateurs, une émouvante et savoureuse révélation ».

Etait-ce donc la fonction qui jadis paralysait M. Théo Lefèvre, lui imposait une attitude qui faisait de lui un autre homme ? Il ne semble pas : l'intelligence, la sincérité, l'humour n'ont jamais fait défaut à Théo Lefèvre, Premier Ministre. Mais dans un certain contexte ces qualités mêmes devenaient autant de défauts. C'est parce que la politique menée par Théo Lefèvre n'a pas été populaire, parce qu'elle a soulevé l'opposition d'une bonne partie de l'opinion publique et parce qu'elle a été régulièrement stigmatisée par presque toute la presse, que Théo Lefèvre a semblé dépourvu de télégenie.

*
**

Lors de l'élection présidentielle française de décembre 1965, beaucoup d'observateurs se sont demandés si l'échec de de Gaulle au premier tour n'était pas dû à la télégenie de certains des candidats. Depuis 1958, de Gaulle avait paru monopoliser l'usage de la télévision française ; en tout cas, l'ORTF n'avait guère permis l'accès de ses antennes aux adversaires du pouvoir (sauf, de manière fugitive, au Journal télévisé et dans de brèves émissions spéciales encombrées d'un formalisme qui leur enlevait

toute efficacité, lors des élections législatives). En 1965, au contraire, des dispositions très libérales ont permis aux candidats de défendre leurs thèses à la télévision et à la radio, dans des émissions présentées à la meilleure heure d'écoute et dans des conditions qui leur permettaient de s'exprimer avec la plus grande liberté. L'opinion publique semble avoir été bouleversée en voyant défiler sur l'écran les adversaires de de Gaulle (qui, au premier temps, s'était retiré sous sa tente et semblait vouloir renoncer à recourir à une technique désormais souillée par l'usage qu'en faisaient ses adversaires).

Il est possible que l'opinion ait été d'autant plus émue qu'en France, la télévision (non seulement sous la Cinquième République, mais déjà sous la Quatrième) avait évité toute mise en question sérieuse du pouvoir. On a écouté les critiques avec d'autant plus de délectation qu'elles paraissaient sacrilèges.

Dans *Le Monde* des 21 et 22 novembre 1965, Pierre Viansson-Ponté a bien exprimé l'étonnement des téléspectateurs au début de la campagne : « Vendredi soir, les trois coups frappés, tout a changé. Des inconnus sont venus tenir des discours si impertinents, formuler des critiques si subversives qu'on se sentait choqué comme si, par suite de quelque incident technique, ou pis, d'une révolution, la télévision était soudain tombée aux mains de redoutables rebelles... » Dans *Le Nouvel Observateur* du 1^{er} décembre 1965, Claude Angely écrivait : « D'autres iconoclastes, aujourd'hui, demain, matin et soir, pendant quinze jours, vont venir avec d'autres arguments, d'autres façons de s'exprimer, prononcer des réquisitoires, appeler à l'aide contre le pouvoir. Au fond, c'est cela la démocratie. L'avait-on oublié ?... ».

Toute la presse a insisté sur l'effet de choc provoqué par l'apparition de l'opposition sur le petit écran.

Le public a généralement estimé lui aussi que la télévision allait jouer un rôle important dans cette élection. Selon un sondage pratiqué par l'IFOP (Institut français d'opinion publique) à la demande de l'hebdomadaire *Candide* après les premières émissions (et qui a porté sur Paris et les départements de la région parisienne), 54 % du public estimaient que les émissions de la télévision avaient dû changer les intentions de vote de « beaucoup » (26 %) ou d'un « certain nombre » (28 %) de gens ; 20 % admettaient que la télévision avait modifié leur propre attitude. Comment cette attitude aurait-elle été modifiée ? Essentiellement au détriment du général de Gaulle, au bénéfice de François Mitterrand et de Jean Lecanuet. Tel a été le sentiment général confirmé par le sondage IFOP patronné par *Candide* (2). Sur 100 personnes dont l'atti-

(2) Voir les résultats détaillés dans *Candide* du 6 décembre 1965.

tude a été modifiée par les émissions passées à la télévision et compte tenu des mouvements en sens divers qui caractérisent ces changements, de Gaulle avait perdu 27 partisans et Tixier-Vignancour 4, Marcilhacy en avait gagné 2, Barbu 3, Mitterrand 17 et Lecanuet 27.

Mais lorsqu'on examine avec plus d'attention la courbe de popularité de de Gaulle telle qu'elle a été établie par une série de sondages nationaux effectués par l'IFOP (3), il convient d'être plus circonspect.

Depuis 1958, la popularité de de Gaulle avait été exceptionnellement élevée ; sauf pendant huit mois de 1963, consécutifs à une grève de mineurs, elle avait toujours été supérieure à 50 % ; après avoir subi une usure progressive de 1958 à 1962, la courbe s'était relevée régulièrement à partir de novembre 1963 pour atteindre un sommet exceptionnel de 67 % en septembre 1965, à trois mois des élections (4). Or, le pourcentage de ceux qui se déclaraient satisfaits du général de Gaulle comme président de la République, qui était encore de 64 % en octobre, est brusquement tombé à 54 % au 16 novembre, à un moment donc où l'agitation électorale avait déjà gagné le pays mais avant même que ne débute la campagne à la télévision, — campagne qui, pour le premier tour, s'est déroulée du 19 novembre au 3 décembre. Inversement, le pourcentage des mécontents avait grimpé de 22 à 35 %.

Il faut donc l'admettre, c'est dans un contexte de méfiance relative au général de Gaulle que s'est déclenchée la campagne télévisée. Les adversaires du Général ont trouvé un climat favorable au moment où ils se sont révélés à l'écran.

L'enquête IFOP faite pour *Candida* — la seule qui ait porté systématiquement sur la télévision — s'efforce de préciser comment les candidats ont été accueillis par les téléspectateurs. Marcel Barbu a été trouvé sympathique par 43 % des gens, antipathique par 13 %, bon par 17 %, mauvais par 33 %, convaincant par 13 %, pas convaincant par 41 %. On remarque tout de suite que la sympathie provoquée par un candidat n'empêche pas la lucidité et le scepticisme quant à son efficacité politique. Le même phénomène est vérifié à propos de Pierre Marcilhacy, jugé sympathique par 40 % des gens, antipathique par 15 % ; bien qu'il soit trouvé bon par 31 % et mauvais par 16 %, il est jugé convaincant par 19 % seulement, pas convaincant par 27 %. En ce qui concerne Tixier-Vignancour, c'est l'ampleur des sentiments négatifs qui est remarquable : s'il est trouvé sympathique par 38 %, il est antipathique pour 35 %,

(3) Cfr *L'élection présidentielle et les sondages préélectoraux*, dans *Sondages. Revue française de l'Opinion publique*, 1965, n° 4, pp. 7-38.

(4) J. STOETZEL, *Les sondages et l'élection présidentielle de 1965*, dans *Revue française de sociologie*, 1966, pp. 147-157.

s'il est trouvé bon par 39 %, il est mauvais pour 28 %, s'il est convaincant pour 27 %, il n'est pas convaincant pour 41 %. De sorte que Mitterrand et Lecanuet ont été mis en évidence dès après les premières émissions de télévision : Mitterrand a été trouvé sympathique par 61 %, antipathique par 14 %, bon par 53 %, mauvais par 13 %, convaincant par 45 %, pas convaincant par 23 % ; Lecanuet a été sympathique pour 70 %, antipathique pour 8 %, bon pour 59 %, mauvais pour 11 %, convaincant pour 43 %, pas convaincant pour 26 %.

Dans *Le Monde* du 23 novembre 1965, après les premières émissions, Pierre Viansson-Ponté estimait que deux candidats émergeaient immédiatement de l'ensemble et s'efforçait d'analyser ses sentiments : « Alors que M. Marcilhacy paraît conduire une campagne sénatoriale à l'échelle du pays, que M. Tixier-Vignancour semble plaider aux assises et que M. Barbu fait penser à un acteur qui se serait trompé d'emploi, leurs deux concurrents s'efforcent de trouver le style, la forme et le ton qui conviennent à une entreprise nouvelle dans notre vie publique, sans commune mesure avec toute autre élection. Enfin, ce sont, à 49 et 45 ans, les plus jeunes des candidats, ceux qui ont donc les meilleures chances de jouer un rôle dans l'après-gaullisme ».

On peut se demander si l'impression particulièrement favorable faite par Mitterrand et Lecanuet ne naissait pas d'un jugement préalable sur l'importance des mouvements qu'ils animaient. En effet, pour *Le Monde*, seuls Mitterrand et Lecanuet « présentent une analyse globale de la situation française, négligent l'anecdotique et tracent dans tous les domaines des perspectives d'avenir qu'on peut parfaitement rejeter mais qui ont le mérite d'être cohérentes. L'un et l'autre, appuyés par une coalition de forces qui réunit plusieurs des familles politiques traditionnelles s'affirment non comme des arbitres, mais comme les animateurs d'une politique et les chefs d'une majorité ».

Aux yeux d'observateurs sérieux, les impressions physiques et psychologiques faites par les candidats comptent donc surtout dans la mesure où elles viennent étayer ou confirmer des positions politiques ; les candidats sont jugés d'abord sur le contenu de ce qu'ils expriment.

Dans *L'Express* du 29 novembre 1965, Françoise Giroud, après avoir noté que « M. Marcilhacy... est meilleur que le général de Gaulle à la télévision » ne juge tout de même digne de considération que Mitterrand et Lecanuet. Mais tout en affirmant ses sympathies pour le candidat de la gauche, elle est forcée de reconnaître l'effet produit par Lecanuet : « C'est un cas, M. Lecanuet. Pratiquement inconnu, sans caution, sans passé, armé seulement de sa bonne mine, il est en train de faire des ravages. C'est qu'il possède en propre la plus précieuse des vertus télé-géniques : quand il parle, il croit ce qu'il dit. En d'autres termes, cela

se nomme la sincérité ». Lecanuet avait aussi une autre qualité : la jeunesse, ce qui a amené beaucoup de chroniqueurs à évoquer — non sans intentions politiques, sans doute — le précédent de Kennedy.

Il a été généralement reconnu que, par rapport à Lecanuet, Mitterrand avait produit une impression moins favorable. Françoise Giroud s'efforce de l'expliquer : « Je connais François Mitterrand depuis vingt ans et je ne vois pas ce qui pourrait me détourner de voter « à gauche ». Mais l'homme que j'ai vu à l'écran, c'était un autre. Avec une autre voix, un autre regard. Un homme crispé, souriant à contre-temps, le geste trop large. Il était resté quatre heures sous les projecteurs pour enregistrer quatorze minutes d'émission et la cadence n'y était pas. Enfin, il me semble. Peut-être l'ai-je ressenti ainsi parce que je souhaitais qu'il fût convaincant, qu'il entraînaît ces adhésions irraisonnées dont il a besoin pour faire un score qui justifie son entreprise ».

Les sondages réalisés par l'IFOP au cours de quatre enquêtes qui ont précédé le premier tour le confirment : c'est bien Lecanuet qui a gagné le plus de partisans au cours de la campagne. Si l'on ne tient compte que des avis de ceux qui ont accepté de se prononcer sur un nom (et leur nombre s'est accru au cours des semaines), on constate que Barbu est passé de 0 à 1 %, Marcihacy de 0 à 2 %, Tixier-Vignancour de 5 à 7 %, Mitterrand de 23 à 27 %, mais Lecanuet de 5 à 20 % tandis que de Gaulle, victime de cette évolution, tombait de 66 à 43 % (5). En allant plus loin dans l'analyse des quatre enquêtes, on remarque que Lecanuet est passé de 5 % pour la période du 22 octobre au 5 novembre à 7 % seulement pour la période du 6 au 16 novembre qui se place avant les émissions de télévision, mais qu'il a grimpé, pendant la campagne télévisée, à 14 % pour la période du 17 au 27 novembre et à 20 % les 1^{er} et 2 décembre.

Si on veut ensuite faire une comparaison des intentions de vote selon que l'on possède ou non un poste de télévision (6), on remarque encore que Lecanuet semble avoir été le plus bénéficiaire de la campagne à la télévision. Du premier au quatrième sondage, il est, en effet, passé de 3 % à 22 % parmi ceux qui ont la télévision, de 5 à 18 % parmi ceux qui n'ont pas la télévision ; pour Mitterrand, il ne paraît y avoir aucune corrélation : il passe de 22 à 25 % parmi les possesseurs de télévision, de 24,5 à 30 % parmi les non-possesseurs ; de Gaulle a davantage perdu auprès des téléspectateurs (il est tombé de 67,5 à 42 %)

(5) Cfr *L'élection présidentielle et les sondages préélectoraux*, dans *Sondages*, décembre 1965, p. 14.

(6) Selon un sondage national effectué par la SOFRES pour *L'Express*, après la première série d'émissions télévisées, 51 % des Français avaient regardé les émissions, 49 % ne les avaient pas regardées ?

qu'auprès des non-télespectateurs (64 à 45 %). Mais alors que pour Marcihacy et Barbu les chiffres trop réduits ne permettent pas d'appréciation, Tixier-Vignancour qui, pourtant avec son éloquence de cour d'assises, a été réputé peu télégénique, a davantage progressé du côté des télespectateurs (passant de 6 à 9 %) que du côté des non-télespectateurs (5 à 5,5 %). Ce dernier résultat force à se demander cependant si les avantages recueillis par Lecanuet et Tixier-Vignancour auprès des possesseurs de télévision n'est pas lié à la structure socio-professionnelle de leur électorat. La répartition des appareils de télévision à travers les diverses classes sociales n'est pas clairement connue : certes la télévision n'est pas un luxe réservé aux classes aisées — la télévision est plus universellement répandue que le téléphone — mais il semble bien qu'en dépit des réticences de certains intellectuels, on la trouve aujourd'hui plus fréquemment dans des classes aisées que dans des milieux modestes. C'est ce qui expliquerait que Mitterrand ait eu, au premier tour, plus d'électeurs parmi ceux qui ne possèdent pas la télévision.

Quoi qu'il en soit, si l'on tient compte de la convergence des sondages et des avis des observateurs de presse, on doit admettre que Lecanuet a dû être favorisé par ses apparitions à la télévision. Qu'il se soit révélé télégénique — entendons par là que son apparition ait pu déclencher pendant cette période des mécanismes psychologiques qui lui étaient favorables — cela ne paraît pas douteux.

Ce qu'il faut tenter de déterminer, c'est de quelle manière cette sympathie a pu infléchir les résultats du vote. En principe, les plus importantes mutations des intentions de vote s'effectuent au sein de certaines familles politiques qui conservent leur homogénéité. Mitterrand, par exemple, vient confirmer cette règle : en ne tenant compte, cette fois encore, que des gens qui se sont prononcés clairement sur un nom, on remarque que Mitterrand — qui trouvait la plupart de ses partisans parmi les électeurs habituels des communistes, des socialistes et des radicaux n'a, tout au long de la campagne, pas sensiblement accru ses forces dans l'électorat de gauche ; disposant dès le départ de 71 % de préférences, il était là nettement majoritaire, mais au quatrième sondage, il piétinait à 73 %. Il ne semble guère avoir gagné des voix que dans la masse des indécis, aux convictions peu assurées, allant ici de 15 à 19,5 %. Le phénomène est quelque peu différent chez de Gaulle dans la mesure où il drainait normalement sur sa personne des sympathies d'individus provenant d'horizons politiques divers. Si, pendant la campagne, il a gardé presque tous ses partisans issus des groupes UNR et Républicains indépendants (oscillant ici de 93 à 89,5 %), il a perdu des partisans à gauche (tombant de 23 à 13 %), il a perdu davantage dans le marais des indécis (passant de 77 à 43 %) et il a subi les ponctions les plus sévères

au centre (chez les électeurs habituels du MRP et du Centre national des Indépendants), où il passait de 63 à 27 % (7).

Très naturellement, c'est dans le même groupe que Lecanuet renforçait considérablement sa position : il grimpa de 19 à 49,5 % ; de même parmi les électeurs qui se disaient sans préférence pour un parti déterminé, il passait de 3 à 21,5 % ; mais il mordait aussi sur la gauche, passant de 1 à 9 % et pratiquement pas du côté de l'UNR (allant de 1 à 4 %). Un sondage beaucoup plus approfondi, réalisé par la Fondation nationale des Sciences politiques, en collaboration avec l'IFOP, sur la population de Boulogne-Billancourt (8) montre de même que l'électorat théorique de Mitterrand (les partis qui le soutiennent officiellement) coïncide fort avec son électorat réel, tandis que Lecanuet a débordé sur sa gauche et sur sa droite. Certes, les effets de la télégénie de Lecanuet ont porté surtout sur le milieu politique qui, en quelque sorte par nature, était le sien ; dans les autres milieux, ces effets ont été amortis mais ils ont été réels et mesurables.

Le mouvement des voix en faveur de Lecanuet est apparemment corrélatif à celui qu'a subi à son détriment le général de Gaulle. Il faut rappeler que de Gaulle a perdu plus de voix parmi les téléspectateurs que parmi les non-téléspectateurs et qu'à l'inverse, Lecanuet a gagné les siennes chez les possesseurs de télévision plus que chez les non-possesseurs (9).

Il ne s'agit nullement de réduire le phénomène de la chute relative de de Gaulle et de la percée de Lecanuet à l'intervention de la télévision, mais on peut estimer que cette dernière a pu jouer un rôle dans un mouvement complexe.

Pourtant lorsque l'enquête à Boulogne-Billancourt nous permet d'examiner les motivations de vote en faveur des différents candidats, on doit remarquer que la télévision n'est jamais citée explicitement. On vote pour de Gaulle par désir de stabilité, parce que c'est un « grand homme », parce qu'il est le meilleur ou par reconnaissance pour ses actions passées ; on vote pour Mitterrand parce qu'il est le candidat de la gauche, pour sa politique économique et sociale, parce qu'il est contre de Gaulle ; on vote pour Lecanuet pour ses convictions européennes, pour son programme et parce qu'il est contre de Gaulle. Lecanuet est le seul candidat choisi dont on cite parmi les motivations impor-

(7) Cf. *L'élection présidentielle et les sondages préélectoraux*, pp. 18 et sv.

(8) Guy MICHELAT et Janine MOSSUZ, *Les élections présidentielles dans une localité de la région parisienne*, dans *Revue française de science politique*, juin 1966, p. 548-580.

(9) J. STOETZEL, *Les sondages et l'élection présidentielle de 1965*, dans *Revue française de Sociologie*, 1966, p. 156.

tantes des « qualités personnelles » d'ailleurs non autrement précisées et la jeunesse, motivations qui pourraient avoir été déterminées ou renforcées par la télévision.

De toute manière, les changements dans les intentions de vote ont été dans le même sens pour les téléspectateurs et pour les autres : mais ces effets semblent avoir été plus forts chez les téléspectateurs : du premier au quatrième sondage de l'IFOP, le pourcentage des indécis a diminué de 5 % parmi les non-téléspectateurs, de 6,5 % parmi les téléspectateurs (10).

En dépit des enquêtes, des sondages et des commentaires des observateurs, il reste hasardeux sans doute de tirer des conclusions quant aux effets de la télégenie des candidats. C'est qu'il est certain que l'action de la télévision s'exerce dans un conditionnement socio-politique qui l'englobe. Quel que soit le charme de la personnalité d'un candidat il y a — pour des raisons idéologiques, économiques ou sociales — des zones de public qu'il ne peut espérer séduire ou convaincre. Mais il reste la frange plus ou moins large des indécis qui visent toutes les propagandes électorales : ce marais qui décide de l'issue de maintes batailles politiques.

En novembre et décembre 1965, on ne peut nier du moins que Lecanuet, grâce à la télévision, se soit fait connaître très rapidement et d'un large public. Si après le désistement d'Antoine Pinay, le Centre démocrate a pu enlever nombre d'électeur à de Gaulle et dans une moindre mesure à Mitterrand et à Tixier-Vignancour, c'est d'abord parce que la télévision a donné une publicité extraordinaire à un visage qui jusque là n'était connu que des milieux politiques spécialisés. Un candidat du centre était souhaité par certains : son apparence et son argumentation ont ensuite donné confiance à ceux qui d'avance l'attendaient et ont su rallier des indécis.

Les élections françaises de décembre 1965 ont confirmé aussi que, contrairement à ce qu'on lui reproche souvent, la télévision n'exerce pas nécessairement une action dépolitisante. En France où l'on accuse volontiers les masses d'apolitisme, la télévision a, pendant quelques semaines, créé un intérêt voire une passion extrêmes pour la politique. Non seulement, elle a provoqué des discussions nombreuses entre individus, mais loin de rendre vains et inefficaces les moyens traditionnels de propagande électorale, elle leur a donné une vie nouvelle, elle leur a fourni des thèmes, des occasions de débat, des centres d'intérêt.

(10) Cf J. STOETZEL, *Les sondages de l'élection présidentielle de 1965*, dans *Revue française de Sociologie*, 1966, p. 156.

« On pouvait se demander — écrit Pierre Viansson-Ponté dans *Le Monde* du 1^{er} décembre — si l'ampleur de la campagne radio-télévisée ne rendrait pas inutiles les réunions publiques, les voyages des candidats, les meetings et manifestations de type classique. On pouvait douter aussi que des auditoires nombreux soient réunis ici et là pour entendre et voir un homme que chacun pouvait, parfois à la même heure, regarder de plus près et écouter avec plus d'attention en restant tout simplement chez lui. La réponse est maintenant connue. Bien loin d'être inutiles et désertées, ces réunions des principaux candidats de l'opposition ont connu l'affluence et souvent le succès. » Ceci nous aide aussi à comprendre pourquoi il est si difficile de délimiter l'action de la télévision : aussitôt qu'elle agit, elle se prolonge et se dissout dans le contexte social, l'influençant et subissant ses effets tout à la fois.

Il est possible que d'un exposé ou d'un débat, bon nombre de téléspectateurs ne comprennent et ne retiennent que peu d'idées précises. Françoise Giroud exprime les craintes des intellectuels lorsqu'elle écrit dans *L'Express* (29 novembre 1965) : « ... Devant la télévision on ne pense pas. On réagit. Un visage, une voix, un regard ne constituent pas une politique, mais le support d'une affectivité favorable. Ils créent une relation spontanée de confiance ou de réserve fondée sur l'indéfinissable. Tout cela est irrationnel, épidermique, subjectif. Fugitif aussi. Un candidat chasse l'autre. Une émission en corrige une autre. L'oreille enregistre une phrase, mais qui l'a prononcée ? Et puis, l'a-t-on bien comprise ? ».

Ce jugement est fondé sur quelques expériences qui ont, en effet, montré les faiblesses de raisonnement, les failles de compréhension et les lacunes de la mémoire chez bon nombre de téléspectateurs interrogés après une émission ; mais il prouve, en même temps, une grande incompréhension du phénomène social et global qu'est la télévision. Certes, l'émission est perçue dans l'isolement d'un foyer familial et certains effets-chocs peuvent être enregistrés dès ce moment. Mais la perception est conditionnée par la situation socio-culturelle du téléspectateur ; elle peut être effacée si elle ne rencontre aucun écho dans le milieu qu'il fréquente ; elle est ensuite corrigée au cours de conversations ultérieures ; comme l'ont montré Lazarsfeld et ses disciples, elle est renforcée, atténuée ou transformée sous l'influence des leaders d'opinion qui la commentent ; enfin, elle subit une nouvelle mise en forme en passant au filtre ou à la loupe des autres moyens de communication de masse, en particulier de la presse qui reprend ici toute son importance. Ainsi cette perception du message télévisuel n'est-elle, en aucune manière, un phéno-

mène isolé, périphérique, impressionniste ; elle est essentiellement sociale ; elle prend sa forme définitive dans le milieu socio-culturel et politique.

*
**

Si je n'ai pas cru utile d'analyser ici l'expérience acquise en Belgique lors de la série d'émissions télévisées « Face à l'opinion », au cours de la campagne pour les élections législatives du 23 mai 1965, c'est qu'elle a fait déjà l'objet d'une étude importante du professeur Roger Clause, bien connue de l'Institut belge de Science politique puisqu'elle a été publiée dans la revue *Res publica*. C'est aussi parce que la nature même de ces élections avait amené devant l'écran un nombre relativement élevé d'hommes politiques et que les conclusions que l'on pouvait tirer, importantes à bien des égards, étaient nécessairement moins significatives quant au rôle de certaines personnalités.

*
**

Pour tenter de conclure, j'aimerais reprendre les questions que posait dans *Le Monde* Pierre Viansson-Ponté, après une semaine d'émissions électorales, le 23 novembre 1965 : « Faut-il croire avec certains experts que l'émission télévisée révèle une sorte de « quatrième dimension » du personnage, indépendante de son aspect physique, de son âge, de ses propos, qui impressionnerait favorablement ou non selon les cas, le téléspectateur, provoquerait un sentiment de méfiance, de gêne à l'égard de l'un, ferait naître un courant de sympathie irraisonné envers l'autre ? ».

On peut se demander, en effet, ce qui détermine le jugement porté sur un politicien au cours d'une émission de télévision ; parvient-on à prendre une mesure de l'homme, de son intelligence, de sa compétence, de son habileté, de sa franchise, de son honnêteté ; ne peut-on être trompé par les apparences offertes sur l'écran, où un comédien habile pourrait truquer la réalité ?

N'est-il pas à craindre — comme l'élection d'un acteur de télévision au poste de gouverneur de Californie pourrait le faire croire — que les qualités les plus extérieures ne soient déterminantes au mépris de qualités plus essentielles relatives à l'homme politique ou à l'homme tout court. Un excellent candidat qui ne serait pas télégénique, risquerait-il de subir un handicap irrécupérable dans une compétition électorale où la télévision serait amenée à jouer un rôle capital ?

En fait, dans notre société de masse, cette suspicion ne doit pas être portée sur la seule télévision : un homme politique important est, de toute manière, livré à la foule par la presse, par le cinéma, par la radio,

dans les multiples réunions où il apparaît, dans la rue. L'opinion publique se fait ainsi de lui une image qui n'est jamais entièrement fidèle à la réalité profonde et intime de l'homme.

Pour qu'un homme politique puisse réussir, il faut que cette image soit positive ; il faut qu'elle soit parée de certaines vertus authentiques ou mythiques. On peut admettre dès lors que les qualités télégéniques ne sont pas par nature bien différentes de celles qui sont requises d'un homme politique pour réussir dans ce monde où il est toujours exposé aux jugements du public.

L'image globale que le téléspectateur se forme de l'homme politique qu'il voit sur son écran n'est pas due à la seule télévision ; elle préexiste, elle est constituée par les apports de tous les autres moyens d'information. Les grands débats télévisés américains, la campagne présidentielle française, n'ont pas créé une image — vraie ou fausse — de Kennedy, de Nixon, de Mitterrand, de Lecanuet : ils ont permis, grâce à une expérience révélatrice, de mieux ajuster une image qui préexistait ; ils ont corrigé certaines appréciations dans un sens plus ou moins favorable ; ils ont surtout contribué à donner une vie désormais irrécusable à une image qui jusque-là (et particulièrement pour Kennedy et Lecanuet, hommes nouveaux et encore mal connus) était assez floue et indécise.

Car tout de même la société de masse dans laquelle nous vivons n'est plus la société bourgeoise du XIX^e siècle, bien que nous ayons conservé — sans assez les adapter — bon nombre d'institutions politiques héritées d'elle. Ainsi, dans nos démocraties, la vie politique est toujours réglée par un système représentatif, et c'est fort heureux. Mais au XIX^e siècle, la gestion des affaires publiques était dans les mains de quelques notables qui faisaient sanctionner périodiquement l'ensemble de leur travail en se soumettant au suffrage des électeurs ; ces électeurs formaient un corps assez limité de bourgeois censitaires qui pouvaient garder un contact immédiat avec ceux qui les représentaient. Les débats parlementaires clairement rapportés par la presse s'ordonnaient dans un certain cérémonial qui leur imposait une dignité respectable ; les règles du jeu étaient connues de tous les intéressés ; sauf à quelques moments de crise, elles étaient respectées. Il était entendu que la masse de la société était exclue de ces préoccupations, mais dans le cercle restreint d'une certaine bourgeoisie, toutes les conditions d'un bon fonctionnement de la démocratie pouvaient exister : il y avait assez d'intérêts communs pour faire admettre les règles selon lesquelles des partis pouvaient rivaliser ; tous les membres du groupe pouvaient acquérir une connaissance suffisante des problèmes en discussion pour exercer ensuite un choix raisonné. En étendant la démocratie à l'ensemble de la société, le suffrage universel en a certainement rendu l'exercice plus difficile. Dans une société de

masse, les représentants sont beaucoup plus éloignés de l'ensemble de leurs électeurs qu'ils ne l'étaient dans la société bourgeoise du XIX^e siècle. Les problèmes à régler sont devenus si complexes qu'ils exigent la formation d'un personnel politique spécialisé, relié à la masse par l'intermédiaire des partis ; mais ces partis ne comptent qu'une minorité de membres actifs qui vivent la politique quotidienne. Pour tous ceux qui ne désirent pas jouer un rôle actif et qui se contentent d'intervenir occasionnellement par leurs votes, le problème le plus aigu réside certainement dans la possibilité d'acquérir une information suffisante pour pouvoir exercer ensuite un choix valable.

C'est ici que dans une société démocratique consciente des problèmes posés par la société de masse, la télévision doit jouer un rôle. Un rôle d'information politique du citoyen, qu'elle n'est certes pas seule à remplir — la presse est là notamment qui garde toute son importance — mais qu'elle peut accomplir avec une puissance et une force de pénétration incomparables : information permanente, objective, complète, explicite, audacieuse. Voilà ce qu'on attend d'elle. Sans doute, en accomplissant cette fonction, mettra-t-elle en évidence certains hommes politiques dotés de certaines vertus qu'on appelle télégéniques. Je me suis efforcé de montrer que cette télégénie n'était pas particulièrement redoutable parce que son épanouissement ou ses limites dépendaient dans une large mesure de certaines conditions socio-politiques : cette télégénie n'existe pas par elle-même, elle est intégrée dans un contexte social.

J'ajouterai une dernière remarque qui est d'importance : les effets de la télégénie ne sont pas redoutables pour autant que la télévision bénéficie d'un statut rigoureux d'indépendance et d'objectivité qui la mette à l'abri des interventions ouvertes ou camouflées du pouvoir dans les organismes publics, aussi bien que de l'action des groupes de pression et des puissances d'argent dans les organismes privés et commercialisés. C'est pourquoi dans une démocratie, il importe de doter la télévision d'un statut tel qu'elle ne puisse abuser de ses moyens qui, s'ils ne sont pas tout-puissants, peuvent être considérables. Ce statut doit assurer à l'organisme de télévision une indépendance aussi complète que possible vis-à-vis du gouvernement comme vis-à-vis de toute puissance qui pourrait être tentée d'agir par son intermédiaire sur le comportement politique du pays.

Mais si l'on veut que la télévision remplisse mieux son rôle, il faut exiger plus d'elle qu'une neutralité qui ne serait qu'une pseudo-objectivité. Une des tentations les plus redoutables pour la télévision n'est pas de vouloir former les opinions mais de ne pas s'inquiéter du tout de politique. A une société de masse qui tend à la dépolitisation, elle a le devoir d'essayer de donner un intérêt actif pour la politique (au sens

le plus noble), elle doit sensibiliser à tous les problèmes du présent : éclairer, aider à comprendre.

Beaucoup d'hommes politiques — surtout lorsqu'ils détiennent le pouvoir — ont tendance à considérer que les problèmes véritables ne peuvent être compris dans toute leur complexité que par des spécialistes — des politiciens de métier — qu'on n'a pas intérêt à éclairer les masses ; qu'il faudrait mieux régler toutes ces questions si difficiles entre spécialistes ; ils sont tentés de penser, dès lors, qu'il faut moins songer à diriger vers les masses une information complète qu'une propagande efficace.

On voit la tentation que peut présenter la télévision pour certains — et pour d'autres, l'épouvantail. Par sa présence insinuante dans tous les foyers, par l'action quotidienne et continue qu'on peut mener à travers elle, ne peut-elle devenir dans les mains de ceux qui la détiennent ce qu'un polémiste français a appelé « une arme absolue » contre laquelle il serait vain d'utiliser encore des techniques désormais anachroniques : la presse, les meetings.

Il nous appartient à tous de vouloir qu'elle soit un instrument d'information objective à la mesure des besoins de la société de masse, et qu'elle contribue efficacement à la vie de la démocratie.



RES PUBLICA

Revue de l'Institut belge de Science politique
Tijdschrift van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek

Conditions de vente et d'abonnement de la revue RES PUBLICA : Verkoops- en abonnementsvoorwaarden van het tijdschrift RES PUBLICA :

Les montants comprennent le port et les 7 % de la taxe de transmission
In de bedragen zijn draagloon en 7 % omzetbelasting inbegrepen

| | 1968 |
|--|-------------|
| | F.B. — B.F. |
| 1. Abonnement annuel (4 numéros) — jaarlijks abonnement (4 nummers). | |
| Pays de la Communauté européenne - Gemeenschappelijke Europese landen | 350 |
| Autres pays - Andere landen | 420 |
| Etudiants - Studenten | 175 |
| 2. Abonnement annuel (4 numéros) et souscriptions aux numéros spéciaux (2) — Jaarlijks abonnement (4 nummers) en inschrijvingen op speciale nummers (2). | |
| Pays de la Communauté européenne - Gemeenschappelijke Europese landen. | 450 |
| Autres pays - Andere landen | 530 |
| Etudiants - Studenten | 225 |
| 3. Souscription aux 2 numéros spéciaux — Inschrijving op 2 speciale nummers. | |
| Pays de la Communauté européenne - Gemeenschappelijke Europese landen. | 200 |
| Autres pays - Andere landen | 250 |
| Etudiants - Studenten | 100 |
| 4. Vente au numéro - Verkoop per nummer | 125 |

Collection complète de 1959 à 1967 inclus : 3.000 F.B.
Volledige verzameling van 1959 tot 1967 inbegrepen : 3.000 B.F.

Ces sommes sont à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique ou au compte 68.70200 de la Société Générale de Banque, 3, Montagne du Parc, Bruxelles 1.

Deze sommen moeten gestort worden op P.C.R. n° 533.74 van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek of op rekening n° 68.70200 van de Generale Bankmaatschappij, 3, Warandeborg, Brussel 1.



L'Institut belge de Science politique compte quatre catégories de membres :

- lecteurs ;
- correspondants ;
- associés ;
- protecteurs.

Les abonnés à la revue RES PUBLICA sont d'office membres lecteurs.

Tous les membres sont régulièrement informés des activités de l'Institut (publications, conférences, colloques, journées d'étude, travaux scientifiques).

Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek telt vier soorten van leden :

- lezende ;
- corresponderende ;
- aangesloten ;
- beschermende.

De intekenaars aan het tijdschrift RES PUBLICA zijn van zelfs lezende leden.

Al de leden worden regelmatig ingelicht over de bezigheden van het instituut (publicaties, voordrachten, colloquia, studiedagen, wetenschappelijke werken).



Bibliothèque de l'Institut belge de Science politique
Bibliotheek van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek

1^{re} SERIE — 1^{ste} REEKS

- N^o 1. **Aspects du régime parlementaire belge**, par G. Ciselet, H. Fayat, W.J. Ganshof van der Meersch, M.-L. Gérard, M. Grégoire, P. Harmel, H. Rolin et P. Wigny.
1 vol., 1956, 144 pages. Epuisé.
- N^o 2. **Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale**. Colloque du 17 mars 1956.
1 vol., 1957, 131 pages.
- N^o 3. **Le problème des grandes agglomérations en Belgique**. Colloque organisé le 17 novembre et le 1^{er} décembre 1956.
Préface de V. Crabbe, Assistant à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1957, 220 pages.
- N^o 4. **Euratom. Analyse et Commentaire du Traité**, par J. Errera, Professeur à l'Université libre de Bruxelles; E. Symon, Directeur des relations internationales au Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire (Bruxelles); J. Van der Meulen, Directeur général au Ministère des Affaires économiques de Belgique, et L. Vernaev, membre du secrétariat de la Haute Autorité de la C.E.C.A.
Préface de P. Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement français près le Commissariat à l'Energie atomique (Paris).
1 vol., 1958, 476 pages.
- N^o 5. **Aspects de la Société belge**, par P. Tschoffen, C. Bronne, le chanoine Leclercq, le Lieutenant Général e.r. G. Beernaerts, Mme P. Wigny, A. Molitor, A. Peeters, L. Camu, A.-S. Gérard, P. Golschmidt-Clermont, A. Delfosse, M. Lamberty et le Comte Louis de Lichtervelde.
Préface de Marcel Grégoire, Président de l'Institut belge de Science politique.
1 vol., 1958, 332 pages.
- N^o 6. **Grands Problèmes de la Science politique contemporaine**, par G. Vedel, A. Siegfried, A. de Staercke, J. Fourastié, M. Florkin, P. van Zeeland, A. Sauvy, A. Molitor et P. Ryckmans.
1 vol., 1958, 264 pages.
- N^o 7. **Les Elections législatives belges du 1^{er} juin 1958**, par C. Deguelle, M.P. Herremans, L. De Groot, Fr.J. De Weert, R. Rifflet, R. Clausse, M. Laloire, V. Crabbe, R. Evalenko et Senatus.
1 vol., 1959, 320 pages.
- N^o 8. **L'avenir politique du Congo belge. Colloque du 28 novembre 1958**.
Introduction de A. Doucy, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut de Sociologie Solvay, Membre de l'Académie royale des Sciences coloniales.
1 vol., 1959, 127 pages.



2^{me} SERIE — 2^{de} REEKS

- N^o 1. **Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques**, par W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.
1 vol., 1957, 173 pages. Epuisé.
- N^o 2. **La fonction et les services du Premier Ministre en Belgique**, par R. Urbain, conseiller juridique aux Services du Premier Ministre.
Préface de W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.
1 vol., 1958, 257 pages.

Les ouvrages précités sont édités par la Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, à Bruxelles. Tél. 11.35.51 - C.C.P. n^o 7087.07.

Les prix des ouvrages ont été modifiés par l'éditeur.

De bovenvermelde werken worden uitgegeven door de « Encyclopedische Boekhandel », 7, Luxemburgstraat, te Brussel. Tel. 11.35.51 - P.C.R. n^o 7087.07.
De prijzen der werken werden veranderd door de uitgever.



NOUVELLE SERIE — NIEUWE REEKS

- N^o 1. **Aspects actuels des problèmes de la Défense nationale.** Colloque du 21 et du 28 novembre 1959.
Préface de A. Gilson, Ministre de la Défense nationale.
1 vol., 1960, 304 pages. Prix : 220 francs belges.
- N^o 2. **La démocratie enrayée,** par Fr. Perin, professeur à l'Université de Liège.
1 vol., 1960, 288 pages. Prix : 250 francs belges.
- N^o 3. **La querelle du recensement,** par P.M.G. Lévy, Membre du Conseil supérieur de statistique de Belgique.
1 vol., 1960, 172 pages. Prix : 175 francs belges.
- N^o 4. **Quelques aspects de l'activité de la Société Nationale du crédit à l'industrie,** par R. Vandeputte, professeur à l'Université catholique de Louvain.
1 vol., 1961, 122 pages. Prix : 120 francs belges.
- N^o 5. **Structures et régimes de l'enseignement dans divers pays,** par G. Palm et B. Trouillet, A. Simon, J. Leclercq-Paulissen, C.A. Bird, A. Coutrot, E.G. King, F. Bonacina, J. Idenburg, R. Jotterand et L. Moulin.
Préface par H. Janne, Ministre de l'Education nationale et de la Culture.
1 vol., 1964, 392 pages. Prix : 400 francs belges.



SERIE « DOCUMENTS » — « DOCUMENTS » REEKS

- N^o 1. **Recueil de Documents relatifs à la Propagande des mouvements socialistes au XIX^e siècle à Bruxelles,** établi et commenté par H. Lhoest-Offermann.
1 vol., 1967, format 21 x 30 cm, 65 p., 122 planches. Prix : 200 francs belges.

Les ouvrages de la Nouvelle Série et série « Documents » sont édités par l'Institut belge de Science politique, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. C.C.P. n^o 533.74.

De werken van de Nieuwe Reeks en « Documents » reeks worden uitgegeven door het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek, 43, Elyzeese Veldenstraat, Brussel 5. P.C.R. n^o 533.74.



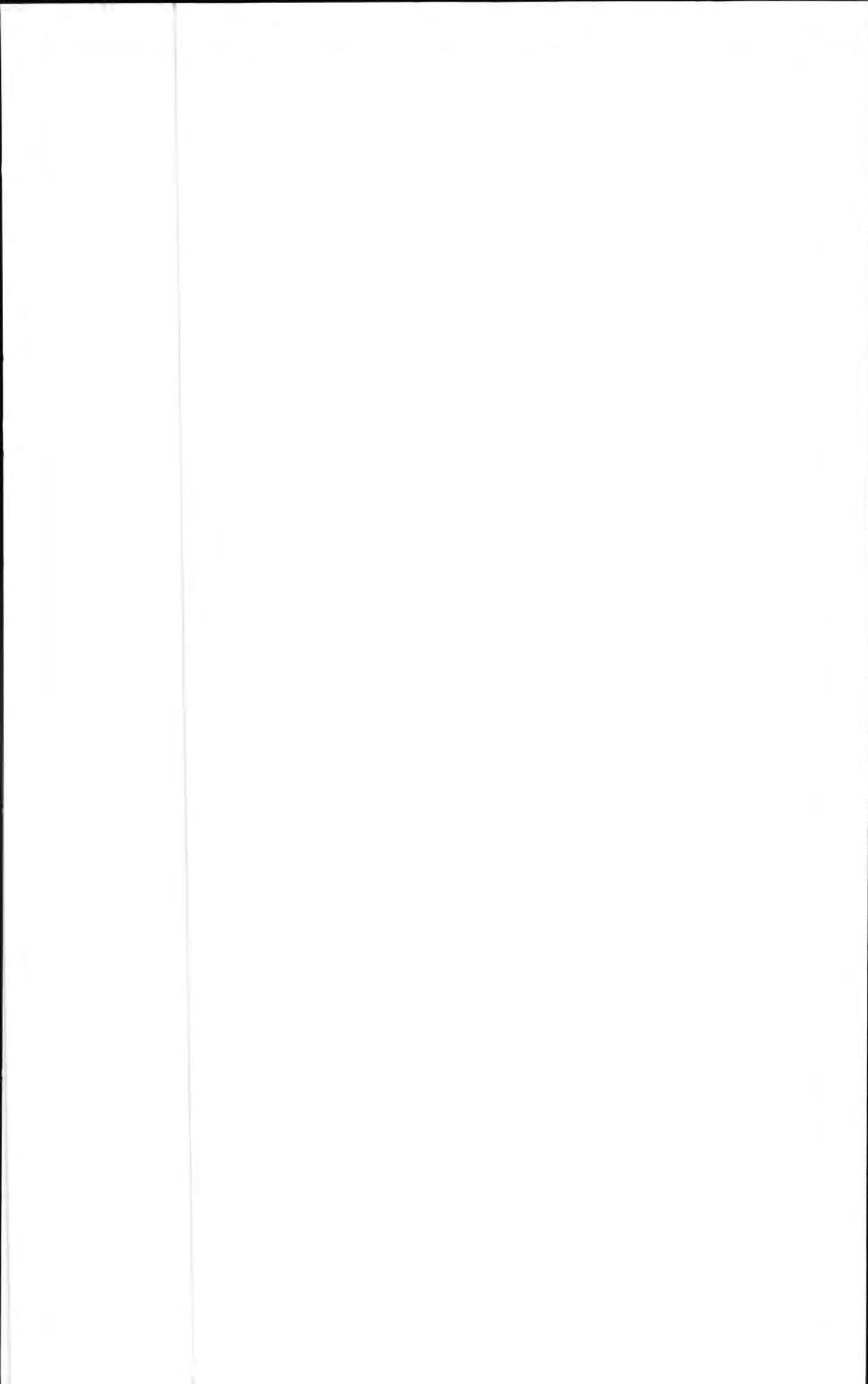
**La revue RES PUBLICA est publiée
avec le concours du Ministère de l'Éducation nationale
et de la Fondation Universitaire**



**Het tijdschrift RES PUBLICA wordt uitgegeven
met de medewerking van het Ministerie van Nationale Opvoeding
en van de Universitaire Stichting**



Imprimé en Belgique



IMPRIME EN BELGIQUE

par

L'IMPRIMERIE DES SCIENCES S. A.



Dir. : Jos. HILGERS
75, avenue Emile de Beco
Bruxelles 5